



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de
l'Équipement de la Guadeloupe

BILAN ET PERSPECTIVES DES ESPACES REMARQUABLES DU LITTORAL DE L'ARCHIPEL GUADELOUPE

RAPPORT DE PHASE 1 : DEFINITION DES UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

ENS 04451W

Juin 2010

TABLE DES MATIERES

Note : Le présent rapport ne peut être dissocié de l'atlas qui comprend l'ensemble des cartes nécessaires à la compréhension des textes et des limites des unités définies dans cette première phase de l'étude.

TABLE DES MATIERES	1
PREAMBULE	3
1. ELEMENTS METHODOLOGIQUES	6
1.1. Les critères de définition des unités géographiques	6
1.2. Les limites des unités géographiques fonctionnelles	7
2. LE SOCLE PHYSIQUE	8
2.1. La géologie	8
2.2. La pédologie	11
2.3. Morphologie du littoral	12
2.4. le socle physique, Synthèse	15
3. LA COMPOSANTE AQUATIQUE	18
3.1. Les hydro-écorégions de la Guadeloupe	18
3.2. Pluviométrie	19
3.3. Le milieu récepteur marin : les masses d'eau côtières	20
3.4. La composante aquatique, synthèse	21
4. LE PATRIMOINE NATUREL	23
4.1. Les écosystèmes terrestres et côtiers	23
4.2. Les biocénoses marines	28
4.3. Les protections du milieu naturel	30
4.4. Le patrimoine NATUREL, synthèse	32
5. LES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE	35
6. LES RISQUES NATURELS	41
7. INFLUENCE HUMAINE	43
7.1. Usages et activités sur le littoral	43
7.2. Menaces et pressions sur le littoral	46
7.3. influence humaine sur le littoral, synthèse	49

8. LES UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES	52
PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	98

TABLE DES FIGURES

Illustration 1 : Arbitrages réalisés pour le découpage des unités géographiques	7
Illustration 2 : Méthode de détermination des limites finales	53
Illustration 3 : Limites des unités fonctionnelles - limites administratives	53
Illustration 4 : Unité géographique n°1, Le littoral sous le vent de la Basse Terre	54
Illustration 5 : Unité géographique n°2, Le littoral de la commune de Basse-Terre	59
Illustration 6 : Unité géographique n°3, les Monts Caraïbes.....	62
Illustration 7 : Unité géographique n°4, la côte au vent du Sud de la Basse-Terre	65
Illustration 8 : Unité géographique n°5, le littoral de Goyave et de Petit Bourg.....	69
Illustration 9 : Unité géographique n°6, le pôle économique central	72
Illustration 10 : Unité géographique n°7, le Grand Cul-de-Sac marin.....	75
Illustration 11 : Unité géographique n°8, le littoral atlantique de la Grande Terre	79
Illustration 12 : Unité géographique n°9, le littoral méridional de Grande Terre.....	83
Illustration 13 : Unité géographique n°10, le littoral de la Désirade.....	86
Illustration 14 : Unité géographique n°11, le littoral de Marie-Galante	90
Illustration 15 : Unité géographique n°12, Les Saintes.....	94

PREAMBULE

Le contexte guadeloupéen est très spécifique en raison de sa position géographique, de son caractère insulaire, du morcellement du territoire et des particularités géologiques, climatiques, naturelles ou d'usage de son littoral.

La Guadeloupe est un archipel d'environ 1 700 km². Les deux îles principales sont Basse-Terre à l'Ouest et Grande-Terre à l'Est. Les îles du Sud, plus petites, viennent compléter cet archipel : la Désirade, Marie-Galante et les Saintes. Saint Barthélemy et Saint Martin ne font plus parties de la région Guadeloupe mais sont des collectivités d'Outre Mer au sens de l'article 74 de la Constitution depuis la loi organique du 21 février 2007. A ce titre, ces deux îles ne sont pas traitées dans cette étude.

Sur ce littoral, près de 13 700 ha d'espaces remarquables ont été identifiés entre 1993 et 1998 lors d'une étude réalisée par l'ADUAG (Agence Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe) et pilotée par la DIREN (Direction de l'Environnement, fusionnée au sein de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ayant conduit à la réalisation d'atlas communaux, qui répertorient et décrivent ces espaces.

Si l'on estime que sur la plupart des sites, leur statut et l'action des principaux acteurs du territoire ont permis leur préservation, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre a subi des dégradations par étalement urbain autorisé ou non. La non mise en compatibilité Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et son chapitre valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) est également une autre explication de la présence de bâti dans les périmètres des espaces remarquables.

Dans ce cadre, l'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL, ex DDE) de la Guadeloupe vise à dresser un bilan et les perspectives des espaces remarquables du littoral de l'archipel de la Guadeloupe.

La démarche a été conduite de façon partenariale en associant au sein du comité de pilotage mis en œuvre les acteurs identifiés : services de la DEAL (aménagement du territoire, ressources naturelles, conseil et appui), Conseil Régional, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), Direction des Affaires Culturelles (DAC), Conservatoire du Littoral, Office National des Forêts (ONF), Parc National de Guadeloupe, Association des Maires de Guadeloupe.

L'étude dans son ensemble s'articule en trois phases et a pour objectifs :

- ➔ d'actualiser le travail réalisé par l'ADUAG entre 1993 et 1998,
- ➔ de réaliser un diagnostic des espaces remarquables, analyser l'intérêt de leur classement, évaluer les pressions, menaces et besoins de protection
- ➔ de disposer d'une source de données partagée pour alimenter le positionnement des services de l'Etat et pour porter une information cohérente sur le caractère remarquable et la qualification de ces espaces du littoral.
- ➔ d'enrichir les réflexions sur le littoral au cours des phases d'association mise en œuvre par les procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Ce rapport présente la phase 1 de l'étude qui a consisté en la détermination d'unités géographiques fonctionnelles permettant d'apprécier l'environnement dans lequel les ERL s'inscrivent. La phase 2 visera la réalisation d'un diagnostic des ERL de la Guadeloupe à travers l'élaboration de fiches synthétiques. Ces fiches déterminent les caractéristiques et l'état de chaque site et identifient les pressions et les menaces qui s'y exercent. Elles constituent ainsi une véritable base de donnée des ERL. La phase 3 permettra d'évaluer les besoins en gestion, en protection et en restauration ainsi que la pertinence du classement des sites en ERL et les modifications de périmètre à envisager. Les éléments de phase 2 et 3 sont présentés au sein d'un 2^e rapport.

Avant la caractérisation de chaque site, individuellement, il est apparu nécessaire de les inscrire dans des entités homogènes.

Ces Espaces Remarquables du Littoral ont été définis dans le cadre du SMVM de 2001. Leur positionnement au sein d'unités géographiques fonctionnelles permettra d'apprécier l'environnement dans lequel ils s'inscrivent et facilitera ainsi la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour leur gestion ultérieure. Le littoral guadeloupéen est complexe et hétérogène et se compose d'un assemblage d'éléments (physiques, biologiques, humains) interdépendants. Les fiches descriptives de ces unités offrent un aperçu synthétique des vocations naturelles et anthropiques de la région contenant l'espace remarquable, facilitant ainsi son diagnostic (évaluation des pressions et des menaces environnantes, identification des besoins de protection,...). Ce travail permettra également d'alimenter les réflexions sur les corridors écologiques, les trames vertes, bleues et bleues marines, préconisées par le Grenelle de l'environnement....

L'objectif de cette première phase de l'étude est ainsi de déterminer des unités géographiques fonctionnelles, c'est-à-dire des zones cohérentes en terme de fonctionnement des écosystèmes, organisation du territoire, pression et usages. La réalisation de ce séquençage mettra en œuvre différents critères : physiques, hydrographiques, paysagers ou anthropiques. Le découpage final en unités géographiques fonctionnelles sera obtenu suite à la confrontation cartographique des ces différents paramètres.

Les Espaces Remarquables du Littoral (article L. 146-6 du code de l'urbanisme) et la loi littoral de 1986

Conformément aux articles L.4433-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Conseils Régionaux d'Outre-Mer ont la responsabilité de l'élaboration d'un **Schéma d'Aménagement Régional (SAR)**. Le SAR a les mêmes effets que les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA) prévue à l'article L111-1-1 du Code de l'urbanisme (art L.4433-8 du CGCT modifié par la loi n°95-115 du 4 février 1995). Le chapitre individualisé du SAR valant **Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)**, précise les modalités d'application de la **Loi Littoral du 3 janvier 1986**, compte tenu des particularités géographiques locales.

Le SMVM s'appuie donc sur **les articles du Code de l'urbanisme en application de la loi Littoral** : articles L.146-2 à L.146-8, sauf L.146-4 relatif à la bande littorale, remplacé pour les DOM par l'article L.156-2. La loi Littoral détermine les conditions d'utilisation des espaces terrestres, maritimes et lacustres, des communes littorales. Cette législation a pour but de préserver les espaces sensibles tout en conciliant un développement économique des activités et une ouverture des espaces naturels au public. La loi Littoral définit différents types d'espaces et précise les principes d'aménagement suivants :

- **Les Espaces Proches du Rivage (EPR)** sont des espaces en relation forte avec la mer. Sur ces espaces, l'extension de l'urbanisation doit rester limitée et les aménagements qui ne sont pas « liés à la mer », sont soumis aux orientations et aux prescriptions du SAR.

- Les espaces situés sur la bande littorale dite « **bande des 50 pas géométriques** » sont régis par les dispositions de l'article L.156-2 du Code de l'Urbanisme. Les espaces non urbanisés situés dans la **bande littorale** sont protégés contre la construction, exception faite des installations nécessaires à des services publics ou des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau ;

- **Les coupures d'urbanisation** sur le littoral consistent en un outil de lutte contre l'**extension de l'urbanisation** et le mitage du paysage. Selon les articles du Code de l'urbanisme L.164-2, « Les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation » et L156-2 relatif aux départements d'outre-mer ; « des espaces naturels ouverts sur le rivage et présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation sont ménagés entre les zones urbanisables ». Elles contribuent à la constitution de la « trame verte et bleue ».

La loi Littoral définit enfin les **Espaces remarquables du littoral (ERL)** et en précise les principes d'aménagement comme ceci :

L'article L. 146-6 du Code de l'Urbanisme (modifié par l'ordonnance n°2004-637 du 1 juillet 2004 – art. 28 JORF 2 juillet 2004 en vigueur le 1er juillet 2006) mentionne « les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel ou culturel du littoral, et des milieux nécessaires au maintien d'équilibres biologiques », faisant l'objet d'une protection particulière. La liste des espaces et milieux à préserver, précisée dans l'article R 146.1 a été fixée par décret et comprend notamment : les plages, les falaises et leurs abords, les forêts et zones boisées proches du rivage, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, les zones humides ou abritant des concentrations naturelles d'espèces animales et végétales (herbiers, frayères, ...), les récifs coralliens, les lagons et les mangroves ainsi que les parties naturelles des sites inscrits et classés, des parcs nationaux, des réserves naturelles et les formations géologiques remarquables. Cependant, l'article R-146.2 du Code de l'Urbanisme autorise l'implantation d'aménagements légers, après enquête publique, s'ils sont nécessaires à la gestion ou à la mise en valeur économique du site, et s'ils permettent un retour du site à son état naturel. Sa mise en œuvre est précisée par la circulaire n°2005-57 du 15 septembre 2005. Concernant la délimitation des ces espaces, la circulaire du 20 Juillet 2006 stipule que les collectivités fixent les limites des ERL lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (SAR/SMVM, SCOT et PLU) : « **Il appartient en premier lieu aux communes d'identifier et de délimiter les espaces remarquables lors de l'élaboration ou de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ». Cette délimitation est ensuite à justifier dans le rapport de présentation. Les services de l'Etat ne fournissent plus les délimitations des ERL dans leur Porter A Connaissance, mais peuvent néanmoins communiquer aux communes les études permettant la qualification d'espaces remarquables. C'est dans cette optique que s'insère l'étude dont les résultats sont présentés dans ce document.

1. ELEMENTS METHODOLOGIQUES

Pour replacer les espaces remarquables du littoral, nous avons réalisé une analyse spatiale à l'échelle de l'archipel fondée sur l'application de critères caractéristiques du littoral. Ce travail est centré sur les espaces naturels et leurs interactions avec les milieux anthropisés.

1.1. LES CRITERES DE DEFINITION DES UNITES GEOGRAPHIQUES

Au sein de la bande côtière de l'archipel de Guadeloupe, la détermination d'unités géographiques fonctionnelles nécessite de prendre en compte les nombreux éléments qui composent le territoire. A savoir, le socle physique, l'influence de l'eau, la composante biotique, les paysages, les risques naturels ainsi que l'influence humaine.

Ces éléments ne sont pas indépendants les uns des autres. Leurs interactions ont structuré la Guadeloupe actuelle depuis les temps géologiques au gré des dynamiques naturelles et de l'influence grandissante de l'action humaine.

Les critères choisis ont été classés en grandes thématiques :

Thématiques	Critères
LE SOCLE PHYSIQUE	❖ La géologie, ❖ La pédologie, ❖ Morphologie du littoral.
LA COMPOSANTE AQUATIQUE	❖ Les hydro-écorégions de la Guadeloupe, ❖ Pluviométrie, ❖ Le milieu récepteur marin : les masses d'eau côtières.
LE PATRIMOINE NATUREL	❖ Les écosystèmes terrestres et côtiers, ❖ Les biocénoses marines, ❖ Les protections du milieu naturel.
LES PAYSAGES DE GUADELOUPE ⁽¹⁾	
LES RISQUES NATURELS	
INFLUENCE HUMAINE	❖ Usages et activités sur le littoral, ❖ Pressions et menaces sur le littoral.

⁽¹⁾ Bien que la thématique des paysages nécessite un traitement multicritère, elle a été traitée d'un seul tenant (sans découpage sous forme de critères). Ce choix est lié à l'existence d'un atlas des paysages de la Guadeloupe, en cours d'élaboration sous maîtrise d'ouvrage de la Région et de la DIREN. Lors de cette étude, des unités paysagères ont été définies en prenant en compte la totalité des composantes physiques, biologiques, historiques et humaines. La prise en compte des paysages pour la définition des unités géographiques fonctionnelles a donc consisté à adapter le travail de l'atlas des paysages dans une perspective littorale.

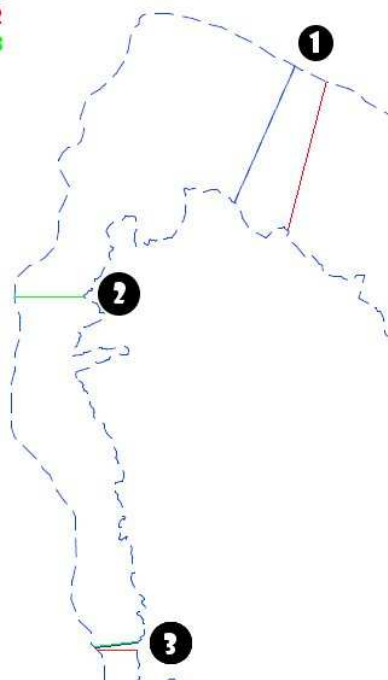
1.2. LES LIMITES DES UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

Le périmètre retenu pour cette étude sur les espaces remarquables du littoral (article L. 146-6 du Code de l'Urbanisme) est le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer révisé en 2010, issu du Schéma d'Aménagement Régional établi par la Région de Guadeloupe. L'emprise du SMVM est reportée sur la **Carte n°1 : Périmètre du SMVM de la Guadeloupe, p3.**

Pour la définition des unités géographiques fonctionnelles et conformément au périmètre retenu pour l'étude du littoral, le découpage a été effectué sur le périmètre du SMVM terrestre et marin. Cette méthode présente en outre l'avantage de disposer de limites cohérentes amont et aval pour faciliter la superposition des critères.

Les limites « latérales » de ces unités ont été définies pour chaque critère en fonction des changements d'intensité, de faciès, d'aspect, d'usages... La synthèse des différents critères au sein de chaque thématique a nécessité des arbitrages pour mettre les différentes limites en concordance.

Critère n°1
Critère n°2
Critère n°3



Ces arbitrages ont été réalisés de la manière suivante :

- ❶ : Choix de la limite la plus pertinente entre les deux limites précédentes
- ❷ : Si la limite est pertinente dans le découpage global, elle conduit à la création d'une nouvelle unité, sinon il en est fait abstraction.
- ❸ : Mise en cohérence des différentes limites pour arrêter le découpage de l'unité.

Illustration 1 : Arbitrages réalisés pour le découpage des unités géographiques

2. LE SOCLE PHYSIQUE

Le Socle physique correspond à la base même de l'archipel de Guadeloupe sur laquelle repose les composantes aquatiques et biotiques du littoral. Pour la définir, les critères choisis sont :

- La géologie
- La pédologie
- La morphologie

2.1. LA GEOLOGIE

Carte n°2 : Unités géographiques – La géologie, atlas cartographique p5.

La Guadeloupe continentale est composée de deux îles: d'une part la Basse-Terre, d'origine volcanique et d'autre part la Grande-Terre, au substrat calcaire. Les autres dépendances (hors îles du Nord) sont les Saintes au sous-sol volcanique, Marie-Galante, île calcaire et la Désirade issue d'événements géologiques anciens.

L'archipel de Guadeloupe présente des disparités très marquées qui nous amènent à distinguer huit grandes unités :

- G1 : Le complexe volcanique ancien du Nord de la Basse-Terre :
- G2 : Les formations volcano-sédimentaires
- G3 : Le volcanisme de Bouillante
- G4 : Les formations volcaniques du Sud de la Basse-Terre
- G5 : Les formations et dépôts récents
- G6 : Les calcaires de la Grande-Terre et de Marie Galante.
- G7 : Le socle ancien de la Désirade
- G8 : Le volcanisme des Saintes

G1 Le complexe volcanique ancien du Nord de la Basse-Terre	Le Nord de la Basse-Terre est une région constituée de volcans de taille réduite, imbriqués les uns dans les autres et à l'état d'érosion fortement avancé. Cette première unité est composée de deux formations majeures : A. Le complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose affleurant au Nord-Ouest de l'île est le complexe de base du volcanisme de la Basse-Terre. Le piton de Sainte-Rose, massif caractéristique de ce secteur, se prolonge en mer par l'îlet à Kahouanne et la Tête à l'Anglais. Sur le littoral, cette unité est marquée par des anses de sable jaune et de nombreuses pointes. Elle est d'ailleurs délimitée à l'Ouest par la Pointe Breton et par la Pointe Allègre à l'Est. B. Le volcanisme de la Pointe-Noire prolonge le premier complexe jusqu'à l'extrusion du dôme des deux Mamelles. Cette coulée balaye le littoral Ouest entre la Grande Anse (Pointe-Noire) au Nord et l'Anse à Galets au Sud (Bouillante)
---	---

	Cette formation a généré des reliefs particuliers sur le littoral et notamment le Gros Morne de Deshaies, la Pointe de Malendure ou encore les îlets à Pigeons. On observe une différence entre les plages au Nord de l'anse Baille-Argent (Pointe-Noire) qui sont composées de sable coquiller jaune et celles situées au Sud constituées de galets volcaniques.
G2 Les formations volcano- sédimentaires	Les produits de dégradation des roches volcaniques ont constitué une plaine sur le versant Est du Massif septentrional de la Basse-Terre qui comprend les littoraux situés entre la pointe Allègre et la Pointe Constant au Sud de Sainte-Marie. Cette formation est entrecoupée de terrasses alluviales anciennes et riches en argiles. Ces dernières sont particulièrement épaisses dans la partie aval des cours d'eau de la Grande Rivière à Goyave, de la Rivière Moustique ou encore de la Lézarde, sur la côte orientale.
G3 Le volcanisme de Bouillante	Cette unité est surplombée par les Mamelles et la Soufrière qui forment l'armature de l'île avec des sommets supérieurs à 1 000 m. Sous l'influence des formations volcaniques amont, c'est une coulée andésitique massive sur le littoral occidental qui est à l'origine des édifices littoraux de ce secteur tels que le Morne Lézard, les pointes du Quésy ou la Pointe du Souffleur à Bouillante. Le long de cette côte Caraïbe, les anses sont caractérisées par la présence de galets volcaniques.
G4 Les formations volcaniques du Sud de la Basse-Terre	Le Sud de la Basse Terre est une région au relief marqué correspondant aux flancs des massifs volcaniques. A- Le substratum de la Soufrière constitue le socle de cette région avec une série de coulées orientées vers l'Est et le Sud. Ce sont des coulées courtes, très épaisses, en saillie dans la topographie. A l'Ouest, elles sont à l'origine de la morphologie du littoral compris entre l'Anse à Poulain et le Morne Mabouya. Les anses de ce littoral sont également recouvertes de galets volcaniques. Ce volcanisme atteint aussi la côte Est entre la Pointe de l'Embouchure et la Pointe des Bananiers ainsi que les rivages compris entre la Pointe du Petit Marigot et la Pointe Constant. Au sein de ce secteur géologique, on peut distinguer deux zones particulières en enclave ou en coulée : B- Le volcanisme des Monts Caraïbes résulte également de l'épisode volcanique de la Soufrière. Ce secteur correspond à la zone délimitée par Rivière Sens (à l'Ouest) et la Roche Noire (à l'Est). Les littoraux au pied de ce massif sont caractérisés par des pentes très abruptes notamment à l'Ouest au niveau de la Pointe Turllet. Cet aspect s'atténue en s'écartant vers l'Est. Les principaux édifices de cette unité sont la Pointe du Vieux-Fort et la Pointe à Launay. C- Les formations volcaniques quaternaires Ce volcanisme récent a donné naissance à trois littoraux distincts par le biais de digitations : ▪ le littoral de la Basse-Terre compris entre le Morne Mabouya

	et Rivière-Sens, ▪ celui de Trois-Rivières entre la Roche Noire et la Pointe de l'Embouchure comprenant notamment le Parc Archéologique et Botanique des Roches Gravées, ▪ le littoral compris entre la Pointe des Bananiers et la Pointe du Petit Marigot.
G5 Les formations et dépôts récents	Les variations du niveau de la mer ainsi que les conditions hydrodynamiques ont donné naissance le long des côtes orientales de Basse-Terre et occidentales de Grande Terre à des dépôts peu ou pas remaniés par la mer. Il s'agit de terrasses fluviales et des zones dites de vases à palétuviers bien développées au niveau des embouchures des cours d'eau qui se jettent dans le Petit et le Grand Cul de Sac Marin. Cette unité s'étend entre l'embouchure de la Grande Rivière à Goyave à l'Est et la Pointe Plate de Port-Louis à l'Est.
G6 Les calcaires de la Grande-Terre et de Marie Galante.	Le sous-sol de la Grande-Terre est entièrement constitué de calcaire sédimentaire ce qui lui confère une allure tabulaire. Lorsqu'elle est bousculée par l'activité sismique, cette formation laisse apparaître des accidents tels que les falaises au Nord-Est et des effondrements comme plaine de Grippon (Morne-à-l'Eau). Plusieurs sites de la Grande-Terre ont été classés à l'Inventaire des Sites Géologiques Remarquables de la Guadeloupe dont la Cuve et la Pointe des Châteaux à Saint-François. D'un point de vue géologique Marie-Galante est très proche de la Grande Terre. Sur cette île, le socle calcaire forme un plateau constituant tout le centre de l'île qui présente de nombreux changements de faciès et plonge dans la mer en falaises sur la partie Nord-Est.
G7 Le socle ancien de la Désirade	Les roches de la Désirade sont principalement d'origine volcanique et plutonique. La géologie de cette île se caractérise par l'ancienneté des roches du sous-sol. La Désirade serait ainsi une relique d'un arc volcanique ayant fonctionné au Jurassique. A la Désirade, deux sites sont classés à l'Inventaire des Sites Géologiques Remarquables dont des coulées superposées de lave basaltique à coussins (pillow-lavas) caractéristiques des épanchements de lave sous-marins à proximité de l'Anse Devant-Y-Bon.
G8 Le volcanisme des Saintes	Les deux îles de Terre-de-Haut et Terre-de-Bas sont constituées de brèches grossières et de coulées. A – Terre-de-Haut possède un substratum constitué par des coulées altérées, constituées de deux principaux types de roches : roches sombres, devenant verdâtres par altération, et roches claires, altérées en boules. B- Terre-de-Bas est d'allure plus récente. Les formations d'explosion forment de hautes falaises abruptes, qui sont vraisemblablement issues d'un cratère situé au centre de l'île.

2.2. LA PEDOLOGIE

Carte n°3 : Unités géographiques – La pédologie, at las cartographique p6.

Si tous les sols de la Guadeloupe sont argileux, on observe une différenciation en fonction des socles rocheux, de la morphologie, du relief et de l'influence des conditions climatiques locales. Sur la Basse-Terre, l'histoire mouvementée donne des sols complexes avec une différenciation entre le Nord et le Sud liée aux épisodes volcaniques ainsi qu'une dissymétrie Est-ouest en fonction des versants.

Les sols développés sur support calcaires en Grande-Terre et à Marie Galante sont très proches et conduisent à ne constituer qu'une seule unité. Se distinguent des ces sols, les zones alluviales en terrasses à l'embouchure des rivières et espaces marécageux au niveau des mangroves.

On distingue ainsi six types de sols différents :

- P1 : Les sols anciens du Nord-Ouest de la Basse-Terre
- P2 : Sols bruns-rouille du Sud de la Basse-Terre
- P3 : Sols sur substrat calcaire : Grande-Terre et Marie-Galante
- P4 : Alluvions récentes, autour des culs de sac marins
- P5 : Les sols de la Désirade
- P6 : Les sols des Saintes

P1 Les sols anciens du Nord-Ouest de la Basse-Terre	Les sols de la façade Nord-est de la Basse-Terre sont à dominante ferrallitique. Malgré une homogénéité régionale, les sols des unités locales littorales sont très hétérogènes. La répartition dissymétrique des sols entre les deux versants de la Basse-Terre confirme le rôle structurant de la ligne de crête et son influence sur la pluviométrie (effet de foehn). Cette région inclut tout le Nord de la Basse Terre (mis à part les zones alluviales de la façade Est) jusqu'à la limite formée par une ligne entre le Sud de Vieux-Habitants et Sainte-Marie.
2 Sols bruns-rouille du Sud de la Basse-Terre	Sur le littoral du Sud de la Basse-Terre on trouve des sols argileux à halloysite qui forment une auréole autour des sols à allophanes présents essentiellement sur les hauteurs. D'autres faciès près de Basse-Terre / Vieux-Habitants indiquent la transition vers les vertisols des régions plus sèches.
P3 Sols sur substrat calcaire Grande-Terre et Marie-Galante	La Grande Terre et Marie Galante sont des sols argileux dérivés du socle calcaire. Ils sont : ▪ Soit des sols peu profonds calci-magnésiques sur les zones convexes et en forte pente avec des faciès très court et quelques affleurements rocheux ▪ Soit des sols vertiques plus profonds dans les portions concaves et à faible pente.
P4 Alluvions récentes, autour des culs de sac marins	Sur le pourtour du Petit et du Grand Cul-de-Sac marin, ce sont les alluvions récentes qui prédominent. On trouve : ▪ Au niveau des débouchés des ravines et des rivières de la façade orientale, des terrasses fluviales constituées des produits de dégradation des sols et des roches situés en amont.

marins

- Dans les nombreuses zones de mangrove (de Sainte Rose à Goyave et de Baie-Mahault à Port-Louis), les sols argileux sont salés, tourbeux, très chargés en matières organique et à hydromorphie permanente.

Ne disposant pas de données pédologiques pour la Désirade ou pour les Saintes, le choix par défaut s'est porté sur la délimitation d'une unité à part pour chacune de ces îles :

P5 : Les sols de la Désirade.

L'île de la Désirade est plus spécifiquement la partie orientale de l'île est battue par les vents et subit une sécheresse accusée, surtout en carême. Les sols sur supports calcaires sont squelettiques et peu évolués. Sur les environs immédiats de l'anse de Baie Mahault, la quasi absence de sol ne permet pas de les caractériser.

P6 : Les sols des Saintes

Il n'existe pas de données pédologiques que les Saintes (BRGM 2006)

Notons que sur le secteur de Jarry, à l'instar de nombreuses zones côtières anthropisées, les sols ont été remaniés pour permettre la construction de routes et de bâtiments. Dans ces zones, il s'agit principalement de remblais de tuf sur sédiments marins.

2.3. MORPHOLOGIE DU LITTORAL

Carte n°4 : Unités géographiques – La morphologie du littoral, atlas cartographique p7.

La nature de l'archipel Guadeloupe a engendré une morphologie complexe et diversifiée qui a été modifiée par l'Homme. Cette morphologie du littoral est donc un critère qui inclut plusieurs notions : la forme ou le faciès, le relief, l'altitude, les pentes ainsi que l'artificialisation...

La contribution de la morphologie à la définition des grandes unités géographiques fonctionnelles sera fortement axée sur un descriptif du littoral.

La différenciation de la morphologie est fortement marquée entre la Grande-Terre/Marie-Galante, la Basse-Terre, les Saintes et la Désirade.

On distingue ainsi dix unités en termes de morphologie :

- M1 : Les contreforts de l'axe montagneux septentrional de la Basse-Terre
- M2 : Le littoral occidental de la Basse-Terre
- M3 : L'extrémité Sud de la Basse-Terre
- M4 : La façade orientale de la Basse-Terre
- M5 : Les basses plaines
- M6 : Falaises et cotes rocheuses de l'Est de la Grande Terre
- M7 : Le littoral du Sud Grande Terre de Pointe-à-Pitre à la Pointe des Châteaux
- M8 : Le plateau de la Désirade
- M9 : Marie-Galante une île sur plateau calcaire,
- M10 : Les Saintes au relief accidenté

M1 Les contreforts de l'axe montagneux septentrional de la Basse-Terre	Ce premier secteur est très découpé avec des pentes importantes. On observe une alternance de plages, de pointes et de falaises. L'altitude dépasse les 200 m notamment au niveau du Gros Morne de Deshaies qui sépare l'anse de Deshaies de la plage de Grande Anse. Au-delà de la ligne de partage des eaux, le relief s'adoucit vers l'Est pour rejoindre la plaine Nord orientale au niveau de Sainte-Rose. Cette unité est délimitée au Nord-Est par la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et au Sud-ouest par l'Anse à Galets (Bouillante).
M2 Le littoral occidental de la Basse-Terre	La zone arrière du littoral est marquée par des collines dites « en dos de chameau ». La côte est rocheuse, marquée par des coulées de lave qui pénètrent dans la mer (Pointe du Quésy, les Trois Tortues, l'Anse à la Barque,...) formant sur leur flanc des falaises tranchées. Les rivières et ravines qui coupent la côte créent des zones planes d'accumulation alluviale. Ce littoral a été souvent remanié au niveau de la route littoral ou des embouchures de ravine pour protéger les habitations des risques naturels (submersion, inondations) notamment à hauteur de la commune de Basse-Terre et de l'Anse de Bouillante. Cette unité prolonge la précédente (M1) vers le Sud et s'achève à hauteur du Fort Louis Delgrès.
M3 L'extrémité Sud de la Basse-Terre	La pointe méridionale de la Basse-Terre, entre le Fort Louis Delgrès et la Pointe des Bananiers (Capesterre-Belle-Eau) est surplombée par les Monts Caraïbes qui constituent un repère morphologique et paysager remarquable. La bande côtière est constituée par les versant de ces reliefs avec très peu de zones planes si ce n'est le secteur occidental en partie gagné sur la mer par le confortement entre la Marina de Rivière-Sens et les Trois Pointes qui permet le passage de Route Départementale 6. Succède à ce tronçon, une série de falaises autour de Vieux-Fort entre les Trois Pointes et la Pointe Glacis (Trois Rivières). Cette unité se prolonge vers l'Est sous l'influence de la Petite Montagne et de la Madeleine pour se terminer en côte rocheuse.
M4 La façade orientale de la Basse-Terre	La bande côtière est caractérisée par une succession d'anses en arc de cercle de Capesterre-Belle-Eau à Goyave. Elles forment un cordon sableux en amont duquel on observe une zone de glacis, pour rejoindre avec une pente modérée les contreforts du massif de la Soufrière. Les embouchures des nombreuses rivières et ravines perturbent cette homogénéité en formant des zones marécageuses souvent envahies de palétuviers. Cette unité s'étend entre la Pointe des Bananiers (Capesterre-Belle-Eau) au Sud et l'embouchure de la rivière Lézarde au Nord.
M5 Les basses plaines	La plaine d'une altitude inférieure à 50 mètres relie les deux îles (Basse-Terre et Grande-Terre) et rejoint la mer en pente douce. Cette unité est délimité par la Pointe Allègre (Sainte-Rose) au Nord et l'embouchure de la rivière de la Lézarde au Sud sur la Basse-

	Terre et entre la Pointe Castalia et la Grande Baie du Gosier en Grande-Terre. Ce secteur est marqué par la présence de nombreuses zones de mangrove sur tout le périmètre du Grand Cul de Sac marin entre Sainte-Rose et le Lamentin sur Basse Terre et de Baie-Mahault à Port-Louis sur Grande Terre. Il existe un secteur urbanisé particulièrement dense autour de la rivière Salée qui traverse la zone de Jarry. Aux environs de Pointe-à-Pitre, le littoral est totalement urbanisé et les zones naturelles sont dégradées.
M6 Falaises et cotes rocheuses de l'Est de la Grande Terre	Cette unité littorale issue du plateau de la Grande Terre correspond à une côte dentelée de falaises (qui peuvent dépasser 70 mètres) et de côtes rocheuses. Cette unité s'étend de l'Anse Castalia au Nord jusqu'à la Petite Anse Kahouanne au Sud de la Pointe des Châteaux. L'érosion marine a dessiné dans ces falaises une série d'anses et de pointes avec quelques zones de roches plates dans la partie Sud. Ce versant Atlantique est très peu urbanisé, à l'exception des environs du Moule qui constituent une singularité au sein de cette unité. Sur ce littoral, quelques formations se distinguent par leur caractère exceptionnel et notamment : ▪ la Pointe des Châteaux, ▪ la Pointe de la Grande Vigie.
M7 Le littoral du Sud Grande Terre de Pointe-à-Pitre à la Pointe des Châteaux	Cette zone, comprise entre Grande Baie (Le Gosier) et la Petite Anse Kahouanne, est principalement caractérisée par un littoral de faible hauteur, remontant en pente douce vers le Nord jusqu'au pied des Grands Fonds à l'Est et jusqu'à la limite du plateau central de la Grande-Terre à l'Ouest. Dans cette région la côte est une alternance de zones rocheuses et de plages de sable blanc interrompues çà et là par quelques auréoles de mangroves imbriquées dans le littoral. On trouve des poches d'urbanisation très marquée, en particulier autour de Saint-François avec une morphologie très modifiée par différents travaux d'enrochement, d'endiguement, ou d'aménagements portuaires.
M8 Le plateau de la Désirade	La Désirade est caractérisée par la présence d'un plateau constituant le centre de l'île et retombant en hautes falaises au Nord. Au Sud, on trouve une zone basse et des plages. Les façades littorales Est et Ouest sont constituées de zones rocheuses. La morphologie de la Désirade et la diversité des retombées côtières sont à rattacher à l'influence de l'armature de ce plateau.
M9 Marie-Galante une île sur plateau	Fréquemment appelée Grande Galette, c'est le plateau formant le centre de l'île, à l'instar de la Désirade, qui structure Marie Galante. La façade Nord-Est de l'île est occupée par des falaises et avec l'affaissement du plateau vers le Sud le littoral laisse place à une côte rocheuse entrecoupée de plages de sable blanc dans la zone

calcaire	Sud-Est. La façade Ouest est beaucoup plus basse avec un cordon sableux qui occupe la quasi-totalité de la côte à l'exception de quelques zones marécageuses et de mangrove.
M10 Le relief accidenté des Saintes	Ce petit archipel, constitué principalement de Terre-de-Haut à l'Est et Terre-de-Bas à l'Ouest, est caractérisé par un relief très accidenté avec près de 66% de falaises. Terre-de-Haut, aux contours déchiquetés, est constitué d'une partie centrale basse, bordée au Nord et à l'Ouest, de deux régions au relief plus vigoureux. Terre-de-Bas par son relief massif s'oppose à la forme très découpée de Terre-de-Haut. Une couronne de sommets bossus entoure un haut plateau qui tombe en hautes falaises dans la mer.

2.4. LE SOCLE PHYSIQUE, SYNTHESE

La superposition des différents découpages, donne un cadre géomorphologique cohérent et correspondant aux caractéristiques du milieu physique. Les entités ainsi obtenues sont reportées sur la **Carte n°5 : Unités géographiques – Le socle physique, atlas cartographique, p8.**

Le travail effectué permet de distinguer les neuf unités suivantes :

- PHYS1 : Un littoral sous l'influence du volcanisme du Nord de la Basse-Terre
- PHYS2 : Au pied de la Soufrière, le littoral Sud de la Basse Terre
- PHYS3 : Le littoral de Goyave à Petit-Bourg
- PHYS4 : La plaine centrale de la Guadeloupe continentale
- PHYS5 : Plateau et côte rocheuse atlantique de la Grande Terre
- PHYS6 : Les anses du Sud de la Grande Terre
- PHYS7 : La Désirade, autour du plateau
- PHYS8 : Marie Galante, la grande galette
- PHYS9 : Les Saintes

PHYS1 Un littoral sous l'influence du volcanisme du Nord de la Basse-Terre	Cette première entité correspond au Nord de la Basse Terre et à une partie de la côte sous le vent. Sa caractéristique principale est d'être le pied des massifs volcaniques du Nord de la Basse Terre. Elle est découpée en trois sous-unités : A- Le littoral de Sainte-Rose Cette première unité est limitée à l'Ouest par la Pointe Allègre et à l'Est par l'embouchure de la Rivière Moustique. Cet espace repose sur les formations volcano-sédimentaires de la Basse-Terre (G2) et les sols sont anciens (P1). Ce rivage est inclut dans l'unité morphologique des basses plaines (M5). B- Le littoral de Deshaies et de Pointe Noire Ce littoral située entre la Pointe Allègre au Nord-est et l'Anse à Galets au Sud. Elle correspond à l'unité morphologique de l'axe montagneux septentrional de la Basse-Terre (M1) et repose également sur des sols anciens (P1). La nature géologique du
---	---

	substrat correspond au complexe volcanique des Pitons de Sainte-Rose (G1A) au Nord, et en deçà de la Pointe Breton au volcanisme de Pointe-Noire (G1B). Cette unité inclut des édifices topographiques imposants : les Pitons de Sainte-Rose et le Gros Morne. C- Le littoral de Bouillante Ce littoral compris entre l'Anse à Galets et l'embouchure de la Grande Rivière des Vieux Habitants s'assied sur le volcanisme de Bouillante (G3) et s'insère dans l'unité morphologique du littoral occidental de la Basse-Terre (M2). Ce littoral scindé par la Ravine Renoir est dominé par les édifices du Morne Lézard et du Morne Machette. Les anses sont recouvertes de galets volcaniques.
PHYS2 Au pied de la Soufrière, le littoral Sud de la Basse Terre	La seconde unité correspond à l'influence du massif de la Soufrière. On distingue néanmoins trois sous unités suivant la façade maritime et en raison de l'influence locale des Monts Caraïbes sur la pointe Sud. A- Le littoral Sud-ouest de la Basse-Terre. Cette unité encadrée par l'embouchure de la Grande rivière des Vieux Habitants et le Fort Louis Delgrès recoupe les communes de Vieux –Habitants, Baillif et Basse-Terre. Elle correspond encore à l'unité morphologique du littoral occidental de la Basse-Terre (M2) mais la transition avec l'unité PHYS1 est liée au changement de nature du sol et du sous-sol. Le littoral méridional a fortement été remanié par des aménagements côtiers. B- Les Monts Caraïbes L'unité concerne le littoral sous l'influence du relief des Monts Caraïbes et de la Petite Montagne. Elle se déploie entre le Fort Louis Delgrès et la Pointe des Bananiers. Les limites sont les mêmes que celles de l'unité morphologique M3. D'Ouest en Est on rencontre plusieurs substrats volcaniques différents : des formations quaternaires (G4C), le volcanisme des Monts Caraïbes (G4B) après Rivière-Sens, de nouveau des formations quaternaires jusqu'à la Pointe Noire et enfin le substratum de la Soufrière (G4A). Ce littoral est bordé par des versants très abrupts qui s'adoucissent peu à peu en s'éloignant vers l'Est. C- Capesterre-Belle-Eau La Pointe des Bananiers et Sainte-Marie constituent les bordures du littoral de Capesterre-Belle-Eau. On se trouve ici dans l'unité morphologique de la façade orientale de la Basse-Terre (M4) aux glacis en pente douce entrecoupés de ravines à fonds plats. Le substratum est tout d'abord fait de formations quaternaires (G4C) jusqu'à la Pointe du Petit Marigot, puis on retrouve le substratum émanant de la Soufrière (G4A) et au-delà de la Pointe Constant, on retrouve un sous-sol de formations volcano-sédimentaires (G2).
PHYS3 Le littoral de Goyave à Petit-Bourg	Cette unité géographique s'étend entre Sainte-Marie et l'embouchure de la Rivière Lézarde (Petit-Bourg). Le socle est constitué de formations volcano-sédimentaires (G2) et dans un littoral d'anse en arrière desquelles des glacis remontent en pente douce jusqu'au contreforts des sommets de la Basse Terre (M4).

	On observe un changement dans les sols au sein de cette unité depuis les plus anciens au Sud (P1) jusqu'à des alluvions plus récentes (P4) au Nord de l'Anse à Sable. Cette unité est entrecoupée de plusieurs vallées avec la rivière à Moustique, la Lézarde et la Petite rivière à Goyave.
PHYS4 La plaine centrale de la Guadeloupe continentale	La plaine marécageuse centrale est délimitée au Nord-ouest par l'embouchure de la Rivière Moustique (Sainte Rose), au Sud-Ouest par l'embouchure de la Lézarde (Petit Bourg). Au Nord-est par la Pointe Plate (Anse Bertrand) et au Sud-est par l'agglomération de Pointe-à-Pitre. Cette unité correspond globalement à l'unité morphologique des basses plaines (M5) et le sol est toujours composé d'alluvions récentes (P4). La nature géologique des terrains varie en fonction de l'île, ce qui est constant c'est le sol constitué de dépôts récents et d'alluvions. Ce secteur correspond essentiellement à l'embouchure des rivières et ravines et aux sols hydromorphes de mangroves. De nombreux remaniement du sol et du sous-sol ont eu lieu dans ce secteur et en particulier dans la zone de Jarry.
PHYS5 Plateau et côte rocheuse atlantique de la Grande Terre	Ce littoral est borné au Nord-ouest par la Pointe Plate (Anse Bertrand) et au Sud-est par la Petite Anse à Kahouanne (Saint-François). Les sols argileux, généralement peu profonds, (P3) reposent sur un substrat calcaire (G6). Cette unité est chevauchante avec deux unités morphologiques : celle des Basses Plaines (M5) à l'Est de la Pointe Castalia et celle des falaises et des côtes rocheuses de la façade orientale de la Grande-Terre (M6). La nature des sols a provoqué la formation de falaises lentement entaillées sous l'action de l'Océan. Les formations remarquables de cette unité sont la Pointe de la Grande Vigie à l'extrémité septentrionale et la Pointe des Châteaux à l'extrémité méridionale.
PHYS6 Les anses du Sud de la Grande Terre	Cette unité correspond au littoral situé l'agglomération de Pointe-à-Pitre à l'Ouest et la Petite Anse à Kahouanne à l'Est. Elle repose sur un socle calcaire avec une topographie relativement plane et marqué par une alternance entre les zones rocheuses, des plages de sable blanc et des zones humides : mangroves, marais, salines et quelques poches urbanisées.
PHYS7 La Désirade, autour du plateau	Assise sur un socle particulièrement ancien (G7), on y observe une différenciation marquée entre le plateau calcaire au Nord qui lui confère sa morphologie si particulière (M8) et une zone plus basse au Sud où l'on trouve plages et zones de mangroves et salines. Des côtes rocheuses aux extrémités Ouest et Est marquent l'interface entre les deux facettes de la Désirade.
PHYS8 Marie Galante, la grande galette	Le socle calcaire de cette île (G6) forme un plateau central (M9) qui lui a valu l'appellation de Grande Galette. Les sols argileux sur socle calcaire sont très proches de ceux de la Grande-Terre (P3). Le littoral arbore de multiples faciès : des falaises au Nord-est, une côte rocheuse entrecoupée de plages de sable blanc au Sud-est et des zones marécageuses et de mangrove à l'Ouest.
PHYS9 Les Saintes	Cet archipel constituant une entité morphologique particulière (M10), a une origine volcanique très ancienne (G8 A&B). Les deux îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas présentent un relief très accidenté d'un aspect très découpé pour TdH et massif pour TdB.

3. LA COMPOSANTE AQUATIQUE

L'eau sous toutes ses formes est un élément structurant du littoral. Elle modifie le relief, la morphologie, les sols. Elle est également un facteur d'influence important pour la végétation et les usages liés à l'Homme.

Dans ce volet et afin de guider le découpage des unités géographiques fonctionnelles, nous considérerons :

- Les hydro-écorégions,
- La pluviométrie,
- Le milieu marin en tant que milieu récepteur des eaux littorales.

3.1. LES HYDRO-ECOREGIONS DE LA GUADELOUPE

Carte n°6 : Unités géographiques – Les Hydro écorégions de la Guadeloupe (Cemagref), atlas cartographique, p10.

Ce découpage s'appuiera sur le travail réalisé par le Cemagref dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. La définition des régions est basée sur :

- la géologie,
- le relief,
- le climat, représenté notamment par les régimes de précipitation,

Ainsi que :

- l'hydrographie (structure du réseau),
- le bilan hydrologique (facilitant l'interprétation des données de précipitation),

Certains de ces critères ont été déjà pris en compte (ou le seront) dans la réflexion sur les unités géographiques, mais la différence entre les objectifs visés et le niveau de précision justifie ce double emploi.

Trois hydro-écorégions territoires homogènes ont ainsi été définis :

- **H1** : le volcan humide (bleu),
- **H2** : la plaine humide (vert),
- **H3** : les îles sèches (orange).

Notons que le réseau hydrographique ne sera pas pris en compte de manière plus détaillée dans la réflexion sur les unités géographiques fonctionnelles. En effet, ce critère ne permet pas d'effectuer un découpage plus fin que celui présenté par le Cemagref.

3.2. PLUVIOMETRIE

Carte n°7 : Unités géographiques – La pluviométrie, atlas cartographique, p11.

La répartition hétérogène des précipitations sur la Basse-Terre est à mettre en relation avec les effets du relief (orographie et effet de Foehn), alors qu'en Grande-Terre, à l'instar des dépendances la pluviométrie est assez faible.

Le niveau de précipitation reçu sur chaque secteur du littoral exerce une forte influence sur le fonctionnement des écosystèmes et sur l'occupation humaine du territoire.

On distingue ainsi, les cinq unités suivantes :

- PL1 : La façade sous le vent de la Basse Terre
- PL2 : De Baillif à Vieux Habitants
- PL3 : La côte au vent de la Basse-Terre
- PL4 : La plaine moyennement humide
- PL5 : Les îles sèches

PL1 La façade sous le vent de la Basse Terre	Dans cette zone relativement sèche, qui s'étend de Sainte-Rose à Vieux Fort, les précipitations sont globalement comprises entre 1 400 et 2 000 mm/an. L'effet de Foehn explique les caractéristiques de cette zone sous le vent des massifs volcaniques de la Basse Terre.
PL2 L'enclave de Vieux-Habitants	Ce secteur compris entre la pointe de la Falaise et la pointe de l'Ermitage (Vieux-Habitants) s'inscrit au sein de l'unité précédente. L'effet de foehn y est tellement marqué que l'on atteint des niveaux de précipitation inférieurs à 1 400 mm/an.
PL3 La côte au vent de la Basse-Terre	Elle inclut le centre et le Sud de la Basse-Terre entre Gourbeyre et Petit Bourg. Les précipitations dépassent 2 000 mm par an et atteignent parfois 2 600 mm sur le littoral. Cette région correspond à la portion du littoral la plus humide de la Guadeloupe.
PL4 La plaine moyennement humide et les Saintes	Cette zone basse inclut le littoral de Sainte Rose à Petit-Bourg ainsi que Les Abymes et une partie du Gosier, mais également les deux îles des Saintes. Les précipitations sont comprises entre 1 600 et 2 000 mm/an.
PL5 Les îles sèches	Ce secteur inclut la quasi-totalité de la Grande-Terre, Marie Galante ainsi que la Désirade. Les précipitations sont inférieures à 1 600 mm/an et descendent même sous le seuil de 1 000 mm/an pour la Désirade. La sécheresse de ces zones est liée à la faible ampleur du relief.

3.3. LE MILIEU RECEPTEUR MARIN : LES MASSES D'EAU COTIERES

Carte n°8 : Unités géographiques – Les masses d'eau côtières, atlas cartographique, p12.

Les masses d'eau côtières ont été définies dans le cadre de l'élaboration du SDAGE de la Guadeloupe (état des lieux 2005 et confirmation dans le SDAGE révisé 2010-2015). Ce découpage inclut de nombreux critères physiques (marnage, salinité, exposition aux vagues, turbidité) ainsi que des critères liés aux conditions de vie des organismes marins (géomorphologie, courantologie, hydrodynamisme).

Ces masses d'eau sont le réceptacle des eaux transitant sur le littoral et à ce titre elles guident notre réflexion sur la définition d'unités géographiques fonctionnelles.

En superposant ces zones avec le périmètre du SMVM, une simplification de la liste des masses d'eau côtières peut être opérée en cohérence avec l'objectif de définition des unités géographiques et proposé ainsi le découpage suivant :

- MEC1 : L'extrémité Nord de la Basse-Terre
- MEC2 : La Côte Ouest de Basse-Terre
- MEC3 : De la Pointe de Vieux-Fort à Pointe de la Rivière à Goyave
- MEC4 : Le Petit Cul-de-Sac Marin
- MEC5 : Le Grand Cul-de-Sac Marin
- MEC6 : La façade Nord et Atlantique de la Grande Terre
- MEC7 : Le littoral Sud de la Grande-Terre
- MEC8 : Les eaux côtières de Marie-Galante
- MEC9 : Les eaux côtières des Saintes

MEC1 L'extrémité Nord de la Basse-Terre	Cette unité correspond à la masse d'eau GUAD08 du SDAGE. Elle est dans la moyenne pour les critères considérés (mélange, renouvellement et houle). Cette masse d'eau est considérée en bon état objectif 2015.
MEC2 La Côte Ouest de Basse-Terre	Cette unité correspond à la masse d'eau GUAD01. Malgré un fort taux de renouvellement des eaux, elle fait l'objet d'un objectif dérogatoire (RNABE fort) en raison de la rémanence de la pollution par la Chlordécone.
MEC3 De la Pointe de Vieux-Fort à la Pointe de la Rivière à Goyave	Cette unité correspond à la masse d'eau GUAD02. Malgré un fort taux de renouvellement des eaux, elle fait l'objet d'un objectif dérogatoire (RNABE fort) en raison de la rémanence de la pollution par la Chlordécone.
MEC4 Le Petit Cul-de-Sac Marin	Cette unité correspond à la masse d'eau GUAD03. Dans ce secteur protégé de la houle avec un taux moyen de mélange et de renouvellement des eaux, le RNABE est fort en raison notamment de l'hypersédimentation et l'apport excessif de nutriments.
MEC5	Cette unité correspond aux masses d'eau GUAD07A et 7B. Dans

Le Grand Cul-de-Sac Marin	ce secteur très protégé de la houle le mélange et le renouvellement des eaux est faible. Le RNABE est fort dans la partie la plus encaissée au Sud et moyen dans la partie la plus ouverte. Les pressions sont multiples : hypersédimentation, apports excessifs de nutriments, micropolluants...
MEC6 De l'Anse Bertrand à la pointe des Châteaux avec la Désirade	Cette unité s'étend de la Pointe Plate au Nord-Ouest et la Pointe des Châteaux au Sud-Est et inclut la Désirade. Cette zone correspond aux masses d'eau GUAD06 (en totalité) et GUAD05 (en partie). Dans ce Secteur exposé à la houle, les eaux sont brassées et globalement de bonne qualité.
MEC7 Le littoral Sud de la Grande Terre	Cette unité correspond à la partie Nord de la masse d'eau GUAD04. Dans ce entre la Pointe Canot et la Pointe des Châteaux, la principale cause observée de dégradation est liée à l'excès de nutriments.
MEC8 Les eaux côtières de Marie-Galante	Cette unité correspond à la bordure marine de Marie Galante GUAD04 et GUAD05. Dans le SDAGE, on trouve deux unités autour de Marie-Galante en lien avec les versants et les relations avec la Grande Terre. Cette approche a été simplifiée ici en cohérence avec le périmètre du SMVM.
MEC9 Les eaux côtières des Saintes	Cette unité correspond à la masse d'eau GUAD11. Elle est globalement de bonne qualité.

3.4. LA COMPOSANTE AQUATIQUE, SYNTHESE

Carte n°9 : Unités géographiques – La composante aquatique, atlas cartographique, p13.

En superposant les unités issues de l'analyse des hydro-écorégions, des isohyètes et des masses d'eau, on distingue ainsi 7 unités homogènes d'un point de vue hydrologique :

- HYDRO1 : La côte sous le vent de la Basse Terre
- HYDRO2 : De la Pointe de Vieux-Fort à la pointe de la rivière à Goyave
- HYDRO3 : Le littoral des petit et Grand-Cul de Sac Marin
- HYDRO4 : De l'Anse Bertrand à la pointe des Châteaux avec la Désirade
- HYDRO 5 : Le littoral Sud de Grande Terre
- HYDRO 6 : Marie-Galante
- HYDRO 7 : Les Saintes
-

HYDRO1 La côte sous le vent de la Basse Terre	Cette unité est limitée au Nord-Est la Pointe Nogent (Sainte-Rose) et au Sud-Ouest par la pointe de Vieux Fort. Elle correspond à la bande littorale sous le vent de la Basse-Terre avec comme milieu récepteur MEC1 & 2. Cette région est peu humide avec une zone climatique locale entre Baillif et Vieux Habitant où l'on atteint un niveau équivalent à la Désirade.
--	---

HYDRO2 De la Pointe de Vieux-Fort à la pointe de la rivière à Goyave	La côte Sud-est de la Basse-Terre correspond à la bande côtière comprise entre la Pointe du Vieux Fort et la Pointe de la rivière à Goyave. Cette unité correspond au littoral le plus humide de la Guadeloupe avec des précipitations dépassant 2 000 mm/an.
HYDRO3 Le littoral des petit et Grand-Cul de Sac Marin	Cette unité qui s'étend de la Pointe Nogent (Sainte-Rose) à Sainte-Marie pour la Basse Terre et de Gosier à la limite entre Port-Louis et Anse Bertrand sur Grande Terre. Cette unité correspond à la plaine moyennement humide étendue aux rivages des masses d'eau MEC 4&5. Elle est subdivisée en deux sous-unités : ▪ Le Petit-Cul-de-Sac Marin → HYDRO3A ▪ Le Grand-Cul-de-Sac Marin → HYDRO3B
HYDRO4 De l'Anse Bertrand à la pointe des Châteaux avec la Désirade	Le littoral compris entre la Pointe Plate et la Pointe des Châteaux est caractérisé par un climat sec (1 200 à 1 600 mm/an) qui correspond à la masse d'eau côtière MEC6. Cette unité ouverte sur l'Atlantique inclut la Désirade.
HYDRO 5 Le littoral Sud de Grande Terre	Cette unité est caractérisée par une faible pluviométrie correspond au littoral de la masse d'eau MEC7. La qualité des eaux côtières dans ce secteur est partiellement dégradée.
HYDRO 6 Marie-Galante	Marie-Galante, bien « qu'à cheval » entre deux masses d'eau dans le SDAGE (GUAD04 à l'Ouest et GUAD05 à l'Est) de qualité différente sera traitée comme unique entité en zone sèche.
HYDRO 7 Les Saintes	Les Saintes sont une unité très sèche correspondant à la masse d'eau MEC9 qui est de bonne qualité générale.

4. LE PATRIMOINE NATUREL

L'évaluation du patrimoine naturel de l'archipel de la Guadeloupe pour la distinction d'unités géographiques fonctionnelles a reposé sur 3 critères :

- La végétation côtière pour sa valeur propre et en tant qu'habitat
- Les biocénoses marines incluses dans le périmètre du SMVM
- Les protections, inventaires, labels internationaux pour le milieu naturel qui sont le témoin de sa richesse.

4.1. LES ECOSYSTEMES TERRESTRES ET COTIERS

Carte n°10 : Unités géographiques – Les écosystèmes terrestres et côtiers, atlas cartographique, p15.

La végétation de l'archipel de Guadeloupe peut être classifiée selon 3 étages :

- l'étage tropical inférieur (0 à 500m)
- l'étage tropical supérieur (500 à 1000m)
- et l'étage tropical de montagne (supérieur à 1000m)

Les zones littorales se trouvant en quasi intégralité à une altitude inférieure à 500m, l'étude de la végétation sera concentrée sur l'étage tropical inférieur où l'on retrouve principalement les trois séries de végétations :

Séries	Série littorale	Série xérophile	Série mésophile
Bioclimat	Bioclimat sec < 1 500 mm/an	Bioclimat sec < 1 500 mm/an	Bioclimat moyennement humide à humide 1 500 à 3 000 mm/an
Répartition altimétrique	-	200 m sous le vent 100 m au vent	500 m sous le vent 400 m au vent
Types de végétation caractéristique	Mangrove	Forêt sèche semi- décidue	Forêt moyennement humide ou sempervirente saisonnière
	Arrière mangrove : ▪ forêt marécageuse ▪ prairie d'arrière mangrove	Bois et taillis des zones sèches	Bois moyennement humide
	Végétation des plages : ▪ frange pionnière ▪ frange arbustive ▪ forêt littorale	Fourrés épineux	Taillis arbustif moyennement humide
	Végétation des falaises	Prairies xérophiles	Prairie moyennement humide
		Forêt riveraine et de bas-fond	
		Végétation des étangs et des mares	

La répartition de la végétation dépend de nombreux facteurs : exposition, versant, bioclimat, type de sol, topographie... avec également un étagement visible en fonction de la proximité de la mer.

En remontant de la mer vers l'intérieur des terres, on trouve sur le littoral :

- 1- en premier lieu la série littorale (mangrove, forêt marécageuse, végétation des plages...),
- 2- la série xérophile
- 3- la série mésophile.

Ces différentes séries sont présentes et plus ou moins importantes en fonction des secteurs géographiques.

Afin de définir un découpage en unités géographiques cohérentes du point de vue de la végétation, nous nous sommes appuyés principalement sur la carte écologique de A. Rousteau. La réflexion a été complétée par les données extraites de l'ORGFH (DIREN – ONCFS), l'atlas des Paysages ((2009, Region & Diren de Guadeloupe)

La réflexion autour de ces séries de végétation nous permet de proposer huit unités écologiques littorales :

- VEGET1 : Végétation xérophile et la forêt littorale de la Basse-Terre occidentale
- VEGET2 : La forêt mésophile dégradée de la Basse-Terre orientale
- VEGET3 : La plaine marécageuse centrale
- VEGET4 : Le plateau littoral Atlantique et sa végétation de falaise semi-ouverte.
- VEGET5 : La végétation du littoral méridional de la Grande-Terre
- VEGET6 : La Désirade
- VEGET7 : Marie-Galante
- VEGET8 : La végétation des Saintes

VEGET1 Végétation xérophile et la forêt littorale de la Basse-Terre occidentale	Cette unité sous le vent de la Basse-Terre offrant un paysage vallonné de forêt sèche est délimitée par la Pointe Le Boyer (Sainte-Rose) au Nord et par la Pointe à Chaux (Vieux-Fort) au Sud. Les pentes marquées induisent un étagement de la végétation visible dans le périmètre du SMVM. En partant de la mer vers les terres, on rencontre successivement : ▪ la forêt littorale sèche à l'embouchure des petites vallées, ▪ quelques prairies sèches littorales dans le Nord (Sainte-Rose), ▪ sur les falaises de bord de mer, se développe une végétation pauvre et clairsemée où la présence de <i>Cactus Cierge</i> est significative. ▪ la forêt semi-décidue dominée par la <i>Savonette</i>, le <i>Poirier</i>, le <i>Mahot piment</i>, <i>Bois de rose</i>. ▪ la végétation naturelle de la forêt sempervirente saisonnière a été remplacée par des cultures intensives de bananes, des bois secondaires, des maraîchages.
--	---

	- la forêt mésophile sur les hauteurs - la topographie marquée de la Basse-Terre engendre la présence de zone d'altitude élevée à proximité du rivage avec la percée de forêt ombrophile au fond de la Ravine de l'Anse de Baille-Argent ainsi qu'au sommet des Monts Caraïbes. Cette forêt ombrophile présente une grande diversité floristique, avec de très grands arbres (<i>Gommier blanc</i> et <i>Acomat boucan</i>) et de nombreuses épiphytes et lianes.
VEGET2 La forêt mésophile dégradée de la Basse-Terre orientale	Cette unité s'étend entre la Pointe à Chaux (Vieux-Fort) et la plage de Sainte-Claire (Goyave). A proximité du rivage, on observe des bois secondaires et quelques groupements arbustifs soulignés sur le littoral par une frange herbacée. Plus à l'intérieur, se développe un rideau dense de ligneux anémomorphes. L'arrière-pays est dominé par la série mésophile (étage des forêts sempervirentes saisonnières), qui a été fortement dégradée au profit de la culture bananière, mais qui reste partiellement conservée à hauteur de Trois-Rivières.
VEGET3 La plaine marécageuse centrale	La plaine marécageuse ceinture les Culs-de-Sac Marins. Elle est bornée : - Sur la Basse-Terre, au Sud par la Pointe de la Rivière à Goyave et au Nord par la Pointe le Boyer (Sainte-Rose), - Sur la Grande Terre, au Nord par la Pointe de la Fontaine (Anse Bertrand) et au Sud par la Pointe de la Verdure (Gosier). Cette unité géographique est essentiellement composée de zones marécageuses entrecoupées par endroits de forêts sempervirentes saisonnières dont la végétation naturelle est en grande partie remplacée par des cultures intensives de bananes. De part et d'autre de Port-Louis, on retrouve une série de mangroves captives. On peut identifier une succession végétative bien précise au sein de la mangrove. En partant du rivage et en allant vers l'intérieur des terres on rencontre : - la mangrove bord de mer (Palétuviers rouges - <i>Rhizophora mangle</i>), arbustive (palétuvier noir), et la mangrove haute (palétuviers rouges et gris et blancs) - la forêt marécageuse d'eau douce située en retrait de la zone de battement des marées, sur des sols engorgés mais non salés. La végétation est dominée par le Mangle-Médaille, qui présente à la base du tronc de puissants contreforts en forme de palettes ainsi que le <i>Pterocarpus officinale</i>, le <i>Cachiman cochon</i> et le <i>Fromager</i>. - les prairies d'arrière-mangrove semi-halophile et humide. Ces formations herbacées sont d'aspect très divers : prairies humides pâturées par des bovins, savanes inondées, marais d'eau douce ou marais saumâtres à herbes coupantes ou à fougères dorées, difficilement pénétrables. La flore y dépend essentiellement des conditions d'humidité et de salinité des sols.
VEGET4 Le plateau littoral	Cette unité est limitée au Nord par la Pointe de la Fontaine (Anse Bertrand) et l'anse Kahouanne (Saint-François) au Sud-est. La végétation xérophile implantée sur ce plateau calcaire est adaptée

Atlantique et sa végétation de falaise semi-ouverte.	à l'exposition aux vents venant de l'Atlantique et se caractérise par des taillis arbustifs et l'abondance de plantes grasses capables de résister aux chaleurs excessives. La géomorphologie et les conditions climatiques régnants sur les plateaux calcaires du Nord-est de la Grande-Terre ont engendré le développement d'une végétation xérophile rase. Les flancs de falaises et les côtes rocheuses sont peu végétalisées : arbres, arbustes et arbrisseaux marqués par l'anémomorphisme. Les parties supérieures des falaises sont recouvertes d'un tapis herbeux parfois ponctué de quelques touffes buissonnantes composées de <i>Romarin bord de mer</i> et de <i>Liane sèche</i>. Dans les parties hautes des sites on retrouve plusieurs essences d'arbres et les plateaux accueillent une végétation arbustive dense. Notons la présence de zones marécageuses dans les secteurs abrités : Baie du Nord-ouest, Porte d'Enfer, ville du Moule ainsi que des mangroves captives à l'extrémité de la Pointe des Châteaux.
VEGET5 La végétation du littoral méridional de la Grande-Terre	Cette unité est située entre la Pointe de la verdure (Le Gosier) et l'anse Kahouanne (Saint-François). On y rencontre essentiellement une végétation de plages et d'arrières plages avec de nombreuses mangroves captives associées à des marais et des salines. La frange pionnière est composée essentiellement de plantes rampantes comme les <i>Patates bord de mer</i> et les <i>Haricots bord de mer</i>, qui délimitent l'extrême limite de la montée des eaux. En arrière des plages, la forêt sèche se compose d'arbustes de type <i>Mancenillier</i> et <i>Raisiniers bord de mer</i>, associés à des arbres d'une quinzaine de mètres, tel l'<i>Amandier pays</i>, le <i>Tamarinier</i>, le <i>Catalpa</i>, le <i>Poirier (Tabebuia pallida)</i> et le <i>Cocotier</i>. Ces forêts littorales sont plus ou moins étendues selon la topographie, l'exposition aux vents marins et l'influence humaine.
VEGET6 La Désirade	La rudesse du climat de la Désirade en fait le domaine favori des cactées et de la forêt sèche. 6A – La façade septentrionale La façade septentrionale entre la Pointe Frégule à l'Ouest et l'Anse Petite Rivière à l'Est est constituée de vastes plateaux colonisés par une végétation xérophile caractéristique : végétation basse de prairies sèches et éparses sur la partie supérieure et de taillis arbustifs denses (voire de forêt xérophile) sur les contreforts. La présence de nombreuses plantes grasses témoigne également de l'aridité de la région. 6B – La façade méridionale La plaine littorale de la Désirade est caractérisée par une végétation littorale également très sèche et où les formations ouvertes dominent. Le <i>Baume blanc</i> et le <i>Petit coco</i> sont souvent retrouvés dans les taillis xérophiles. Notons la présence de salines et de leur cortège d'espèces halophiles avec quelques mangroves captives dans la partie Ouest.

VEGET7 Marie-Galante	Le climat sec de Marie-Galante a favorisé l'implantation d'une forêt xérophile. Cependant, le paysage est également marqué par la présence de l'eau et des zones humides (586 mares, des marais, étangs, forêts marécageuses et savanes inondées). 7A : La façade littorale orientale de Marie-Galante Ce littoral battu par le vent et la houle est très semblable à celui des falaises de la Grande-Terre (VEGET 4). Il débute au Nord à partir de l'Anse Bambou à hauteur du lieu dit de Vieux-Fort pour se terminer à la limite Est de la commune de Grand-Bourg. Cette façade aride abrite une végétation xérophile. Une végétation pionnière s'est établie sur les contreforts des falaises avec la <i>Tiraille</i> et de <i>Romarin bord de mer</i>. Plus en arrière, se développe d'abord une strate arbustive basse, puis une haute forêt sèche. Dans ce secteur, l'élevage extensif exerce une pression de pâturage forte sur la végétation ce qui maintient ouverts de nombreux espaces. 7B : La façade Caraïbes La plaine côtière de Marie-Galante est nettement plus humide. Elle regorge de régions inondées colonisée par la mangrove et des zones de marais. Sur ce secteur, la forêt littorale en arrière plage forme un cordon parallèle à la côte bien développé.
VEGET8 La végétation des Saintes	Les faibles précipitations, l'exposition aux vents et la nature des sols des Saintes ne permettent que le développement d'une végétation sèche et rase sur socle rocailleux qui prend principalement la forme de taillis arbustifs. Ce type de végétation est particulièrement développé sur les littoraux rocheux exposés, et l'on rencontre quelques zones humides au pied des versants occidentaux abrités. Terre-de-Bas se différencie de Terre-de-Haut avec sa forêt sèche centrale sur les hauteurs et sa zone littorale mieux représentée. Sur les falaises, <i>Succulentes</i>, <i>Cactacées</i>, <i>Agavacées</i>, <i>Poiriers</i> et <i>Gommiers</i> abondent. La zone arbustive, bien que très étroite est plus riche et se compose d'espèces rabougries telles que <i>l'Olivier bord de mer</i>, <i>la Liane douce bord de mer</i>... Les formations de mangrove sont aujourd'hui en forte régression.

4.2. LES BIOCENOSES MARINES

Carte n°11 : Unités géographiques – Les biocénoses marines, atlas cartographique, p16.

Une réflexion a été menée vis-à-vis du milieu marin récepteur dans la partie hydrologie, il s'agit donc dans cette partie sur le patrimoine naturel de proposer un descriptif des ces zones marines.

Les principales biocénoses marines sont :

- Les mangroves : ces secteurs ont été également pris en compte dans les écosystèmes côtiers
- Les herbiers à phanérogames
- les récifs coralliens

Leur importance est extrêmement forte en raison de leur sensibilité élevée aux modifications anthropiques (pollution, érosion des sols, hypersédimentation...) de leur étroite interdépendance (mangroves- herbiers- récifs coralliens) et de l'importance des services rendus (au milieu naturel et aux Hommes).

Cette problématique de préservation du milieu marin est intimement liée à celles des bassins versants et du littoral dont il est le réceptacle.

Il est ainsi proposé le découpage suivant :

- MAR1 : La côte sous le vent de la Basse Terre
- MAR2 : Le Petit Cul-de-Sac marin
- MAR3 : Le Grand Cul-de-Sac marin
- MAR4 : Le littoral atlantique de la Grande Terre
- MAR5 : le littoral méridional de la Grande Terre
- MAR6 : La Désirade
- MAR7 : Marie-Galante
- MAR8 : Les Saintes

MAR1 Les côtes « ouvertes » de la Basse Terre	Du Nord de la Basse Terre à Sainte-Marie (MEC 1, 2 & 3) cette unité correspond principalement à la côte sous le vent de la Basse Terre. Relativement protégée de la houle, cette région est marquée par la présence d'herbiers à phanérogames dans la frange la plus côtière et dans les zones protégées des anses. En s'éloignant de la cote, ils sont remplacés progressivement par des récifs coralliens non bioconstruits (sur fonds rocheux). Cette zone « abrite les communautés les plus riches et les plus florissantes de l'archipel ¹ ».
MAR2 Le Petit Cul- de-Sac marin	Le petit Cul-de-Sac marin (MEC4) est constitué essentiellement de formations frangeantes se succédant de la façon suivante : - la côte fortement colonisée par la mangrove

¹Bouchon C. Bouchon-Navaro Y., Brugneaux S., Mazéas F. 2002. L'état es récifs coralliens des Antilles françaises. Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, IFRECOR : 31p.

	- le fond de la baie, qui subit une telle pression sédimentaire que l'on y trouve que des fonds envasés et sableux en s'écartant de cette zone d'accumulation, les herbiers à phanérogames deviennent majoritaires et au-delà on observe quelques zones de récifs
MAR3 Le Grand Cul-de-Sac marin	Le Grand Cul-de-Sac Marin (MEC5) a été très étudié car il fait partie de l'aire marine adjacente du Parc National de la Guadeloupe. Il présente une organisation relativement proche du Petit cul-de-sac – <i>et plus généralement des baies en milieu insulaire tropical</i> (mangrove- zones envasées, herbiers- récifs. Cette ressemblance est à nuancer par l'importance de la superficie de ces biocénoses (mangrove et herbiers en particulier) et surtout par le fait que les récifs coralliens forment une barrière de près de 30 km qui ferme la sortie de ce cul-de-sac.
MAR4 Le littoral atlantique de la Grande Terre	Le littoral de la Grande de Terre (MEC 5 & 6) sur la façade atlantique est fortement exposé à la houle. Dans ce secteur, les herbiers sont très peu présents et l'on trouve néanmoins des zones de récifs coralliens bien développés.
MAR5 le littoral méridional de la Grande Terre	Sur le littoral Sud de la Grande Terre, les biocénoses marines sont organisées avec : - des mangroves dans les zones côtières encaissées et autour des salines, - des herbiers dans les secteurs côtiers les moins profonds, - une bande de récif parallèle à la côte.
MAR6 La Désirade	Sur la Désirade, la dissymétrie est forte entre un littoral Nord, exposé à la houle où les écosystèmes sont peu présents et une zone au Sud protégée par l'île où herbiers et récifs coralliens sont fortement implantés.
MAR7 Marie-Galante	On trouve à Marie Galante toute la diversité des biocénoses marines de la Guadeloupe. Il est à noter un important récif barrière sur la côte Ouest qui forme un lagon et protège la côte de la houle permettant un développement des herbiers dans les zones peu profondes et des secteurs de mangrove sur la bordure côtière.
MAR8 Les Saintes	Les récifs coralliens forment une ceinture autour des Saintes et protège ainsi les côtes basses.

4.3. LES PROTECTIONS DU MILIEU NATUREL

Carte n°12 : Unités géographiques – Les espaces protégés, inventaires, conventions et labels, atlas cartographique, p17.

Ce critère des protections du milieu naturel ne permet de définir des unités géographiques au sens strict car ces outils correspondent à des milieux très divers et généralement discontinus. Néanmoins, il apporte des éléments forts pour la réflexion sur les milieux naturels en tant qu'indicateur de la qualité des milieux et des paysages.

On recense de nombreux espaces naturels réglementés ou protégés sur le littoral de la Guadeloupe :

- la zone centrale du Parc National, les Réserves Naturelles,
- les terrains acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
- le Domaine public maritime/Domaine public lacustre (DPM/DPL),
- les sites inscrits et sites classés,
- les Arrêtés de Protection de Biotope,
- la Forêt départementalo-domaniale (FDD),
- et une partie des 50 pas géométriques (espaces naturels transférés au CELRL).

A ces protections s'ajoutent des témoins de la richesse des milieux que sont les inventaires (ZNIEFF 1 & 2) ainsi que les labels et conventions internationaux (Réserve de biosphère, RAMSAR).

Enfin, les espaces remarquables du littoral (article L. 146-6 du CU) sont également un dispositif de préservation du littoral très important. Ces entités suivent globalement le périmètre des autres dispositifs mentionnés ci-dessus.

Le critère « espaces naturels protégés » permet ainsi de distinguer 9 secteurs aux niveaux de protection variés :

- PROT1 : La côte sous le vent de Basse Terre
- PROT2 : La pointe Sud de la Basse Terre
- PROT3 : Le Petit Cul-de-Sac Marin
- PROT4 : Le Grand Cul-de-Sac Marin
- PROT5 : La façade atlantique de la Grande Terre
- PROT6 : Le littoral Sud de la Grande Terre
- PROT7 : La Désirade
- PROT8 : Marie Galante
- PROT9 : Les Saintes

PROT1 La côte sous le vent de Basse Terre	Cette côte ne dispose pas d'un statut de protection forte sur l'ensemble de son linéaire, elle est néanmoins désignée en Aire Optimale d'Adhésion du PNG et en Aire de transition pour la Réserve de Biosphère. Chaque zone remarquable dispose en complément d'un outil de protection adapté à ses caractéristiques propres : ▪ Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), sites inscrits classés et ZNIEFF autour du Gros Morne de Deshaies ▪ Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), cœur de Parc et ZNIEFF pour les îlets de Pigeon ▪ Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), site classé, site inscrit et ZNIEFF autour de l'Anse à la Barque
PROT2 La pointe Sud de la Basse Terre	Cette unité s'étend au pied des Monts Caraïbes. Elle est protégée par plusieurs dispositifs : Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), ZNIEFF, propriétés du Conservatoire du littoral et le site inscrit de Trois Rivières.
PROT3 Le Petit Cul-de-Sac Marin	Très marqué par l'urbanisation ce littoral est peu protégé mis à part quelques terrains propriétés du CELRL à Petit Bourg et quelques zones classées en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU).
PROT4 Le Grand Cul-de-Sac Marin	Le territoire de la Baie du Grand Cul-de-Sac Marin est un espace très protégé. Plusieurs outils de conservation se superposent : Réserve de Biosphère (aire centrale), zone RAMSAR, la Réserve Naturelle, Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), cœur de Parc National et Aire maritime adjacente, terrains du Conservatoire du Littoral, zone des 50 Pas géométriques, forêt domaniale du littoral, domaine public maritime. Depuis 2008, un plan de gestion a été élaboré sur cette zone marine.
PROT5 La façade atlantique de la Grande Terre	Cette zone est classée sur une grande partie de son linéaire en forêt domaniale du littoral et en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) avec aux extrémités deux sites exceptionnels : la pointe de la Grande Vigie au Nord (ZNIEFF) et au Sud la Pointe des Châteaux (Site Classé, propriété du Conservatoire du littoral, ZNIEFF).
PROT6 Le littoral Sud de la Grande Terre	Cette entité est fortement dédiée au tourisme et aux activités nautiques. Peu de zones y sont protégées à l'exception de quelques sites du conservatoire du littoral (Bois Jolan notamment). La présence d'espaces classés en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) et faisant partie de l'inventaire ZNIEFF est néanmoins le signe qu'il existe des espaces naturels de forte valeur écologique.
PROT7 La Désirade	L'île de la Désirade est protégée par un classement en Espace remarquable du littoral (L. 146-6 du CU) de l'ensemble du plateau avec quelques secteurs classés en ZNIEFF. Les îles de Petite Terre que l'on peut rattacher à cette zone sont également protégées par le CELRL, un Arrêté de Protection de Biotope, une réserve naturelle et des Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU).

PROT8 Marie Galante	A l'image de son territoire les protections sur Marie Galante sont différentes sur la côte au vent et sur la côte sous le vent : ▪ La zone de falaise à l'Est est un site classé avec des secteurs classés en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) et propriété du CELRL, ▪ Les marais et mangroves de l'Ouest sont classés en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), protégés un APB avec également plusieurs secteurs classés en ZNIEFF.
PROT9 Les Saintes	On observe une forte disparité dans les protections entre les deux îles principales. Terre-de-Haut est très protégée (CELRL, APB, sites classés, sites inscrits, FDL, ZNIEFF...). Terre-de-Bas, moins concernée par le tourisme et les activités nautiques dispose uniquement de zones classées en ZNIEFF et de protection sous forme de FDL. Sur ces deux îles on trouve de nombreux Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU), en particulier sur Terre-de-Haut où ils concernent 90% du littoral.

4.4.LE PATRIMOINE NATUREL, SYNTHESE

Carte n°13 : Unités géographiques – Le patrimoine naturel, atlas cartographique, p18.

Sur la base des 3 critères précédents : analyse de la végétation, des biocénoses marines et des dispositifs de protections des milieux naturels, 9 unités homogènes du point de vue des écosystèmes terrestres et marins ont été définies :

- PAT1 : Le littoral sous le vent de la Basse Terre
- PAT2 : Le littoral au vent de la Basse Terre
- PAT3 : Le petit Cul-de-Sac marin
- PAT4 : Le Grand Cul-de-Sac marin
- PAT5 : Le littoral oriental de la Grande Terre
- PAT6 : Le littoral méridional de la Grande Terre
- PAT7 : La Désirade et Petite Terre
- PAT8 : Marie Galante
- PAT9 : L'archipel des Saintes

PAT1 Le littoral sous le vent de la Basse Terre	Cette unité s'étale entre la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et la Pointe Violon (Vieux-Fort). La végétation est de type xérophile avec des forêts littorales sèches et des cactacées sur les falaises (VEGET1). Cette unité est peuplée d'herbiers à phanérogames sur la frange côtière et d'un récif corallien non bio-construit plus au large (MAR1). Ce littoral est désigné en Aire Optimale d'Adhésion du PNG et en aire de transition pour la Réserve de Biosphère. Quelques sites sont particulièrement protégés : le Gros Morne (Deshaies), les îlets de Pigeon et l'Anse à la Barque (PROT1) ou encore les Monts Caraïbes (PROT2).
--	--

PAT2 Le littoral au vent de la Basse Terre	Cette unité correspond à l'unité de végétation de la forêt mésophile dégradée (VEGET2). Les bois secondaires et la frange herbacée littorale laissent place à la série mésophile vers l'intérieur des terres. Les biocénoses marines sont organisées de manière relativement semblable à celles de l'unité précédente (MAR1). A- Le littoral de Trois Rivières L'entité retrouvée en continuité de la précédente jusqu'à la Pointe des Bananiers correspond au territoire de Trois Rivières. Une partie importante du littoral fait partie de la liste des sites inscrits (PROT2). B- Le littoral de Capesterre-Belle-Eau Ce littoral débute au Sud avec la Pointe des Bananiers et s'achève au Nord à hauteur de la Pointe de la Rivière à Goyave. Ce littoral est assez peu protégé (PROT3).
PAT3 Le petit Cul-de-Sac marin	Le petit Cul-de-Sac marin limité au Sud-ouest par la Pointe de la Rivière à Goyave et au Sud-est par la Pointe de la Verdure (Le Gosier) est bordé par une plaine marécageuse colonisée par la mangrove et de culture bananière (VEGET3). Le petit Cul-de-Sac est occupé par des herbiers à phanérogames et quelques récifs (MAR2). Ce littoral, très marqué par l'urbanisation, est globalement peu protégé ; à l'exception de quelques terrains propriété du CELRL et des Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) (PROT3).
PAT4 Le Grand Cul-de-Sac marin	Le Grand Cul-de-Sac marin est limité au Nord-ouest par la Pointe Allègre et au Nord-est par la Pointe Plate. Tout comme le petit Cul-de-Sac, le grand Cul-de-Sac abrite également mangroves et subit en fond de baie un fort envasement. Néanmoins, au sein de cette unité les mangroves et les herbiers sont beaucoup plus développés. Par ailleurs, les récifs coralliens forment une longue barrière (MAR3). Cet espace est fortement protégé par de nombreux dispositifs (PROT4) qui se superposent : Réserve de Biosphère, zone RAMSAR, Réserve Naturelle (sur laquelle il existe un plan de gestion).
PAT5 Le littoral oriental de la Grande Terre	Ce littoral accidenté compris entre la Pointe Plate (Anse Bertrand) et la Pointe la Chaise (Saint-François) est colonisé principalement par une végétation xérophile de taillis arbustifs et de plantes grasses résistant à la chaleur (VEGET4). Les biocénoses y sont limitées du fait de la violence de la houle. Néanmoins, on y retrouve quelques récifs coralliens (MAR4). Une grande partie de ce littoral est classé en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) ou en forêt domaniale du littoral. On y trouve également deux sites exceptionnels : la Pointe de la Grande Vigie et la Pointe des Châteaux (PROT5).
PAT6 Le littoral méridional de la Grande Terre	Cette unité s'étend de la Pointe de la Verdure (Le Gosier) à la Pointe la Chaise (Saint-François). Le peuplement végétal est majoritairement représenté par une végétation de plage et d'arrière plage entrecoupé de quelques zones marécageuse (VEGET 5). Cette unité regorge d'herbiers et de récifs disposés parallèlement par rapport à la côte (MAR5). Ce littoral marqué par le tourisme est faiblement protégé à l'exception du Bois Jolan (propriété du CELRL ou d'espaces inscrits à l'inventaire ZNIEFF (PROT6).

PAT7 La Désirade et Petite Terre	A- La façade septentrionale de la Désirade Cette unité longe le littoral Nord de la Désirade entre la Pointe Frégule à l'Ouest et l'Anse Petite Rivière au Sud-est. Les vastes plateaux sont colonisés par de la végétation xérophile : basses prairie, taillis arbustifs et plantes grasses (VEGET6A). Cette côte exposée à la houle accueille un écosystème marin très réduit (MAR6). La totalité du plateau de l'île a été classé en Espace remarquable du littoral (L. 146-6 du CU) (PROT7). B- La façade méridionale de la Désirade et Petite Terre Cette unité concerne l'autre versant de la Désirade ainsi que la Petite Terre. Les îles de la Petite Terre sont protégées par le CELRL, un Arrêté de Protection de Biotope, une Réserve Naturelle et des sites classés en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU). La végétation littorale xérophile (taillis arbustifs) alterne avec les espèces halophiles retrouvées au sein des mangroves captives (VEGET6B). Les zones peu profondes ont permis le développement d'herbiers (MAR6).
PAT8 Marie Galante	A- Le littoral oriental de Marie Galante Cette unité correspond au littoral compris entre l'Anse Bambou au Nord-Ouest et l'agglomération de Grand-Bourg au Sud. La végétation xérophile de cette unité est très semblable à celle de la Grande Terre avec une frange pionnière sur les contreforts des falaises, une strate arbustive basse en arrière, puis une haute forêt sèche (VEGET7A). Cette zone de falaises est un site classé avec des secteurs en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) et d'autres, propriété du CELRL (PROT8). B- Le littoral occidental de Marie Galante L'autre partie de Marie-Galante est plus humide et accueille donc mangroves, marais et forêt littorale (VEGET7B), protégés par un classement en Espace remarquable du littoral (L. 146-6 du CU), un APB et quelques secteurs classés en ZNIEFF. Cette côte est abritée par un important récif barrière qui forme un lagon ayant permis l'épanouissement d'herbiers (MAR7).
PAT9 L'archipel des Saintes	Cette unité englobe Terre-de-Haut et Terre-de-Bas. La végétation y est sèche et rase prenant la forme de taillis arbustifs (VEGET8). Les côtes basses sont protégées par un récif qui encercle l'archipel (MAR8). Terre-de-Haut dispose d'une quantité plus importante de dispositifs de protection que Terre-de-Bas. Les deux îles abritent des sites classés en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) (PROT9).

5. LES PAYSAGES DE L'ARCHIPEL DE LA GUADELOUPE

Carte n°14 : Unités géographiques – Les paysages, atlas cartographique, p20.

Cette thématique regroupe tous les critères ayant trait aux paysages du littoral guadeloupéen. La réflexion développée est construite sur la base de l'Atlas des Paysages de l'Archipel Guadeloupe en cours de réalisation.

Cette étude portée par le Conseil Régional et de la DIREN de la Guadeloupe a permis de dégager de grandes entités paysagères que l'on retrouve dans les rendus provisoires de l'étude (juin 2009).

Ont ainsi été définies 9 grands ensembles découpés en 25 entités paysagères.

Dans la mesure où ce travail est en cours d'élaboration il reste quelques incertitudes quant aux limites des entités.

La démarche par le groupement de bureaux d'étude autour du mandataire Caraïbes Paysages a été de définir dans un premier temps des entités paysagères du socle naturel à travers :

- La géomorphologie (géologie, relief, hydrographie)
- La climatologie (précipitations)
- La pédologie
- Le potentiel écologique

Dans un second temps, ce travail a été affiné par une réflexion sur l'influence humaine avec :

- L'histoire des peuplements et de la valorisation des territoires
- L'occupation agricole des sols
- L'urbanisme et l'architecture

En appliquant un « filtre littoral » sur le découpage réalisé, les unités paysagères proposées sont les suivantes :

- PAYS1 : Le littoral oriental de la Basse Terre
- PAYS2 : Le littoral occidental de la Basse Terre
- PAYS3 : De la marina de Rivière-Sens à la Pointe Madame (Capesterre Belle-Eau)
- PAYS4 : Les Saintes
- PAYS5 : le littoral Sud de la Grande Terre, du Gosier à Sainte-Anne
- PAYS6 : Les plaines de la Grande Terre
- PAYS7 : Les plateaux de la Grande-Terre
- PAYS8 : La Désirade
- PAYS9 : Marie-Galante

PAYS1 Le littoral oriental de la Basse Terre	Dans cette zone relativement basse de plaine et de glacis où l'interface terre-mer est souvent constituée par des zones humides. Dans ce secteur l'influence de l'agriculture est forte malgré une pression croissante de l'urbanisation. Cinq sous-unités ont été délimitées dans cet ensemble : A- La plaine cannière du Nord-Est de la Basse-Terre : Cette entité a pour limite Nord la Pointe du Trou à Meynal (Sainte-Rose) et pour limite Sud la Grande Rivière à Goyave. L'activité cannière est dominante dans le paysage mais elle est peu à peu réduite par l'urbanisation. Au Nord de Sainte-Rose, principale commune de cette unité, le littoral alterne entre côtes rocheuses, embouchures et plages, tandis qu'au Sud la plaine est entaillée de nombreuses embouchures de rivières colonisées par la mangrove. B- Les abords marécageux de Pointe-à-Pitre : Cette unité se place dans le prolongement de la précédente pour se terminer à la Pointe à Bacchus au Sud. Ce paysage s'établit sur un vaste piémont entaillé de multiples vallées et vallons à fonds humides parcourus notamment par la Grande Rivière à Goyave. La frange littorale est principalement occupée par des mangroves et ceinture les deux Cul-de-Sac marins. En général, les fonds de baies sont à côtes rocheuse (Baie du Lamentin, Baie Dupuy, Baie Mahault). Ce territoire est fortement urbanisé avec les agglomérations de Sainte-Rose, du Lamentin et de Baie-Mahault. L'extrémité Sud-est du littoral de cette unité paysagère a subi des aménagements lourds par la création de la zone industrielle de Jarry-Houëlbourg. C- Le Glacis de Petit-Bourg Comme son nom l'indique, les limites de cette unité sont peu ou prou celles de la commune de Petit-Bourg (de la Pointe à Bacchus jusqu'à la Pointe de Roujol). La rivière Moustique parcourt les versants orientaux du massif montagneux aux pentes douces jusqu'à la mer. La bande littorale est recouverte par la mangrove à l'exception de la zone fortement urbanisée du Bourg avec ses maisons qui se trouvent à proximité immédiate de l'eau. D- Les forêts proches du littoral de Goyave Cette unité paysagère se termine au Sud à hauteur de l'Anse à Mouton (Sainte-Marie). Elle est caractérisée par des collines en pentes douces, riches en zones humides dans les vallées et sur le littoral. Petit à petit, les forêts mésophile à proximité du littoral sont défrichées en faveur des bananeraies. Au Nord de la Pointe de la Rivière à Goyave, le littoral est à dominante marécageuse exceptée la plage de Viard ; tandis qu'au Sud, on retrouve une série de plages (Sainte-Claire et Roseau).
---	---

	E-La plaine littorale de Capesterre-Belle-Eau Cette unité située au Sud de la précédente s'achève au niveau de la Pointe Madame (CBE), au droit de la Petite Montagne. Constitué d'un vaste glacis creusé de vallées étroites, ce secteur a été façonné par la culture de la canne puis celle de la banane qui est la seule subsistant aujourd'hui. Vers le Sud, la culture de la banane remplace progressivement celle de la canne. Le Nord de l'unité est à dominante sableuse jusqu'à la Pointe du Grand Marigot, et rocheuse au Sud.
PAYS2 Le littoral occidental de la Basse Terre	A- La côte sous le vent et les grandes vallées Cette entité qui s'étend de la pointe du Trou à Meynal (Sainte Rose) à la Grande Anse Duché (Bouillante). La côte est caractérisée par des pentes marquées et un aspect massif, entaillé de profondes vallées (Grand Rivière Ferry, Rivière Colas). Sur tout son linéaire, le littoral alterne ainsi entre plages sableuses et côtes rocheuses avec quelques zones de falaises (au niveau de Gros Morne, de la Pointe Ferry ou encore de la Pointe de Malendure). Les agglomérations et les aménagements voués au tourisme se sont développés en bord de mer. Les replats et les vallées sont occupés par des cultures vivrières et des vergers alors que le haut des versants est occupé par les espaces forestiers. Au Nord de cette unité paysagère, on retrouve la Grande Anse et le Gros Morne de Deshaies présents sur la liste des sites classés. B- Vieux-Habitants Un peu plus au Sud, cette unité prend fin au niveau de la Pointe de la Madeleine. Elle recouvre une grande partie le territoire de Vieux-Habitants. Au Nord, se trouve l'Anse à la Barque qui a été classée pour son aspect pittoresque. Elle offre le paysage typique de la côte Sous-le-Vent et est encore préservée des pollutions visuelles. Le bassin versant (site inscrit) abrite un cirque de mornes boisés (dont le morne Bellevue), aux reliefs imposants, quasiment vierges, donnant une impression de site naturel grandiose. Le littoral est encore très diversifié au sein de cette unité et possède une zone d'estuaire importante au Nord de Vieux Habitants C- La Pointe Sud-Ouest de la Basse-Terre Cette unité prolonge le littoral occidental, jusqu'à la marina de Rivière-Sens (Gourbeyre). Elle balaye la côte depuis les maraîchages de Baillif, dans un paysage de glacis creusés de vallons peu encaissés. Une activité de polyculture et d'élevage à mi-pente, et de bananeraies sur les hauteurs structure le paysage à proximité de l'agglomération de Basse-Terre. Cette zone urbaine, située sur le piémont peu pentu de la Soufrière, est caractérisée par des coupures vertes autour des ravines.

PAYS3 De la marina de Rivière Sens (Gourbeyre) à la pointe Madame (Capesterre Belle-Eau)	A- La pointe Sud de Vieux Fort et les Monts Caraïbes Au niveau de Vieux Fort, le relief escarpé des Monts Caraïbes a concentré l'implantation humaine sur la frange littorale Sud et le long des principaux axes routiers. Ce littoral a été remodelé de façon importante sur la partie proche de Basse-Terre et de la marina de Rivière-Sens. Des enrochements ont été installés à proximité de Baillif et de Basse-Terre mais également entre la Marina de Rivière-Sens et les Trois Pointes. B- Trois rivières Cette unité est située à l'Est et s'étend jusqu'aux limites de la plaine littorale de Capesterre-Belle-Eau. Sa situation en balcon face à la mer et à l'archipel des Saintes, offre des perspectives panoramiques remarquables. La côte est rocheuse (à l'exception de la Grande Anse) à l'aspect déchiqueté. Elle est recouverte d'une végétation basse qui laisse par endroits place à des grottes et des baies de sable noir. Cette entité, comporte plusieurs sites inscrits et des vestiges archéologiques et historiques remarquables.
PAYS4 Les Saintes	Cet ensemble est divisé entre Terre-de-Haut à l'Est et Terre-de-Bas à l'Ouest. A- Terre-de-Haut La côte au vent est sauvage et peu habitée, contrairement à la côte sous-le-Vent qui abrite la plupart des habitations. Le relief du littoral est marqué par des mornes et des falaises très découpées qui semblent surgir de la mer. La Baie de Pomprière et celle du Pain de sucre font partie de la liste des sites classés de la Région. Cette île est aujourd'hui fortement marquée par le tourisme. B- Terre-de-Bas La majeure partie du littoral de Terre-de-Bas est constituée de falaises, avec seulement deux plages : Grande Anse et l'Anse à Dos. Cette île est plus arrosée et plus boisée que Terre-de-Haut avec une activité agricole qui reste un facteur marquant du paysage
PAYS5 le littoral Sud de la Grande Terre, du Gosier à Sainte-Anne	A- La frange littorale Sud des Grands Fonds Dans le cadre de notre étude, l'unité géographique des Grands Fonds ne nous intéresse que pour sa partie littorale, comprise entre le Petit Havre (Le Gosier) et Gros Sable (Sainte-Anne). Cette unité est caractérisée par la succession de plateaux littoraux à la végétation importante, peu à peu gagnés par l'urbanisation. Le littoral alterne entre des secteurs de mangroves, des îlots, des marécages et de nombreuses plages. Outre l'urbanisation concentrée près de Sainte-Anne, ce littoral est marqué par la pression de tourisme et des activités nautiques. B- Le littoral du Gosier Cette unité, limitée à l'Ouest par la Marina de Pointe-à-Pitre et à l'Est par la baie du Petit Havre, supporte l'agglomération du Gosier installée sur un plateau littoral au pied de l'ensemble des mornes

	calcaires des Grands Fonds. L'extrémité orientale de cette unité est marquée par une importante zone de marécages et de Salines.
PAYS6 Les plaines de la Grande Terre	A- Le pôle urbain de Pointe-à-Pitre Cette unité totalement urbanisée recoupe les agglomérations de Pointe-à-Pitre et des Abymes. B- Le littoral marécageux Sud-est du Grand Cul-de-sac Marin Ce littoral à mangrove recouvre la commune de Morne à l'Eau au Nord jusqu'à l'Anse du Vieux Bourg et celle des Abymes au Sud. Cette entité modifiée par la présence de l'aéroport et une urbanisation importante correspond à une zone de plaine avec de nombreuses zones basses inondables. Elle est parcourue par des canaux et rivières qui traverse la mangrove avant de rejoindre la mer. C- La plaine de Grippon Ce littoral occidental de la Grande-Terre compris entre l'Anse du Vieux Boug et l'Anse du Canal est baigné par des mangroves et des secteurs de plaines tournées vers la production cannière.
PAYS7 Les plateaux de la Grande-Terre	A- Les plateaux de l'Est Délimitée par la Baie du Nord-Ouest (le Moule) et la Baie de Gros Sable (Sainte-Anne), cette entité inclut tout le littoral de Saint-François. Dans ce secteur, le plateau calcaire se prolonge sur plus de six kilomètres dans l'Atlantique avec la Pointe des Châteaux (site classé). La culture cannière domine sur la Plaine de la Simonière et laisse la place au Sud à un littoral urbanisé, fortement influencé par les activités humaines. Site classé, la Pointe des Châteaux constitue le site remarquable pour son paysage de cette entité. B- Les plateaux du Nord Au nord de la plaine de Grippon (6C) et de l'unité précédente, les plateaux du Nord sont constitués des plateaux de Beauport, de Sainte-Marguerite et de Saint-Jacques. Bordés à l'Est par une côte à falaise encaissée, ils s'inclinent à l'Ouest en pente douce vers la plaine de Grippon et la mer. L'exploitation de la canne à sucre reste importante et les moulins à vent constituent les vestiges de leur présence ancestrale. C- L'extrémité Nord de la Grande-Terre L'unité précédente présente une faille faisant saillie isolant l'extrémité septentrionale de la Grande-Terre. Ce paysage est dominé par la Pointe de la Grande Vigie, site touristique, correspondant à un paysage exceptionnel de falaises. Les limites de cette entité sont celles de l'Anse Bertrand.

PAYS8 La Désirade	A- Les falaises de la Désirade Le Nord de l'île est occupé par un plateau qui plonge en falaises dans la mer. Ce plateau est très peu anthropisé, il est marqué par une végétation sèche très exposé aux alizés. B- Le littoral méridional L'inclinaison du plateau calcaire a générée une zone de plaine au Sud de l'île. Elle concentre l'urbanisation de l'île dans un paysage d'anses et de salines dominé par l'imposant plateau du Nord.
PAYS9 Marie-Galante	Cette île calcaire est divisée en trois entités : les « Hauts » au Sud (9A), les « Bas » au Nord (9B) et la côte occidentale (9C). A- Les Hauts Les Hauts comprennent plusieurs plateaux présentant de nombreuses dolines et vallées sèches, mis en valeur par la culture cannière et l'élevage extensif. La côte orientale est surplombée par de vastes plateaux calcaires qui se terminent dans la mer en terrasses marines. Le littoral Sud qui accueille l'urbanisation et les infrastructures touristiques est baigné par un lagon aux eaux relativement calmes, d'une transparence exceptionnelle. B- Les Bas Ce compartiment effondré au relief affaissé présente une succession de ravine à large fond plat. On y retrouve de la culture cannière. A l'Ouest, la rivière de Vieux-Fort débouche dans une lagune à forêt marécageuse. Les falaises de cette façade Nord-est de l'île sont « site classé » et abritent les sites géologiques pittoresques : la Gueule Grand Gouffre et la Caye Plate. C- La côte occidentale Cette unité est délimitée au Nord par la Pointe du Cimetière et au Sud par la Pointe des Basses. Sur ce littoral, on retrouve des plages sableuses et rocheuses. La rivière Saint-Louis vient alimenter une vaste zone de marais au Sud de Saint-Louis.

6. LES RISQUES NATURELS

Carte n°15 : Unités géographiques – Les risques naturels, atlas cartographique, p22.

L'archipel de la Guadeloupe est menacé par cinq aléas naturels majeurs :

- L'aléa sismique qui concerne tout le territoire mais avec des effets de site marqués à certains endroits (liquéfaction, effet topographique)
- L'aléa volcanique
- L'aléa mouvement de terrain qui correspond à la chute de blocs et éboulements, glissements de terrain, coulées de boues
- L'aléa cyclonique et ses vents violents, se traduit sur le littoral par de fortes houles dévastatrices et des phénomènes de submersion marine
- L'aléa inondation par débordement des cours d'eau.

A ces risques, s'ajoute le phénomène plus régulier d'érosion marine qui « grignote » petit à petit certains secteurs du littoral de l'île.

Ces risques naturels sont partiellement cartographiés à travers les Plans de Prévention des Risques naturels et une étude d'estimation de l'érosion de la bande littorale.

Dans le cadre de la caractérisation de la bande littorale, nous proposons de distinguer 9 secteurs soumis à des risques naturels :

- RISQ1 : Le Nord de Basse-Terre
- RISQ2 : La côte sous le vent de Basse Terre
- RISQ3 : La Pointe Sud de Basse Terre
- RISQ4 : Les plaines du centre
- RISQ5 : La façade Atlantique de Grande-Terre
- RISQ6 : Le littoral Sud de la Grande-Terre
- RISQ7 : Le littoral de la Désirade
- RISQ8 : Marie-Galante
- RISQ9 : Les Saintes

RISQ1 Le Nord de Basse-Terre	Cette zone autour de Deshaies (de la Pointe Nogent – Sainte – rose, au bourg de Pointe-Noire) est soumise à une érosion marquée du trait de côte et à des risques de mouvement de terrain en relation avec les reliefs (Pitons de Sainte-Rose et Gros Morne de Deshaies). La persistance de zones sédimentaires dans les zones basses explique l'aléa sismique (liquéfaction des sols).
---	---

RISQ2 La côte sous le vent de Basse Terre	Du bourg de Pointe Noire à la Marina de Rivière Sens (Gourbeyre) cet espace subit principalement : ▪ un aléa inondation très présent dans la partie aval des ravines, ▪ des aléas cycloniques (houle et submersion) dans les zones planes, La présence de ces risques explique l'importance des protections du littoral (enrochements dans ce secteur).
RISQ3 La Pointe Sud de Basse-Terre	Autour des Monts Caraïbes et de la Petite montagne (de la marina de Rivière Sens – Gourbeyre à l'anse à la Fontaine - CPE), ce sont les aléas de mouvement de terrain en lien avec les fortes pentes qui prédominent.
RISQ4 Les plaines du centre	Tout le littoral des deux culs-de-sac marins est constitué de zones relativement basses et qui sont à ce titre soumises aux aléas cycloniques, à l'aléa inondations en particulier dans les zones aval et enfin à l'aléa sismique de liquéfaction des sols dans les zones sédimentaires (sols de mangroves, zones humides).
RISQ5 La façade Atlantique de Grande-Terre	Sur ce littoral de falaises, de la Pointe de la Grande Vigie à la Pointe des Châteaux, les risques naturels sont peu marqués. On note un effet de site topographique lié au risque sismique et un aléa fort de submersion dans les quelques zones basses : autour de la ville du Moule et vers la Pointe des Châteaux.
RISQ6 Le littoral Sud de la Grande-Terre	Dans ce secteur, entre Gosier et la Pointe des Châteaux, l'aléa cyclonique est très présent. Par ailleurs le risque d'érosion du littoral est élevé. La combinaison de ces deux phénomènes explique l'importance des protections littorales en relation avec les activités nautiques et touristiques.
RISQ7 Le littoral de la Désirade	En relation avec la morphologie de l'île, les risques naturels sont différents au Nord et au Sud. Le plateau Nord et ses falaises sont soumis aux risques de mouvement de terrain et sismique avec effet topographique alors que les zones basses au Sud subissent des phénomènes de submersion cyclonique, d'inondation et de liquéfaction des sols (autour des salines).
RISQ8 Marie-Galante	Sur le littoral de Marie-Galante, les risques naturels liés aux submersions et aux houles cycloniques se concentrent sur les façades Ouest et Sud et la zone de falaises à l'Est est soumise au risque sismique (effet topographique).
RISQ9 Les Saintes	Sur ces îles volcaniques, les zones les plus basses sont, à l'instar du reste de l'archipel, soumise à l'aléa cyclonique (houle et submersion) et on observe un risque souvent faible de mouvement de terrain au pied des falaises et dans les zones les plus pentues.

7. INFLUENCE HUMAINE

Au-delà des aspects naturels, le littoral de la Guadeloupe est un lieu de vie et d'activité pour la population locale et de passage. Sur le littoral, on pense souvent aux activités récréatives liées à la mer, aux espaces naturels et aux aménagements urbains mais cette zone est également marquée par l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie et d'autres activités économiques (tertiaires, artisanales...).

Cette présence humaine sur le littoral est envisagée sous deux angles :

Les usages et activités : il s'agit d'une description des pratiques de mises en valeur ou d'exploitation du littoral

Les pressions et menaces qui pèsent sur le littoral au regard des rejets, pollutions, consommation d'espace...

A ce stade de l'étude, nous ne traiterons pas des questions de gestion des espaces naturels qui sont mentionnées via les protections du milieu naturel et qui seront étudiées plus finement à l'échelle des espaces remarquables du littoral.

7.1. USAGES ET ACTIVITES SUR LE LITTORAL

Carte n°16 : Unités géographiques – Usages et activités sur le littoral, atlas cartographique, p24.

La réflexion sur les **activités du littoral** prend en compte la diversité des usages qu'ils soient liés :

- aux activités économiques tertiaires de type commerciale,
- aux activités agricoles,
- aux activités industrielles et d'extraction,
- aux activités récréatives et touristiques.

Dix unités ont ainsi été définies, elles ne couvrent pas les zones où l'activité humaine est très restreinte :

- ACT1 : Le littoral Nord sous le vent de la Basse-Terre
- ACT2 : Du bourg de Pointe Noire à l'anse à Cardonnet (au Sud du bourg de Bouillante.
- ACT3 : Du bourg de Baillif au bourg de Vieux Fort
- ACT4 : Le littoral de Goyave à Petit Bourg
- ACT5 : Le pôle urbain et économique central
- ACT6 : Le Grand Cul-de-Sac marin
- ACT7 : Le bourg du Moule
- ACT8 : Le littoral Sud de la Grande Terre.
- ACT9 : Marie-Galante, le littoral occidental

- ACT10 : Terre-de-Haut, archipel des Saintes

ACT1 Le littoral Nord sous le vent de la Basse-Terre	Sur le littoral situé entre la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et le bourg de Pointe Noire, on trouve peu d'activités économiques. Cette zone est faiblement urbanisée en dehors des bourgs et mise à part la pêche professionnelle, les principales activités dans le secteur sont tertiaires. Les usages récréatifs liés à la mer et au littoral sont principalement la fréquentation des plages, la pratique du surf et de la plongée sous-marine ainsi que la plaisance. Ces loisirs ne nécessitent pas la présence d'infrastructures lourdes sur le territoire.
ACT2 Du bourg de Pointe Noire à l'anse à Cardonnet (au Sud du bourg de Bouillante.	Dans ce secteur dynamique, structuré autour du pôle de Bouillante, les activités se sont développées grâce à : ▪ La présence des îlets de Pigeon et de la plage de la Malendure qui suscitent la fréquentation des plages et le développement d'activités connexes (récréatives, nautisme, restauration...). Le classement des îlets en cœur de parc avec l'interdiction de la pêche a permis de créer un réel attrait pour les plaisanciers et plongeurs sous-marins. ▪ La géothermie de Bouillante avec la centrale qui produit près de 8% de l'électricité consommée en Guadeloupe grâce à l'énergie de la terre et les sources chaudes qui parsèment le territoire.
ACT3 Du bourg de Baillif au bourg de Vieux Fort	Ce secteur s'étend autour de Basse-Terre, second pôle économique de la Guadeloupe. Dans cette zone fortement urbanisée où sont concentrées administrations de nombreuses zones d'activités économiques tertiaires et industrielles se sont développées (carrière des sablières de Guadeloupe). Il ne faut pas négliger le poids de la pêche et de la plaisance pour lesquelles il existe plusieurs infrastructures (marina de rivière Sens, ports de Vieux-Fort, Baillif et port autonome de Basse-Terre).
ACT4 Le littoral de Goyave à Petit Bourg	Dans cette zone, le littoral fortement urbanisé est sous l'influence de la zone de Jarry relativement proche. En relation avec ces zones d'habitat, des zones d'activité économiques se sont développées à proximité des bourgs. Malgré la quasi absence de plages, les communes ont su développer des activités récréatives notamment autour des ports, et de la plaisance avec notamment l'îlet à Goyave, très fréquenté le week-end.
ACT5 Le pôle urbain et économique central	Le pôle urbain et économique de Baie-Mahault / Pointe à Pitre concentre la majorité de la population et des activités dans la zone de Jarry. Dans ce secteur, jadis occupé en grande partie par la mangrove, le littoral a été fortement remanié pour y implanter de nombreuses activités commerciales, industrielles et les infrastructures d'importance régionale (Port Autonome de Guadeloupe, centrales thermiques EDF...)... Cette zone dense du point de vue des activités et de l'habitat est aussi le nœud des communications routières, maritimes et aériennes. A Pointe-à-Pitre on retrouve l'Aéroport Pôle Caraïbes.

ACT6 Le Grand Cul-de-Sac marin	Le Grand Cul-de-Sac marin est le lieu de nombreuses activités : ▪ Sur la partie terrestre du SMVM, elles sont agricoles (canne à sucre) et activités tertiaires en relation avec l'urbanisation diffuse. ▪ Dans la partie classée en réserve naturelle, les activités humaines sont présentes : - activité traditionnelle de pêche - activités touristiques et récréatives : visite, fréquentation des îlets, plaisance, canoe kayak, VTT des mers, plongée sous-marine - activités complémentaires : hôtellerie, restauration...
ACT7 Le bourg du Moule	La ville du Moule est une exception sur le littoral oriental de la Grande Terre. Seul pôle urbain dans ce secteur, cette commune est caractérisée par son dynamisme. Outre les zones d'activités économique et les entreprises présentes dans le bourg, le littoral est marqué par de nombreux usages liés à la mer que ce soit via les infrastructures : port de pêche, base nautique ou grâce aux caractéristiques naturels du littoral : surf, fréquentation des plages...
ACT8 Le littoral Sud de la Grande Terre.	Les plages exceptionnelles de ce secteur ainsi que le climat sec de cette zone relativement abritée de la houle ont favorisé le développement de la zone touristique et nautique la plus importante de l'archipel avec notamment la marina de Pointe à Pitre, du Gosier, de Saint-François pour les plus importantes ainsi que des zones de résidences et d'hôtels dans cette région. Signalons enfin le développement connexe de nombreuses activités de service, commerce et de restauration en relation avec ce pôle touristique et nautique.
ACT9 Marie-Galante, le littoral occidental	Sur l'île de Marie-Galante, l'activité est avant tout agricole et se tourne vers l'élevage extensif et la culture de la canne et sa transformation en sucre et en rhum. Plus spécifiquement sur le littoral, la pêche reste une ressource importante. Le secteur du tourisme est en nette progression. Sur la bande côtière ces activités sont concentrées sur les communes de Saint-Louis et Capesterre où l'on trouve également des zones artisanales et d'activités industrielles nécessaires pour l'île : centrale EDF, Stockage pétrole, centrale d'enrobage...
ACT10 Terre-de-Haut, archipel des Saintes	Sur l'archipel des Saintes, la pêche a longtemps été la principale activité. Une profonde mutation s'est opérée dans l'économie saintoise qui est aujourd'hui très axée sur le tourisme en particulier au niveau de l'île de Terre-de-Haut.

7.2. MENACES ET PRESSIONS SUR LE LITTORAL

Carte n°17 : Unités géographiques – Menaces et pressions sur le littoral, atlas cartographique, p25.

Le littoral constitue un espace de concentration de l'habitat et des activités et par conséquent des nuisances. Il est par ailleurs avec les masses d'eau côtières le réceptacle des eaux de ravines et des rivières souvent polluées par les rejets d'eaux usées, les résidus de produits phytosanitaires ainsi que par les activités industrielles. Les usages récréatifs et tertiaires, notamment ceux qui sont liés au tourisme engendrent également des pressions sur la bande côtière. Malgré les efforts de gestion et de protection de la zone littorale, elle subit ainsi de nombreuses pressions directes et indirectes.

Cette problématique a conduit à définir douze unités géographiques :

- PRES1 : Le littoral occidental de la Basse Terre
- PERS2 : Basse-Terre, pôle administratif de la Guadeloupe
- PRES3 : Le Sud agricole de Basse Terre
- PRES4 : La périphérie du pôle économique
- PRES5 : Le pôle économique et urbain de l'archipel
- PRES6 : Les abords du Grand cul-de-sac marin
- PRES7 : La ville du Moule
- PRES8 : Le littoral touristique du Sud de la Grande Terre
- PRES9 : Le littoral méridional de la Désirade
- PRES10 : Le littoral occidental de Marie-Galante
- PRES11 : L'activité touristique de Terre-de-Haut
- PRES12 : Les littoraux peu menacés

PRES1 Le littoral occidental de la Basse Terre	Cette unité se limite au Nord par la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et au Sud par l'Anse à Colas (Vieux-Habitants/Baillif). Les communes de Sainte-Rose, Deshaies Pointe Noire, Bouillante et Vieux-Habitants se succèdent en un cordon urbain relativement fin entrecoupé par les ravines. Les contreforts des agglomérations sont fréquemment occupés par des zones agricoles dominées par la culture bananière. Même si la plupart des zones urbaines se situent en dehors du périmètre du SMVM, la concentration du bâti est importante à hauteur de Pointe-Noire, de l'Anse à la Barque et de Vieux-Habitants. Ce phénomène génère une pression sur l'environnement en terme de rejets d'eaux usées. La principale activité industrielle de cette unité est celle de la centrale thermique de Bouillante.
PERS2 Basse-Terre, pôle administratif de la Guadeloupe	Comprise entre l'Anse à Colas et l'Anse Turlet de Gourbeyre, cette entité constitue le pôle administratif et le second bassin de vie de l'archipel. Les zones urbaines et industrielles se prolongent depuis le cœur de la ville vers l'intérieur des terres. Les activités industrielles et d'extraction sont présentes dans ce secteur autour de Basse Terre et de Baillif qui est le deuxième pôle

	industriel guadeloupéen après celui de Jarry. L'influence agricole se fait également sentir avec des apports en nutriments et matières organiques excessifs dans le milieu marin récepteur.
PRES3 Le Sud agricole de Basse Terre	Cette unité regroupe les communes de Trois-Rivières et Capesterre-Belle-Eau, et s'étend entre la Pointe de la Grande Anse et la Pointe du Carénage. Dans le périmètre du SMVM, l'urbanisation reste diffuse, à l'exception des bords de mer de Capesterre-Belle-Eau et de Sainte-Marie. Les versants du massif montagneux sont relativement épargnés par les constructions du fait de la persistance d'une agriculture bananière intense. Bien que pilier de l'économie locale, cette activité génère une pollution importante du milieu par les engrais et les produits phytosanitaires. Il en résulte une dégradation de la qualité des eaux douces et marines par ces micropolluants et par un enrichissement en nutriments.
PRES4 La périphérie du pôle économique	Cette unité englobe le littoral de Goyave et est limitée au Sud par la Pointe du Carénage et au Nord par la Pointe à Bacchus. Située en périphérie immédiate du centre économique, la pression urbaine et les déplacements pendulaires y sont importants. Les pressions générées par cette périurbanisation (consommation d'espace, augmentation des eaux usées, déchets...) se substituent peu à peu à l'influence agricole qui reste forte autour de Goyave.
PRES5 Le pôle économique et urbain de l'archipel	Cette unité est limitée par : la Baie Mahault au Nord-ouest, le Canal de Belle-Plaine (Les Abymes) au Nord-est, la Pointe à Bacchus au Sud-ouest et la Grande Baie (Le Gosier) au Sud-est. Elle concerne les territoires de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Baie-Mahault. La zone industrielle de Jarry qui s'étend sur 300 hectares, regroupe 85% des entreprises industrielles et concentre la plupart des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). Malgré les précautions prises, la densité des activités industrialo-portuaires génère des rejets non désirés dans les eaux marines (matières en suspension, hydrocarbures, eaux usées...). Le Petit Cul-de-Sac Marin est donc particulièrement concerné par cette forte pression industrielle (matière organique et micropolluants). Les rivages des deux culs-de-sacs marins accueillent de fortes densités de population générant ainsi d'importantes quantités de rejets d'eaux usées.
PRES6 Les abords du Grand cul-de-sac marin	Cette unité borde la partie extérieure du Grand Cul-de-sac Marin. Elle s'étale à Basse Terre entre la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et la Baie Mahault et sur Grande Terre entre le Canal Belle-Plaine et l'Anse Castalia (Anse-Bertrand). Cette zone est constituée d'unités urbaines de 5 000 à 20 000 habitants. La culture de la canne à sucre est très marquée sur le versant Nord-est de la Basse Terre et sur les plateaux du Nord de la Grande Terre impactant ainsi l'état écologique du Grand Cul-de-Sac Marin. On peut noter que l'îlet Caret est un site touristique sur fréquenté. Les communes de Sainte-Rose et d'Anse-Bertrand forment un maillage secondaire de pôles d'équilibre complétant les deux agglomérations urbaines principales.

PRES7 La ville du Moule	Cette portion de littoral comprise entre la Baie du Nord-ouest (Le Moule) et la Pointe de la Couronne Conchou se situe entre deux espaces très préservés. Ce pôle d'urbanisation dense est la seule agglomération de la côte au vent de la Grande-Terre et le bord de mer a fortement été aménagé. Plus vers l'intérieur, on retrouve quelques parcelles insustialo-commerciales. L'activité dominante de l'arrière pays est la culture de la canne à sucre. Ce littoral est donc soumis aux trois types de pressions principaux : domestique, agricole et industrielle.
PRES8 Le littoral touristique du Sud de la Grande Terre	Ce littoral compris entre la Grande Baie (Le Gosier) et l'Anse des Châteaux (Saint-François), balaye les communes du Gosier, de Sainte-Anne et de Saint-François. Les infrastructures touristiques se sont concentrées sur cette frange littorale appelée la "Riviera", qui offre le plus de plages et la plus grande capacité d'hébergement. L'urbanisation forme un cordon quasi-continu tout le long de cette unité. Cependant, la pression domestique reste moyenne : trois stations y rejettent leurs effluents et la population non raccordée au système d'assainissement collectif est importante. La pression agricole se fait moins ressentir qu'au sein de l'unité précédente. En effet, les zones agricoles situées plus en amont de ce littoral sont assez réduites. Cependant, cette côte est considéré comme fortement menacé par des pression hydro-sédimentaires liées aux rejets des stations d'épuration et à ceux du site d'extraction de sables de la plage de la «Pointe de la Saline » (Le Gosier).
PRES9 Le littoral méridional de la Désirade	Cette unité s'étend entre l'Anse des Galets à l'Ouest et la Pointe du Grand Abaque au Nord-est. L'essentiel de la population et des aménagements est concentré près de Beauséjour. On y trouve notamment l'aérodrome et le port. Le reste de l'urbanisation est diffuse et discontinue sur ce littoral et l'agriculture se cantonne à l'extrémité Ouest de l'île. La décharge située à la Pointe du Grand Abaque est en cours d'aménagement et d'autorisation. Elle se trouve dans un Espace remarquable du littoral (L. 146-6 du CU).
PRES10 Le littoral occidental de Marie-Galante	Ce littoral s'étend entre la de la Pointe Fleur d'Epée (Saint-Louis) jusqu'à la Pointe du Gros Cap (Capesterre de Marie-Galante). On retrouve le long de cette côte plusieurs ICPE : la sucrerie (pollution organique), une zone de stockage de fuel à Saint-Louis, la centrale électrique d'EDF, la centrale d'enrobage et le Port de Folle Anse qui sont autant de pressions potentielles sur la qualité du littoral. Notons également la présence résiduelle d'une décharge sauvage à Folle Anse (Grand-Bourg de Marie-Galante).
PRES11 L'activité touristique de Terre-de-Haut	L'activité économique de Terre-de-Haut est fortement orientée vers un tourisme journalier. L'affluence qui suit les horaires des navettes maritimes constitue une fréquentation très importante du littoral et des sites remarquables qui potentiellement génère des perturbations au niveau des écosystèmes littoraux (dérangement de la faune, piétinement de la végétation...)

PRES12 Les littoraux peu menacés	Cette catégorie regroupe 5 portions du littoral guadeloupéen qui sont peu soumises à des pressions anthropiques : ▪ Les Monts Caraïbes à Vieux-Fort, entre l'Anse Turllet et la Pointe de la Grande-Anse (Trois-Rivières) ▪ La côte à falaise de la Grande Terre comprise entre l'Anse Castalia (Anse-Bertrand) et la Baie du Nord-ouest (Le Moule). ▪ La Pointe des Châteaux, le Nord de la Désirade et Petite Terre ▪ La côte Nord-est de Marie-Galante ▪ Terre-de-Bas et Grand Ilet
---	---

7.3. INFLUENCE HUMAINE SUR LE LITTORAL, SYNTHESE

Carte n°18 : Unités géographiques – synthèse de l'influence humaine sur le littoral, atlas cartographique, p26.

La synthèse des usages et des pressions sur le littoral a conduit à la définition d'unités représentatives de l'influence humaine sur ce secteur. Elles sont les suivantes :

HUM1 : La côte sous le vent de la Basse-Terre

HUM2 : Autour du pôle urbain et économique de Basse Terre

HUM3 : Le sud agricole de Basse Terre

HUM4 : Le littoral de Goyave et de Petit-Bourg

HUM5 : Le pôle urbain et économique central

HUM6 : Le Grand Cul-de-Sac marin

HUM7 : Le bourg du Moule

HUM8 : Le Sud touristique de Grande Terre

HUM9 : Le Sud de la Désirade

HUM10 : Le littoral occidental de Marie-Galante

HUM11 : Terre-de-Haut

HUM12 : Influence faible

HUM1 La côte sous le vent de la Basse-Terre	Cette unité est circonscrite au Nord par la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et au Sud par l'Anse à Colas (Vieux-Habitants/Baillif). Elle correspond à un secteur relativement préservé où l'urbanisation, l'agriculture et l'industrie restent modérées. A. Le littoral situé entre la Point Allègre (Sainte-Rose) et le bourg de Pointe Noire est une zone faiblement urbanisée en dehors des bourgs avec une influence agricole diffuse depuis les zones amont. Les usages liés à la mer et au littoral sont principalement la pêche et des activités récréatives. B. Le secteur autour du bourg de Bouillante est marqué par une influence forte des activités récréatives liées aux îlets de Pigeon et
--	--

	au site de la Malendure. La centrale géothermique constitue la principale industrie dans le périmètre. C. Vieux Habitants correspond à une zone où les activités sont moins nombreuses et les pressions sur le littoral sont essentiellement liées aux rejets d'eaux usées et à une agriculture diffuse.
HUM2 Autour du pôle urbain et économique de Basse Terre	Comprise entre la rivière du Plessis (Vieux-Habitants) et le bourg de Vieux Fort, cette entité est le pôle administratif et le second bassin de vie et d'activité de l'archipel. Au-delà des activités artisanales et industrielles (dont l'extraction) et de l'urbanisation qui marque le littoral, il est important de mentionner le poids de la pêche et de la plaisance pour lesquelles il existe plusieurs infrastructures (marina de Rivière Sens, ports de Vieux-Fort, Baillif et port autonome de Basse-Terre).
HUM3 Le sud agricole de Basse Terre	Cette unité comprise entre la Grande Anse (Trois Rivières) et le bourg de Sainte Marie présente une urbanisation assez diffuse et discontinue le long du littoral. La population est rassemblée près des bourgs de Capesterre-Belle-Eau et de Sainte-Marie. L'arrière pays est nettement dominé par la culture bananière qui constitue une pression sur le milieu. Les activités récréatives sont assez limitées sur ce littoral. Trois Rivières et Bananier sont équipés de ports de pêche.
HUM4 Le littoral de Goyave et de Petit-Bourg	Comprise entre l'embouchure de la Rivière Lézarde et le bourg de Sainte-Marie cette zone est sous nette influence du centre économique de Jarry. Ce littoral est donc fortement urbanisé et soumis à une pression anthropique forte. Des activités récréatives se sont développées aux abords des ports ou en relation avec la proximité de l'îlet à Goyave.
HUM5 Le pôle urbain et économique central	Cette unité centrale est délimitée par la Baie Mahault au Nord-ouest, le canal de Belle-Plaine au Nord-est, la Pointe Fouillole (PàP) au Sud-est et la Rivière Lézarde au Sud-ouest. La zone industrielle de Jarry et la densité de population importante génèrent une grande quantité de rejets dans le milieu (eaux usées, hydrocarbures et matières en suspension,...). Cette zone accueille également le Port Autonome de Guadeloupe ainsi que de nombreuses ICPE. C'est sur le territoire des Abymes que l'aéroport de Guadeloupe est implanté.
HUM6 Le Grand Cul-de-Sac marin	Cette unité cerne le Grand Cul-de-Sac Marin et s'étend entre la Pointe Allègre (Sainte-Rose) et Baie-Mahault sur Basse Terre et entre le canal Belle-Plaine et l'Anse Castalia (Anse-Bertrand) sur Grande Terre. Les agglomérations de Sainte-Rose et de Port-Louis génèrent une pression anthropique sur le milieu naturel, tout comme les cultures de canne à sucre situées sur le versant Nord-est de la Basse Terre et sur les plateaux de Grande Terre. Le grand cul-de-sac marin est fréquenté par les pêcheurs traditionnels et de nombreuses activités touristiques sont organisées autour des îlets.
HUM7 Le bourg du Moule	Cette unité urbaine limitée par le lieu-dit la Rosette et la Pointe de la Couronne Conchou s'inscrit au sein d'un littoral à falaise très préservé des activités anthropiques. Elle accueille plusieurs zones industrielo-commerciales mais la principale activité reste la culture de la canne à sucre. Cette ville est très dynamique et s'est équipée

	d'infrastructures en lien avec les activités maritimes : port de pêche, base nautique, ...
HUM8 Le Sud touristique de Grande Terre	Ce littoral s'étend entre la Grande Baie (Le Gosier) et la Pointe Macolia au Sud de la Pointe des Châteaux (Saint-François). Grâce aux nombreuses plages, le tourisme est devenu la dominante de ce littoral. De ce fait, l'urbanisation s'est fortement développée en continu tout le long de cette unité. En lien avec les activités touristiques et récréatives, de nombreux équipements ont fleuri le long de ce littoral comme les marinas de Pointe-à-Pitre et de Saint-François ou encore divers complexes hôteliers, centres nautiques, restaurants, commerces... Dans les zones amont c'est la culture de la canne qui marque la zone Ouest et dans la partie Est les Grands Fonds constituent une zone naturelle importante.
HUM9 Le Sud de la Désirade	Cette unité correspond à la façade méridionale de la Désirade, entre l'Anse des Galets à l'Ouest et la Pointe du Grand Abaque à l'Est. Beauséjour rassemble le plus fort de l'urbanisation ainsi que les aménagements aéro-portuaires. Les parcelles agricoles sont limitées et concentrées à l'extrémité occidentale de la Désirade. Le port de pêche et de plaisance de Beauséjour permet de desservir l'île en visiteurs et marchandises.
HUM10 Le littoral occidental de Marie-Galante	Comprise entre la Pointe Fleur d'Épée (Saint-Louis) et la Pointe du Gros Cap (Capesterre de Marie-Galante). L'activité dominante reste l'agriculture : élevage extensif et culture de la canne à sucre, même si le tourisme devient une ressource importante pour l'île. Des activités industrielles sont implantées sur Marie Galante en relation avec les besoins locaux (centrale thermique, stockage fuel...) ou la transformation des produits agricoles.
HUM11 Terre-de-Haut	Terre-de-Haut est une petite île très touristique impactée par une très forte fréquentation journalière. On compte de nombreux sites de mouillage autour de l'île qui représentent une pression pour les biocénoses marines.
HUM12 Influence faible	Ces espaces sont relativement préservés des assauts anthropiques, du fait de leur position retirée ou de conditions d'accès plus ou moins difficiles. Il s'agit notamment : ▪ Des Monts Caraïbes, entre l'Anse Turlet et la Pointe de la Grande-Anse (Trois Rivières) ▪ De la côte à falaise du Nord-est de la Grande Terre comprise entre l'Anse Castalia et la Baie du Nord-ouest ▪ De la Pointe des Châteaux, le Nord de la Désirade ainsi que Petite Terre. ▪ De la côte orientale de Marie-Galante ▪ De Terre-de-Bas et de Grand Ilet

8. LES UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

Carte n°19 : Les unités géographiques fonctionnelles – carte de synthèse, atlas cartographique, p28.

La mise en cohérence des unités thématiques déterminées précédemment a permis de définir douze grandes unités géographiques fonctionnelles. Elles regroupent ainsi des secteurs globalement homogènes du point de vue du socle physique, de l'hydrologie, du patrimoine naturel, des paysages, des risques naturels ou encore de l'influence humaines. Les unités sont les suivantes :

UG1 :Le littoral sous-le-vent de la Basse Terre	A- <i>Le littoral de Deshaies à Pointe Noire</i> B- <i>Le littoral de Bouillante</i> C- <i>Le littoral de Vieux-Habitants</i>
UG2 :Le littoral de la commune de Basse-Terre	
UG3 :Les Monts Caraïbes	
UG4 :La côte au vent du Sud de la Basse Terre	A- <i>Le littoral de Trois-Rivières</i> B- <i>Le glacis de Capesterre-Belle-Eau</i>
UG5 :Le littoral de Goyave et de Petit-Bourg	
UG6 :Le pôle économique central	
UG7 :Le Grand Cul-de-Sac Marin	A- <i>Le versant Ouest du Cul-de-Sac</i> B- <i>Le versant Est du Cul-de-Sac</i>
UG8 :Le littoral Atlantique de la Grande Terre	A- <i>Les falaises du Nord</i> B- <i>La ville du Moule</i> C- <i>La côte rocheuse</i>
UG9 :Le littoral méridional de la Grande Terre	
UG10 : La Désirade	A- <i>Le plateau septentrional et les îles de Petite Terre</i> B- <i>La façade méridionale</i>
UG11 : Le littoral de Marie-Galante	A- <i>La côte orientale</i> B- <i>La côte occidentale</i>
UG12 : Les Saintes	A- <i>Terre-de-Haut</i> B- <i>Terre-de-Bas</i>

Les frontières des unités géographiques fonctionnelles correspondent à la concordance des limites les plus pertinentes des unités thématiques. Citons pour exemple, la détermination de la délimitation entre les unités 1 et 7.

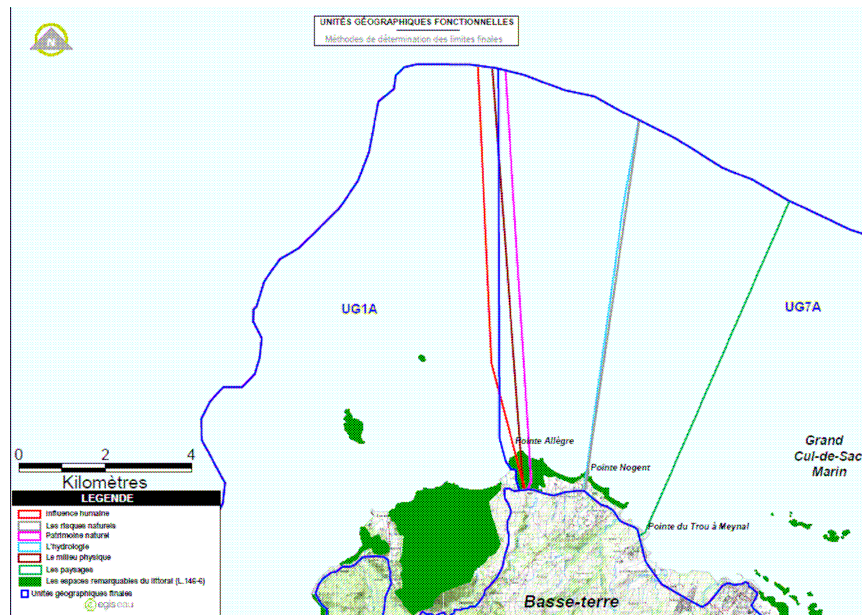


Illustration 2 : Méthode de détermination des limites finales

1 - Les limites du **socle physique** (en marron), de **l'influence humaine** (grise) et du **patrimoine naturel** (verte) sont les plus pertinentes et sont proches les unes des autres autour de la Pointe Allègre. Cependant, afin de ne pas scinder l'espace remarquable du littoral de la Pointe Allègre, cette limite a été repoussée un peu plus à l'Ouest, à hauteur de l'Anse des Iles.

2 – Les autres limites pour l'hydrologie (bleue) et les risques naturels (jaune) et le paysage (bleu clair) sont placées à plus à l'Est mais il n'est pas aberrant de les décaler pour homogénéiser le découpage d'autant que la création d'une unité à part autour de Sainte-Rose n'aurait que peu de sens.

Cet arbitrage se justifie par la pertinence et le nombre des limites au niveau de la Pointe Allègre et par l'échelle à laquelle les unités ont été définies pour l'hydrologie ou les paysages. Enfin, le décalage par rapport à l'unité paysagère est peu important au vu de la taille des unités.

Les arbitrages ont été réalisés de la même manière pour toutes les unités.

Lorsqu'il apparaissait une certaine homogénéité entre différentes unités, elles ont été regroupées au sein d'une même entité afin de traduire simultanément leurs spécificités et leurs ressemblances. Cela a été le cas notamment pour la cote sous le vent de la Basse Terre et pour le Grand Cul-de-Sac marin.

Le tracé précis de la limite a été guidé lorsque cela était nécessaire par les limites communales et par celles des espaces remarquables du littoral. La carte ci-dessous illustre ce choix pour la frontière entre les unités 1A et 1B.

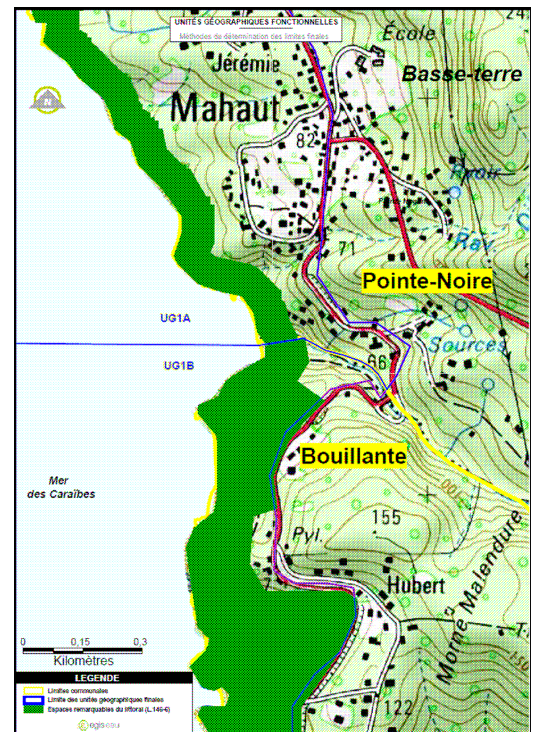


Illustration 3 : Limites des unités fonctionnelles - limites administratives

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

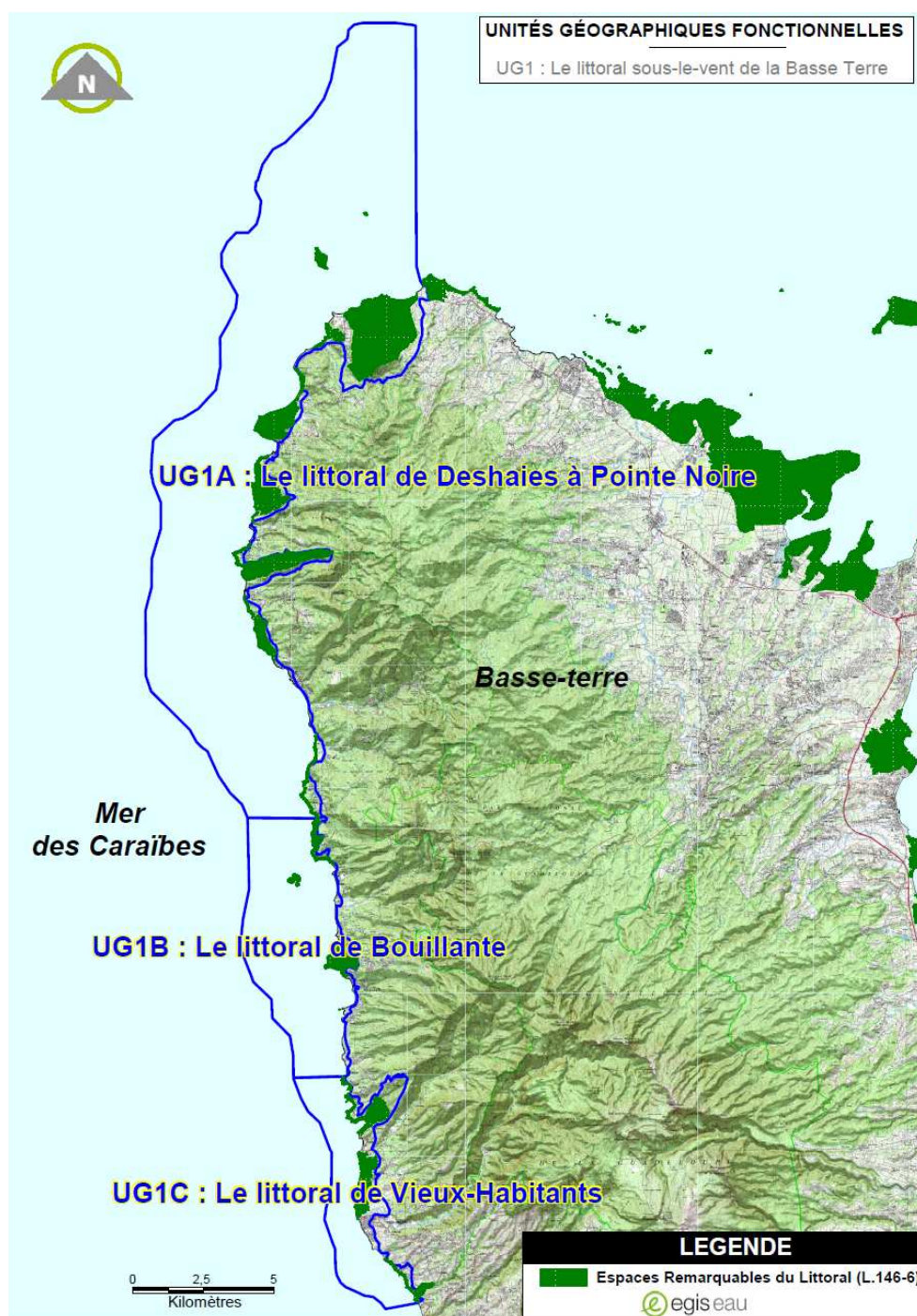
UG1 : Le littoral sous le vent de la Basse Terre

A- Le littoral de Deshaies à Pointe-Noire

B- Le littoral de Bouillante

C- Le littoral de Vieux-Habitants

Illustration 4 : Unité géographique n°1, Le littoral sous le vent de la Basse Terre



Ce littoral correspond à la partie Nord de la côte sous le vent de la Basse Terre. Cette unité est marquée par la nature volcanique de la Basse-Terre qui explique les reliefs majestueux surplombant la mer des Caraïbes.

Au sein de cette entité, 3 unités représentatives des spécificités locales ont été définies :

- Le littoral de Deshaies et Pointe-Noire
- Le littoral de Bouillante

Le littoral de Vieux-Habitants

Communes concernées : Deshaies et Pointe-Noire (A), Bouillante (B) et Vieux-Habitants (C)

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Littoral occidental de la Basse Terre	24	166,6	190,6
A Littoral de Deshaies à Pointe-Noire	16,6	130,1	146,7
B Littoral de Bouillante	2,3	25	27,3
C Littoral de Vieux-Habitants	5,1	11,5	16,6

Caractéristiques de l'entité :

Hydrologie
Abritée par les reliefs et soumise à l'effet de Foehn, cette zone est peu humide. Le réseau hydrographique est relativement dense de ravine entaillant les versant des divers sommets. La masse d'eau baignant ce littoral souffre d'une pollution rémanente au Chlordécone en relation avec la présence de bananeraies dans l'intérieur des terres. La localité de Vieux-Habitants (C) se détache par son caractère particulièrement aride.
Description écologique
Cette unité sous le vent de la Basse-Terre offrant un paysage vallonné de forêt sèche. Les pentes marquées induisent un étagement de la végétation visible dans le périmètre du SMVM. En partant de la mer vers les terres, on rencontre successivement : ▪ la forêt littorale sèche à l'embouchure des petites vallées, ▪ quelques prairies sèches littorales dans le Nord (Sainte-Rose), ▪ sur les falaises de bord de mer, se développe une végétation pauvre et clairsemée où la présence de Cactus Cierge est significative. ▪ la forêt semi-décidue dominée par la Savonette, le Poirier, le Mahot piment, Bois de rose. ▪ la végétation naturelle de la forêt sempervirente saisonnière a été remplacée par

des cultures intensives de bananes, des bois secondaires, des maraîchages.

- la forêt mésophile sur les hauteurs

Relativement protégée de la houle, cette région est marquée par la présence d'herbiers à phanérogames dans la frange la plus côtière et dans les zones protégées des anses. En s'éloignant de la cote, ils sont remplacés progressivement par des récifs coralliens non bioconstruits.

Valeur paysagère

A et B : Sur le littoral de Deshaies à Bouillante, le paysage alterne entre plages sableuses et côtes rocheuses avec quelques zones de falaises (au niveau de Gros Morne, de la Pointe Ferry ou encore de la Pointe de Malendure).

Les agglomérations et les aménagements voués au tourisme se sont développés en bord de mer. Les replats et les vallées sont occupés par des cultures vivrières et des vergers alors que le haut des versants est occupé par les espaces forestiers. Au Nord de cette unité paysagère, on retrouve la Grande Anse et le Gros Morne de Deshaies présents sur la liste des sites classés.

C : Le littoral de Vieux-Habitants. Il s'agit d'un littoral relativement préservé de l'urbanisation et des aménagements. L'embouchure de la Grande Rivière Vieux-Habitants crée une vaste zone d'estuaire au Nord de l'agglomération.

Au Nord, se trouve l'Anse à la Barque qui a été classée pour son aspect pittoresque. Elle offre le paysage typique de la côte Sous-le-Vent et est encore préservée des pollutions visuelles. Le bassin versant (site inscrit) abrite un cirque de mornes boisés (dont le morne Bellevue), aux reliefs imposants, quasiment vierges, donnant une impression de site naturel grandiose. Le littoral est encore très diversifié au sein de cette unité et possède une zone d'estuaire importante au Nord de Vieux Habitants.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domanial e du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>A- Littoral de Deshaies à Pointe Noire</i>	X		X	AMA AOA Cœur	Aire de transition		X	X	X
<i>B- Littoral de Bouillante</i>	X		X	AMA AOA Cœur	Aire de transition			X	
<i>C-Littoral de Vieux- Habitants</i>	X		X	AMA AOA	Aire de transition		X	X	

AMA : Aire Marine Adjacente

AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Habitat et occupations du sol
Le littoral des sous-unités A et C correspond à des zones faiblement urbanisées en dehors des bourgs et sur laquelle l'influence agricole se diffuse depuis les zones amont. Les usages liés à la mer et au littoral sont principalement la pêche et des activités récréatives. Le secteur autour du bourg de Bouillante (B) est plus fortement urbanisé et marqué par l'influence des activités récréatives et industrielles.
Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels
Les activités sur le littoral sont fortement liées aux espaces et ressources naturelles. L'agriculture dans les zones amont (banane) et la mise en valeur ou l'exploitation des ressources et paysages : activités touristiques et récréatives, extractions, géothermie... A- A- Le littoral de Deshaies et Pointe Noire accueillent divers usages récréatifs en lien avec la mer (baignade, plongée sous-marine ou surf) et la pratique de la pêche est très marquée. La jolie plage de la Grande-Anse (Deshaies) est un centre attractif pour les locaux et les touristes. L'activité de Pointe-Noire reste orientée vers la filière bois. B- A Bouillante, la plage de Malendure et les îlets Pigeon ont favorisé le développement de multiples activités balnéaires, dont la plongée sous-marine. La commune de Bouillante doit son nom aux centaines de sources chaudes jaillissant dans la nature. Une centrale de géothermie s'y est même développé et produit 8% de l'énergie électrique consommée sur l'île. Le territoire de Vieux-Habitants offre de multiples possibilités de balades en montagne et plusieurs sites pour pratiquer le canyoning.
Menaces – pressions et sensibilité
Ce littoral est assez peu soumis aux pressions anthropiques dans les secteurs A et C. On peut néanmoins signaler : ▪ Les rejets d'eau usée aux droits des différents bourgs. ▪ Les rejets d'eau chaude provenant de la centrale géothermique de Bouillante. ▪ La fréquentation importante des îlets Pigeon et de la plage de Malendure. ▪ La problématique de l'érosion du littoral autour de Deshaies.

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG1 : Le littoral occidental de la Basse Terre		
Identifiant	Nom dans le SMVM	Surface (ha)
UG1A : Littoral de Deshaies à Pointe-Noire		
653738	Grande Anse-Gros Morne	132,6
10330	Piton de Sainte-Rose	508,2
10332	Morne Petit Bas Vent	22,9
10325	Petite Anse	158,7
10326	Pointe Morphy	52,5
10334	Morne aux Fous	126,5
278555	-	6,5
278553	-	25,8
278556	-	1,6
278557	-	5,2

653736	Ilet Kahouanne	19,9
	Surface dans UG1A	1060,4
UG1B : Littoral de Bouillante		
10317	Grand Ilet de Pigeon	9,3
10318	Petit Ilet de Pigeon	1,3
10321	Pointe à Lézard	82,2
10322	Pointe Malendure	31,1
278547	-	0,3
278548	-	3,1
	Surface dans UG1B	127,4
UG1C : Littoral de Vieux-Habitants		
653721	plage de l'Etang	99,2
278545	-	34,2
278551	-	10,3
285684	Anse à la Barque	72,7
	Surface dans UG1C	216,4
	Surface totale	1404,2

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG2 : Le littoral de la commune de Basse-Terre

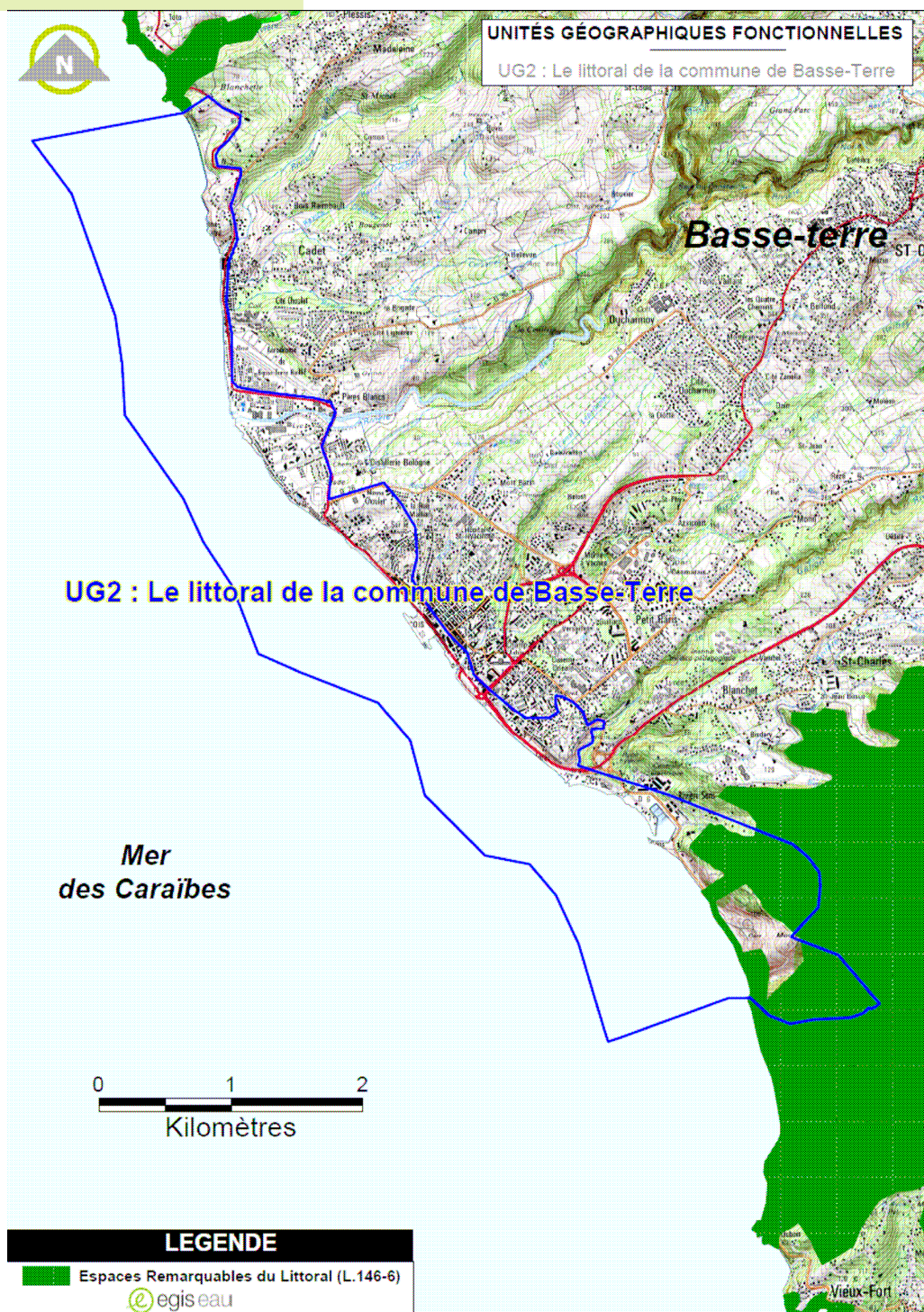


Illustration 5 : Unité géographique n°2, Le littoral de la commune de Basse-Terre

Ce littoral correspond au versant occidental du massif de la Soufrière, à l'abri des vents dominants et de la houle. Ce glacis aux pentes douces est traversé par les ravines de la Rivière des Pères et du Galion.

Communes concernées : Baillif et Basse-Terre

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Littoral de la commune de Basse Terre	3,1	6,9	10

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Cette unité, traversée par la rivière des Pères et le Galion n'est que faiblement arrosée en raison de l'effet de Foehn. La qualité des eaux côtières est dégradée.
Description écologique
La végétation xérophile de bord de mer a été très fortement réduite par le développement de l'urbanisation. La forêt semi-décidue occupe les flancs du massif et on retrouve plus en amont une végétation mésophile. Les fonds marins sont colonisés en bordure côtière par des herbiers à phanérogames, notamment en face de la Marina de Rivière-Sens. En s'éloignant du littoral, les récifs coraliens remplace peu à peu les zones d'herbier.
Valeur paysagère
Cette zone urbaine s'implante sur le piémont peu pentu de la Soufrière. Ce glacis est entrecoupé de deux vallées peu encaissées. Le paysage est nettement structuré par les plantations de bananes ou les parcelles de maraîchage. Le littoral a fortement été remanié par des enrochements ou des aménagements portuaires et il est aujourd'hui très marqué par le pôle urbain de Basse Terre.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domania le du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>Littoral de Basse-Terre</i>	X		X	AOA					

AMA : Aire Marine Adjacente
 AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Habitat et occupations du sol
Basse-Terre est le pôle administratif de l'île, abritant la Préfecture, le Conseil Général, le Conseil Régional, les services de l'Etat...Près de 85% des activités est consacré au secteur tertiaire. Au Nord, Baillif dispose d'une zone industrielle et artisanale et au Sud sur le littoral de Gourbeyre il existe une importante carrière (Sablière de

Guadeloupe). L'urbanisation dense sur le littoral s'étend jusqu'aux versants du massif de la Soufrière.

Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels

L'agglomération de Basse-Terre constitue un marché considérable qui a permis aux activités de maraîchage de Baillif de subsister. La situation abritée de Basse-Terre par rapport aux vents dominants et aux houles venant de l'Atlantique a favorisé le développement de la Marina de Rivière Sens et du port autonome de Basse Terre. Cet aménagement a permis l'expansion des activités de plaisance et de pêche. D'autre part, Basse-Terre abrite des monuments historiques prestigieux comme le Fort Louis Delgrès, l'église Notre-Dame du Mont Carmel qui attirent de nombreux visiteurs.

Menaces – pressions et sensibilité

L'urbanisation et l'implantation d'activités diverses a nécessité des aménagements lourds sur le littoral avec notamment la construction d'un port et la mise en place d'enrochements le long de la RN2 et de la RD6. Ces aménagements sont aussi justifiés par la menace que représentent les submersions marines. La densité de population et les activités industrielles (industries, carrières) sont à l'origine de rejets polluants importants : eaux usées, effluents industriels, apports terrigènes...

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG2 : Le littoral de Basse-Terre		
Identifiant	Nom dans le SMVM	Surface (ha)
10338	Anse Turlet	25,3
Surface totale		25,3

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG3 : Les Monts Caraïbes

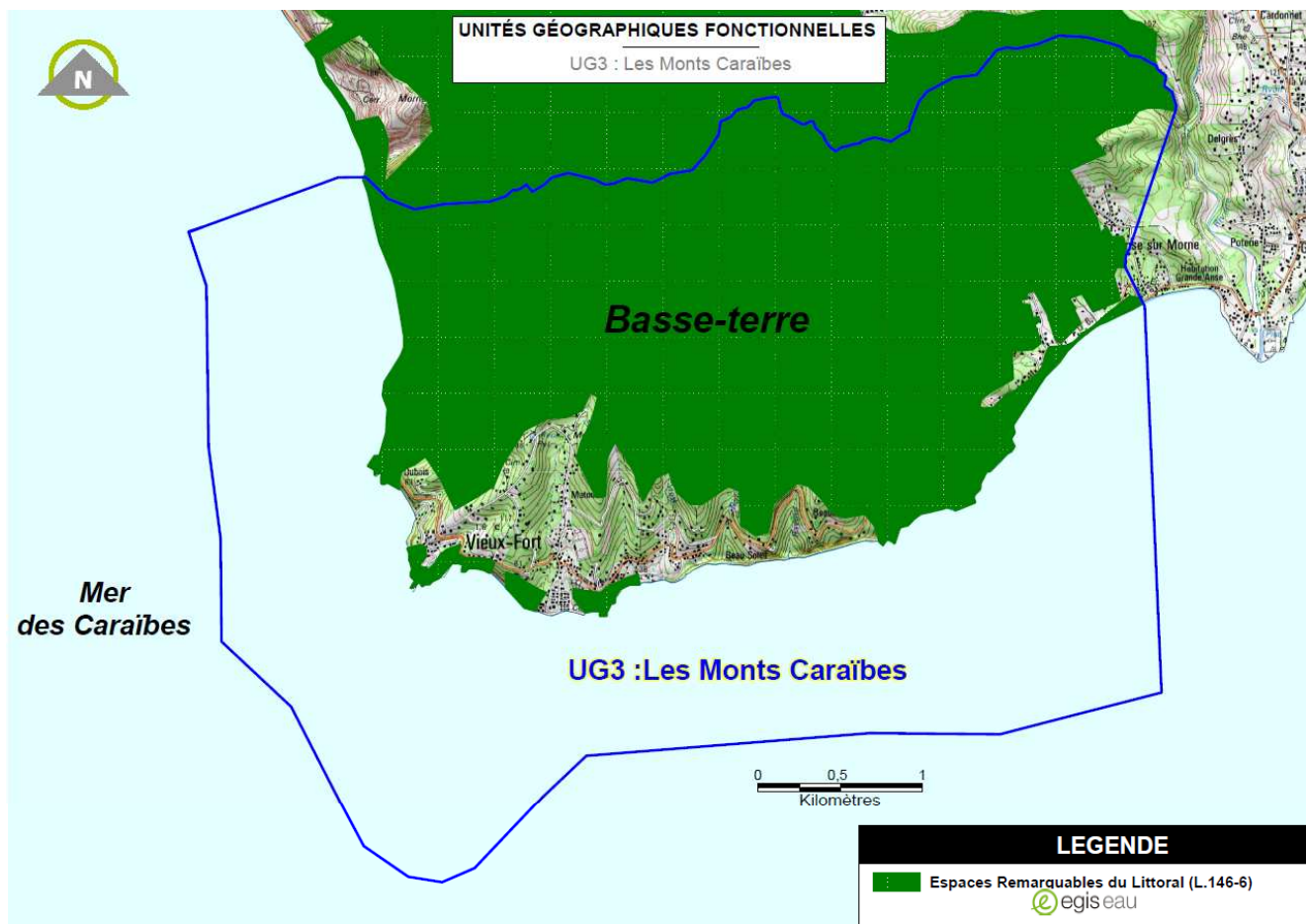


Illustration 6 : Unité géographique n°3, les Monts Caraïbes

Cette unité se situe à l'extrémité Sud de la Basse-Terre et est dominé par le massif des Monts Caraïbes. Ce littoral est bordé par des versants très abrupts qui s'adoucissent en allant vers l'Est. Les coulées volcaniques ont formé les sites exceptionnels de la Pointe du Vieux Fort et de la Pointe à Launay.

Communes concernées : Vieux-Fort et Trois-Rivières

	Superficie terrestre (km²)	Superficie maritime (km²)	Superficie totale (km²)
Les Monts Caraïbes	11,1	14,4	25,5

Caractéristiques de l'entité :

Hydrologie
Cette unité constitue l'interface Sud entre la côte au vent et la côte sous le vent. Le niveau des précipitations est variable avec un gradient d'Est (1 800 mm/an) en Ouest (2 400 mm/an). Plusieurs ravines au régime torrentiel dévalent les flancs montagneux. La masse d'eau côtière est rattachée à celle de la côte au vent et elle est marquée par une contamination par les produits phytosanitaires dont la Chlordécone.
Description écologique
Une variété importante de séries végétale s'est développée sur le littoral en relation avec les fortes pentes. Près de la côte, ce sont des espèces adaptées à la sécheresse que l'on trouve le plus forêt xérophile et cactées notamment dans les zones de falaises ou le sol est mince. Sur les hauteurs de la bande littorale, c'est une forêt mésophile qui prédomine, rapidement remplacée par la forêt ombrophile à mesure que l'on approche des sommets. Les fonds marins sont dominés par les herbiers à phanérogames dans les sites protégés. Plus au large on retrouve un récif corallien sur fond rocheux.
Valeur paysagère
Les Monts Caraïbes constituent un repère paysager remarquable. L'Ouest de ce littoral a été remanié par des enrochements jusqu'aux Trois Pointes, puis une série de falaises se succèdent avant de laisser la place à la jolie plage de sable noir de la Grande Anse. La morphologie prononcée de cette unité a concentré l'implantation humaine sur le littoral. La petite commune de Vieux-Fort est connue de tous les navigateurs pour son phare inauguré en 1955.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMS AR
<i>Les Monts Caraïbes</i>	X	X	X	AOA			X	X	

AMA : Aire Marine Adjacente

AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Habitat et occupations du sol
L'urbanisation sur ce littoral est faible. Elle est concentrée dans le bourg de Vieux-Fort, à proximité de la Pointe à Launay et le long de la RD6.
Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels
Peu d'activités existent dans ce secteur mis à part les entreprises de service et d'artisanat sur la commune de Vieux Fort. Le site de la Pointe de Vieux-Fort et son phare sont un lieu touristique fréquenté par les promeneurs ainsi que par les véliplanchistes.
Menaces – pressions et sensibilité
▪ Plutôt épargné par l'urbanisation, cette frange littorale est très peu menacée par des pressions anthropiques. ▪ Les fortes pentes génèrent des risques de mouvement de terrain.

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG3 : Les Monts Caraïbes		
Identifiant	Nom dans le SMVM	Surface (ha)
10346	Pointe à Launay	2,8
10345	Pointe du Vieux Fort	5,3
10347	Pointe à Launay	3,7
10343	littoral Ouest	324,4
10344	Anse Petite Fontaine	121,5
278592	-	1013,5
	Surface totale	1471,1

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG4 : La côte au vent du Sud de la Basse Terre

A- Le littoral de Trois-Rivières

B- Le glacis de Capesterre-Belle-Eau

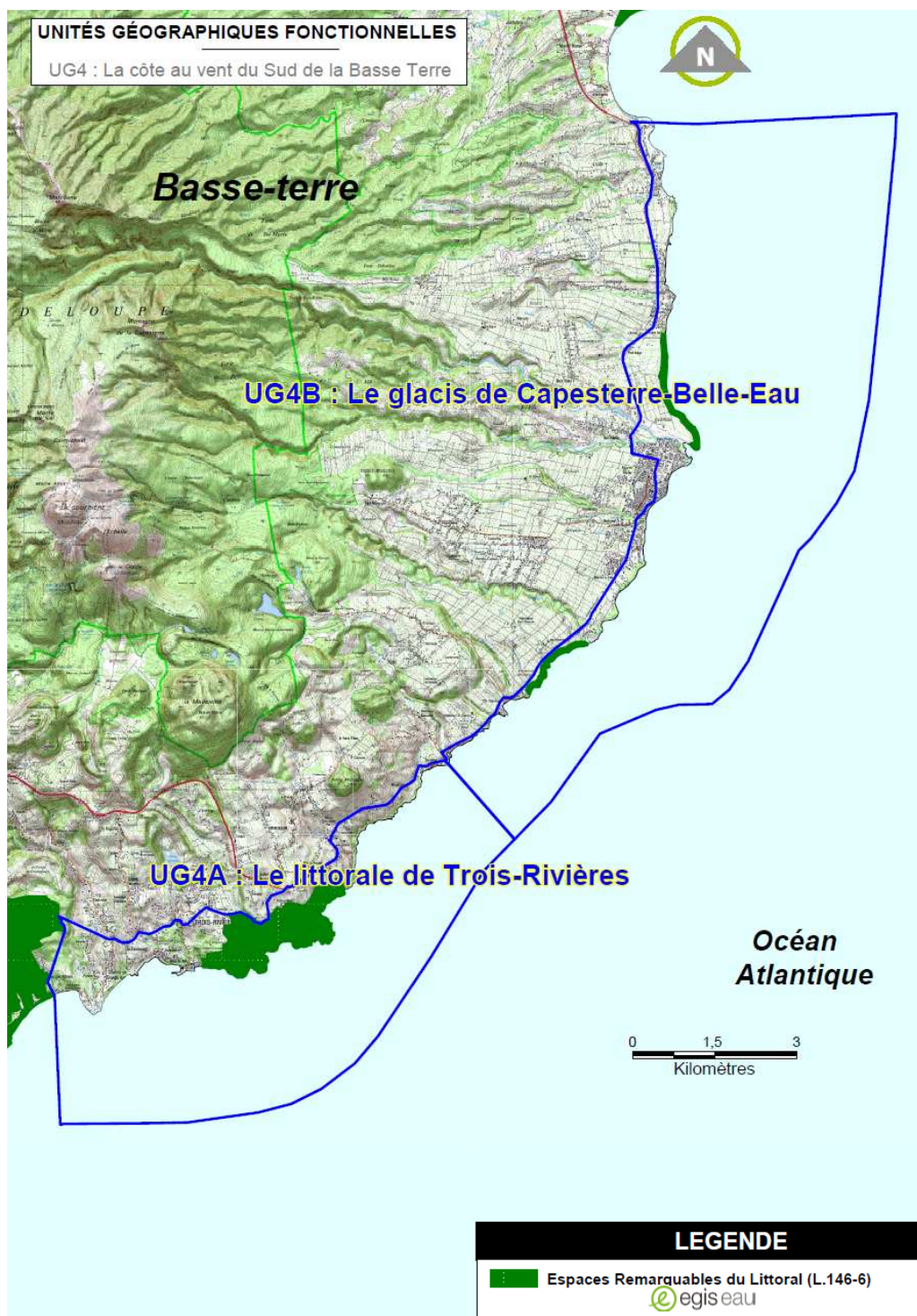


Illustration 7 : Unité géographique n°4, la côte au vent du Sud de la Basse-Terre

Cette portion du littoral oriental de la Basse-Terre a été mise en place par le volcanisme de la Soufrière au Quaternaire.

Pour plus de précisions dans la description, cette région a été divisée en deux sous-unités :

- Le littoral très escarpé de Trois-Rivières
- Le glacis de Capesterre-Belle-Eau

Communes concernées : Trois Rivières (A) et Capesterre-Belle-Eau (B)

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Littoral Sud-est de la Basse Terre	10,4	65,1	75,5
A Littoral de Trois-Rivières	6	22,8	28,8
B Glacis de Capesterre-Belle-Eau	4,4	42,3	46,7

Caractéristiques de l'entité :

Hydrologie
La localisation de cette unité sur le versant oriental du massif montagneux en fait une unité très arrosée avec des précipitations pouvant dépasser 2 000 mm par an. La commune de Trois-Rivières doit d'ailleurs son nom aux trois cours d'eau qui la traversent : la Rivière du Trou à Chien, la Rivière du Petit Carbet et celle de Grande-Anse). Capesterre-Belle-Eau tient également son étymologie de la présence importante de cet élément naturel. Le Chlordécone qui était utilisé dans les plantations bananières a altéré la qualité de la masse d'eau côtière.
Description écologique
A proximité du rivage, on observe des bois secondaires et quelques groupements arbustifs soulignés sur le littoral par une frange herbacée. Plus à l'intérieur, se développe un rideau dense de ligneux anémomorphes. L'arrière-pays est dominé par la série mésophile (étage des forêts sempervirentes saisonnières), qui a été fortement dégradée au profit de la culture bananière, mais qui reste partiellement conservée à hauteur de Trois-Rivières. En mer, des herbiers se sont développés près du rivage et plus au large ont retrouvé des formations coralliennes.
Valeur paysagère
A – Littoral de Trois-Rivières La Petite Montagne est érigée à proximité du littoral et engendre des versants très escarpés. La commune de Trois-Rivières est noyée dans les bananeraies et surplombée par la forêt tropicale. Depuis ce littoral rocheux on peut bénéficier d'une jolie vue sur l'archipel des Saintes. Le parc archéologique des Roches Gravées est un site archéologique témoin de l'époque des Indiens Arawak, occupants de l'île avant les Caraïbes. Plus à l'Est, une grande partie du littoral est un site inscrit pour son aspect paysager remarquable.

B – La plaine littorale de Capesterre-Belle-Eau

Constitué d'un vaste glacis creusé de vallées étroites, ce secteur a été façonné par la culture de la canne puis celle de la banane qui est la seule subsistant aujourd'hui. Vers le Sud, la culture de la banane remplace progressivement celle de la canne. Le Nord de l'unité est à dominante sableuse jusqu'à la Pointe du Grand Marigot, et rocheuse au Sud.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>A- Littoral de Trois- Rivières</i>	X		X	AOA			X	X	
<i>B- Glacis de Capesterre- Belle-Eau</i>	X		X	AOA					

AMA : Aire Marine Adjacente
AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Habitat et occupations du sol

En bord de mer, l'urbanisation diffuse est concentrée près des communes de Trois-Rivières ou de Capesterre-Belle-Eau. Les activités principales dans ce secteur sont l'agriculture (banane en particulier) et la pêche.

Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels

La topographie des lieux et l'abondance des précipitations ont été très favorables au développement de la culture bananière qui est de fait l'activité principale de la région. Cette activité a généré une dégradation de la qualité des eaux littorales par les produits phytosanitaires.

La grande plage de la Madeleine est un lieu de rendez-vous apprécié des riverains. Par temps clair, on peut profiter d'une très belle vue sur les Saintes et la Dominique. Trois-Rivières se prête parfaitement au développement d'un tourisme vert. Peu d'infrastructures facilitant la pratique d'activités récréatives a été développé mis à part l'embarcadère de Trois-Rivières qui est le point de départ des navettes pour les Saintes.

Les nombreuses rivières et cascades de Capesterre-Belle-Eau attirent de nombreux touristes. La chute du Carbet a même la réputation d'être la plus belle de l'île.

Menaces – pressions et sensibilité

Ce littoral est soumis à une pression agricole importante en relation avec les nombreuses plantations bananières et l'usage d'engrais et de produits phytosanitaires.

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG4 : Le littoral Sud-est de la Basse Terre		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
UG4A : Littoral de Trois-Rivières		
653747	littoral Est	178,6
UG4B : Glacis de Capesterre-Belle-Eau		
278540	-	20,0
278541	-	12,8
	Surface dans UG4B	32,7
	Surface totale	211,3

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG5 : Le littoral de Goyave et de Petit-Bourg

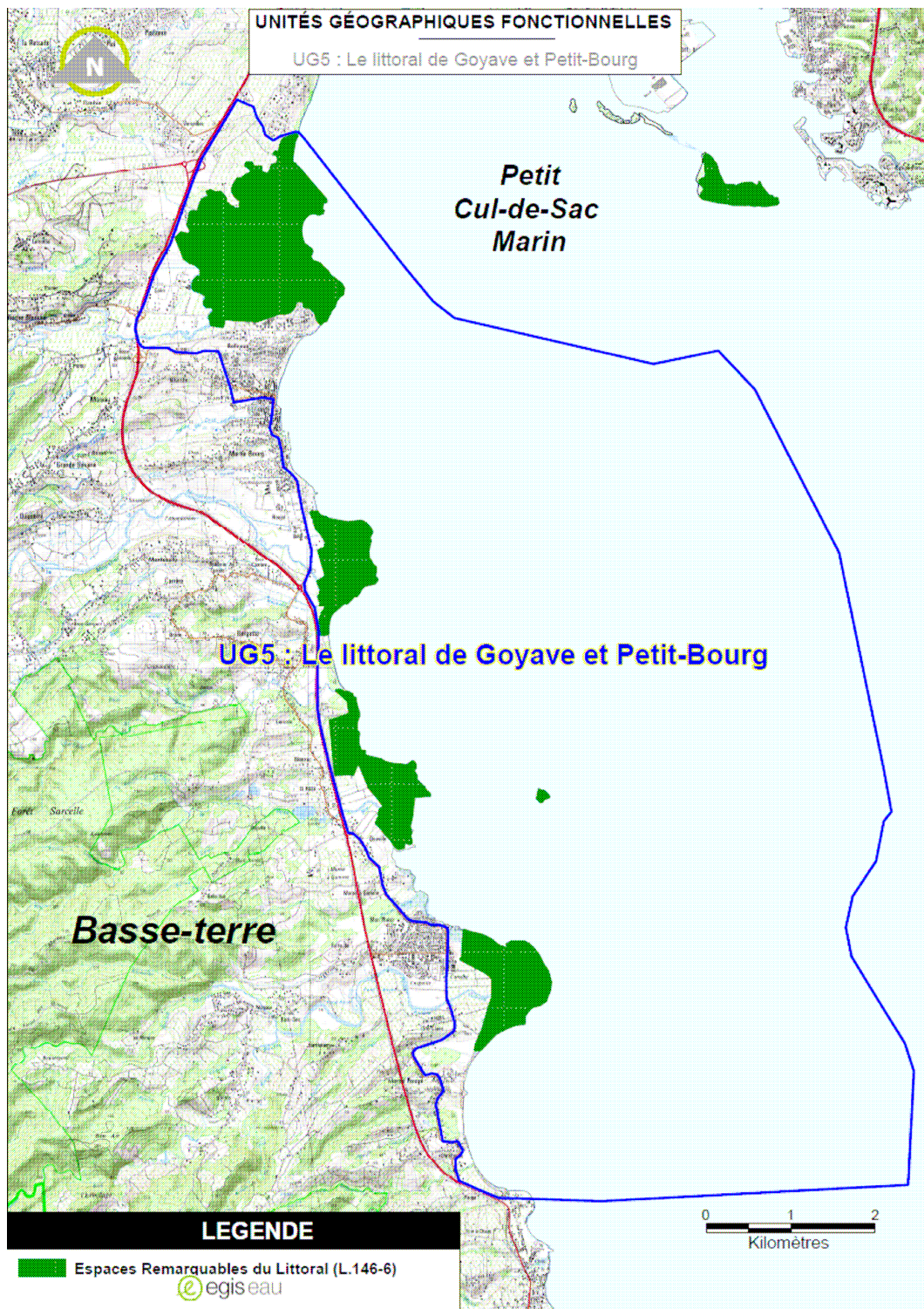


Illustration 8 : Unité géographique n°5, le littoral de Goyave et de Petit Bourg

Le socle de cette unité, composé de formations issues de la décomposition des roches volcanique du massif de la soufrière est désormais recouvert par des alluvions récentes. Le glacis remonte en pente douce jusqu'aux sommets.

Communes concernées : Goyave et Petit-Bourg

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Littoral de Goyave et Petit-Bourg	9,3	56,9	66,2

Caractéristiques de l'entité :

Hydrologie
Ce littoral est un des plus humides de la Guadeloupe. L'unité est traversée par de nombreuses rivières : la rivière à Moustique, la Lézarde ou la Petite rivière à Goyave. La masse d'eau côtière rattachée à cette unité est celle du Petit Cul-de-Sac Marin dont la qualité est assez médiocre. En effet, le taux de renouvellement des eaux est trop faible pour éviter la concentration des polluants et des matières en suspension.
Description écologique
Cette unité géographique est essentiellement composée de zones marécageuses entrecoupées par endroits de forêts sempervirentes saisonnières dont la végétation naturelle est entièrement remplacée par des cultures intensives de bananes. Sur les rives du petit Cul-de-Sac marin, les biocénoses marines se succèdent de la manière suivante : la côte est fortement colonisée par la mangrove notamment au niveau des embouchures des rivières et en s'écartant du littoral, on retrouve des herbiers à phanérogames et quelques zones de récifs.
Valeur paysagère
Au niveau de Petit Bourg, la bande littorale est recouverte par la mangrove à l'exception de la zone fortement urbanisée du Bourg avec ses maisons qui se trouvent à proximité immédiate de l'eau. Le littoral de Goyave, est caractérisé par des collines en pentes douces, riches en zones humides dans les vallées et sur le littoral. Petit à petit, les forêts mésophile à proximité du littoral sont défrichées en faveur des bananeraies. Au Nord de la Pointe de la Rivière à Goyave, le littoral est à dominante marécageuse exceptée la plage de Viard ; tandis qu'au Sud, on retrouve une série de plages (Sainte-Claire et Roseau). Le bourg de Goyave est très peu inclus dans le périmètre du SMVM à l'exception de la zone portuaire.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acquisitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>Littoral de Goyave et Petit-Bourg</i>	X			AOA					

AMA : Aire Marine Adjacente

AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Habitat et occupations du sol
L'urbanisation s'est développée sur ce littoral sous l'influence de la zone industrielle de Jarry. Ainsi les deux communes de cette unité ont connu une forte progression démographique dans les dernières années. La culture bananière reste forte au sein de cette unité.
Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels
Le port de Goyave est une infrastructure qui a permis le développement de la plaisance et d'autres activités récréatives dans ce secteur. L'îlet à Goyave notamment suscite l'attraction des plaisanciers et des touristes. De nombreuses cascades sont d'accès faciles comme celle des Ecrevisses.
Menaces – pressions et sensibilité
Ce littoral constitué de zones basses est soumis à l'aléa cyclonique, au risque inondation et au risque de liquéfaction des sols dans les zones humides. Les pressions exercées sur le milieu naturel sont diverses et intenses : ▪ La pression anthropique liée à la périurbanisation et à la densité de population importante est responsable de rejets d'eau usée et d'une production de déchets importants. ▪ L'agriculture exerce elle aussi une pression sur le milieu naturel. ▪ La surfréquentation de l'îlet à Goyave peut en affecter la faune et la flore.

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG5 : Le littoral de Goyave et Petit-Bourg		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
10336	Ilet Fortune	1,2
10335	Pointe de la Rivière à Goyaves	75,1
10337	Pointe de la Rose	70,5
10349	Pointe de Roujol	60,7
10348	Pointe à Bacchus- Lézarde	248,7
	Surface totale	456,0

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG6 : Le pôle économique central

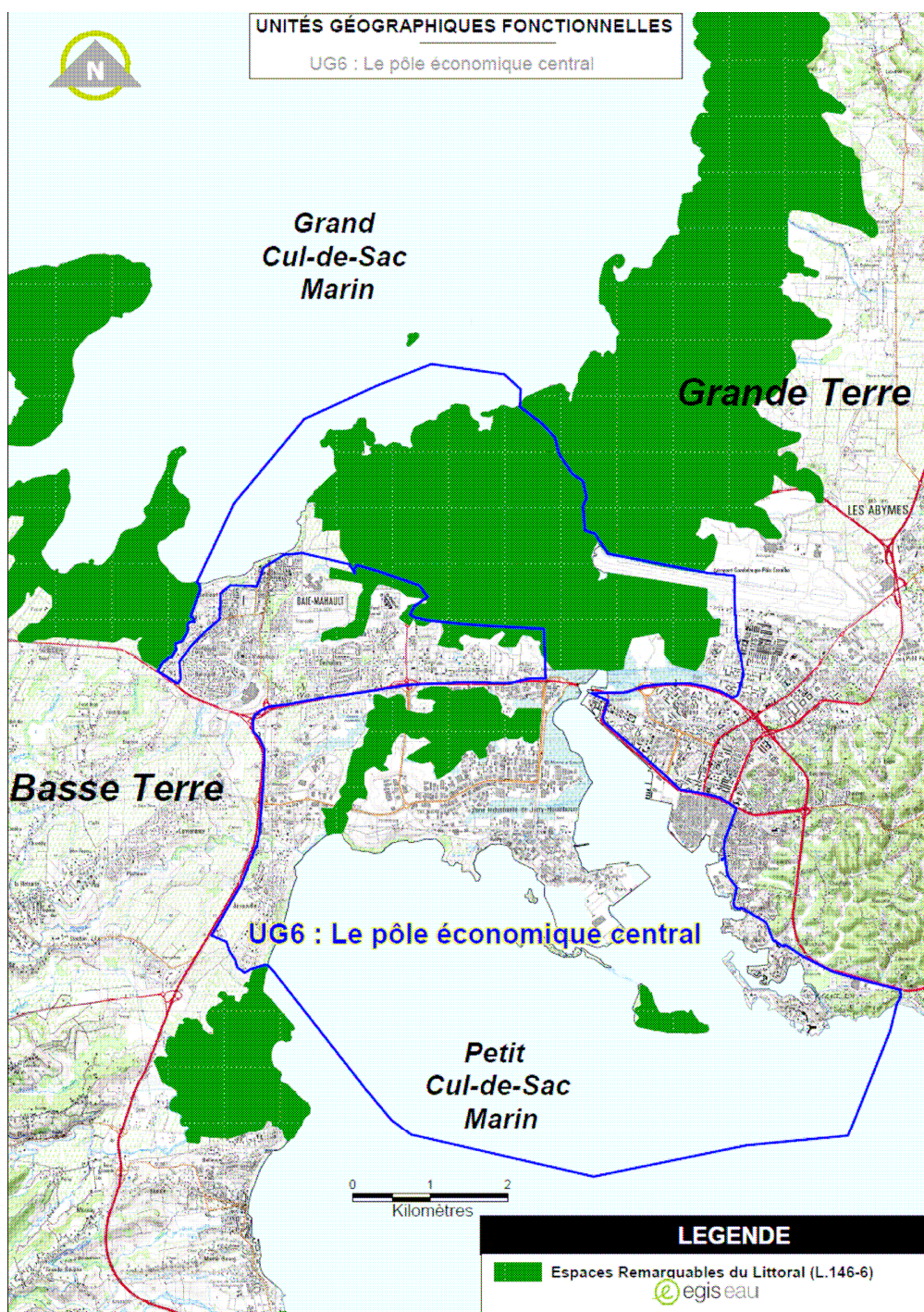


Illustration 9 : Unité géographique n°6, le pôle économique central

Ces plaines centrales relient les sols volcano-sédimentaires de la Basse Terre au socle calcaire de la Grande Terre. La présence de terrasses fluviales riches en alluvions et en argiles a permis le développement de la mangrove à palétuviers qui ont été en grande partie remblayée depuis. Ce milieu a fortement été perturbé par l'établissement de la zone urbaine et industrielle de Jarry à proximité de la Rivière Salée.

Communes concernées : Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Petit-Bourg et le Gosier.

	Superficie terrestre (km²)	Superficie maritime (km²)	Superficie totale (km²)
Le pôle économique central	24,2	28,7	52,9

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Cette unité se situe sur la plaine moyennement humide où les précipitations sont comprises entre 1 600 et 2 000 mm/an. Elle est baignée par le Petit Cul-de-Sac Marin au Sud et le Grand Cul-de-Sac Marin au Nord qui souffrent tous deux de la proximité immédiate du pôle urbain et industrielle : hypersédimentation, eutrophisation, micropolluants
Description écologique
Cette plaine marécageuse ceinturant les deux culs de sac marins a été colonisée par les mangroves. Elles sont aujourd'hui fortement dégradées par l'influence humaine.
Valeur paysagère
La mangrove qui occupait cette frange littorale a fortement diminué pour laisser place à une urbanisation intense avec les agglomérations de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre. Les mangroves sont entrecoupées de côtes rocheuses tandis que le littoral de la zone industrielle et le front de mer de Pointe-à-Pitre ont subi de lourds aménagements portuaires.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acquisitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>La plaine marécageuse centrale</i>			X	AMA AOA Cœur	X				X

AOA : Aire Optimale d'Adhésion

AMA : Aire Marine Adjacente

Habitat et occupations du sol
Le pôle urbain et économique de Baie-Mahault/Pointe-à-Pitre concentre la majeure partie de la population et des activités économiques de l'île. La zone industrielle de Jarry s'étend sur près de 300 hectares et accueille de nombreuses ICPE. Cette zone centrale est le nœud des principales voies de communication : routières, aériennes et maritimes. On y retrouve donc le Port Autonome ou la centrale thermique d'EDF. Plus en périphérie, aux Abymes, on retrouve l'Aéroport Pôle Caraïbes. La marina du Bas-Fort (Pointe-à-Pitre) se situe au cœur du quartier résidentiel de Pointe-à-Pitre. Elle s'accompagne de divers établissements liés à la vie nocturne (hôtels, restaurants, casinos et boîtes de nuit).
Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels
La topographie des ces plaines marécageuses a été propice à l'installation de la première zone industrielle de l'île et aux infrastructures lourdes après des travaux de consolidation du sous-sol marécageux. La culture de la canne à sucre se pratique sur les versants orientaux de la Basse Terre et les plateaux de la Grande Terre.
Menaces – pressions et sensibilité
▪ Ces basses plaines sont soumises aux aléas cycloniques et sismiques (liquéfaction des sols) et aux inondations. ▪ Des rejets de matières en suspension, d'hydrocarbures ou d'eaux usées émanant des agglomérations et de la zone industrialo-portuaire menacent l'écosystème des culs-de-sac marins.

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG6 : Le pôle économique central		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
10339	Manche à Eau	629,0
278535	-	23,2
278536	Jarry	166,7
278537	Abymes	370,6
	Surface totale	1189,6

**UNITES
GEOGRAPHIQUES
FONCTIONNELLES**

UG7 : Le Grand Cul-de-Sac Marin

A- Le versant Ouest du Cul-de-Sac

B- Le versant Est du Cul-de-Sac

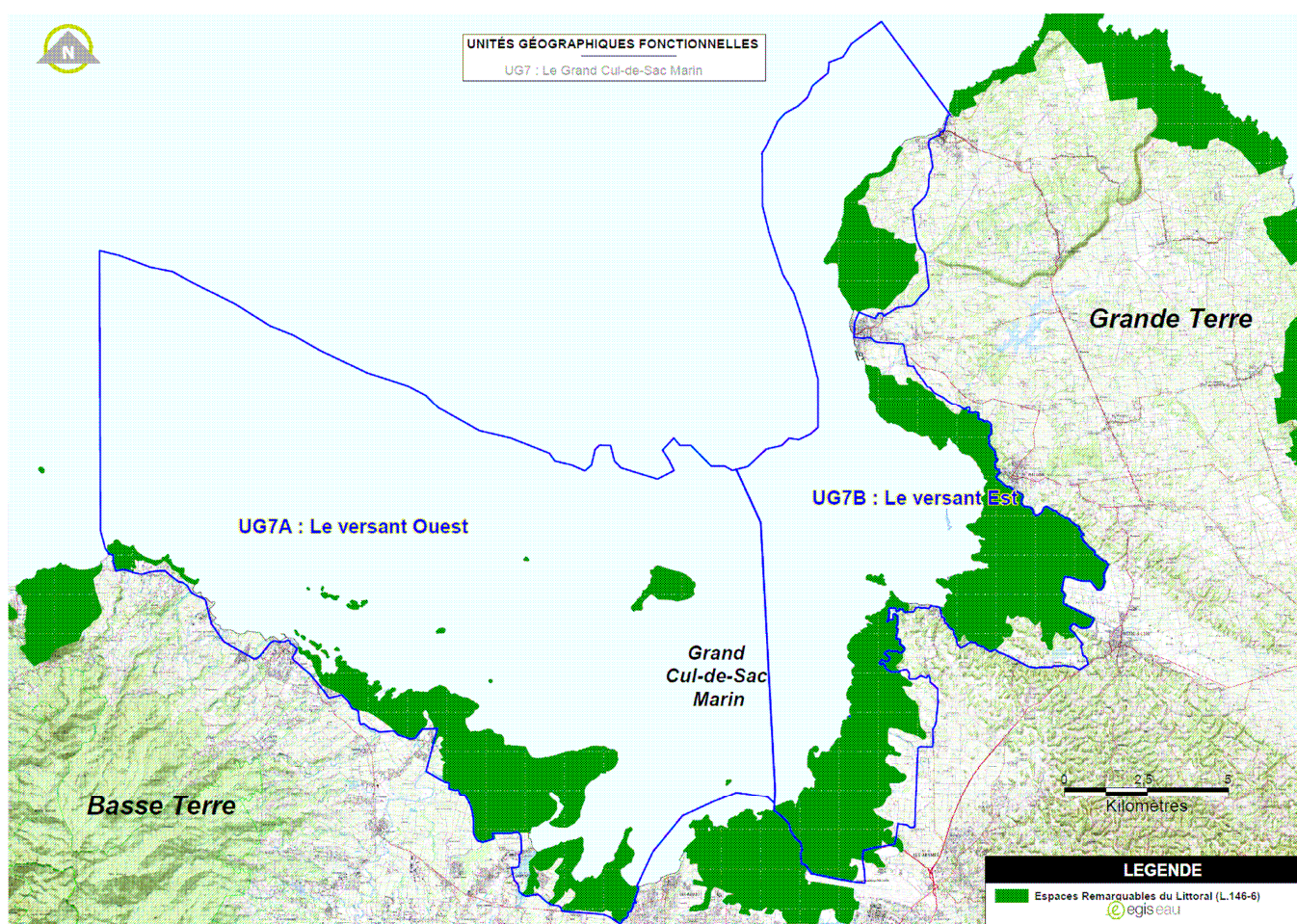


Illustration 10 : Unité géographique n°7, le Grand Cul-de-Sac marin

Le littoral ceinture l'extérieur du Grand cul-de-sac Marin. Le sous-bassement en Basse Terre est volcano-sédimentaires et entrecoupés d'importantes terrasses fluviales riches en argiles à hauteur de la Grande Rivière à Goyaves et de la Rivière du Lamentin. Le socle en Grande Terre est constitué essentiellement de formations récentes et de vases à palétuviers. Les terrains calcaires apparaissent à l'extrémité Nord-est de cette unité.

Communes concernées : Sainte-Rose, Lamentin et Baie-Mahault (A) – Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis et l'Anse Bertrand (B)

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Le Grand Cul-de-Sac Marin	80,9	275,6	356,5
A L'Ouest du Cul-de-Sac	25,9	197,9	223,8
B L'Est du Cul-de-Sac	55	77,7	132,7

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Les versants de cette unité reçoivent une pluviométrie de l'ordre de 1600 à 1800 mm de Sainte-Rose aux Abymes avec au Nord-Est de Petit Canal à Port Louis un climat beaucoup plus sec. Ce littoral longe la baie abritée du Grand Cul-de-sac Marin dont la masse d'eau possède un Risque de Non Atteinte du Bon Etat d'ici 2015 moyen, dû à la proximité du pôle urbain de Pointe-à-Pitre.
Description écologique
Jusqu'à la commune de Sainte-Rose, une forêt littorale sèche occupe les rivages du Grand Cul-de-sac. Les côtes sont ensuite envahies par une riche mangrove accompagnée d'une forêt marécageuse et des prairies d'arrière mangrove plus en retrait. On retrouve des mangroves captives à proximité de Port-Louis. Le Grand Cul-de-Sac Marin a été très étudié car il fait partie de l'aire marine adjacente du Parc National de la Guadeloupe. Il est caractéristique des baies en milieu insulaire tropical (mangrove- zones envasées, herbiers- récifs) avec des superficies très importantes de mangrove et d'herbiers avec un récif barrière de 30 km qui ferme la sortie de ce cul-de-sac.
Valeur paysagère
A – L'Ouest du Grand cul-de-sac Marin : Une zone humide se trouve à l'interface entre les basses plaines et la mer. L'activité cannière structure fortement le paysage mais s'amenuise au profit d'une urbanisation fleurissante. Le littoral au Nord de Sainte-Rose alterne entre côtes rocheuses, embouchures de rivières et plages. L'extrémité méridionale de cette sous-unité est marquée par l'agglomération du Lamentin entourée de mangroves et la proximité du pôle économique central. B – L'Est du Grand cul-de-sac Marin : Des canaux et des rivières traversent une large mangrove avant de rejoindre la mer. L'arrière pays et notamment la Plaine de Gripon se sont tournés vers la production cannière comme en atteste la présence d'anciens moulins à vent. En continuant vers le Nord, on rencontre le paysage des plateaux calcaires qui s'inclinent en pente douce jusqu'à la mer.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domania le du littoral	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
A- <i>Le versant Ouest du Cul-de-Sac</i>	X		X	AMA AOA Cœur	X				X
B- <i>Le versant Est du Cul-de-Sac</i>	X		X	AMA AOA Cœur	X			X	X

AMA : Aire Marine Adjacente

AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Cette unité est protégée par une superposition de dispositifs réglementaires : aire centrale de la Réserve de Biosphère, zone RAMSAR, Réserve Naturelle ou encore Cœur du Parc National de Guadeloupe.

Habitat et occupations du sol
Une urbanisation dense est concentrée dans les bourgs qui forment un réseau discontinu le long de littoral : Sainte-Rose, le Lamentin, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis et Anse Bertrand. Quelques activités tertiaires et industrielles s'y sont développées mais restent dans l'ombre du rayonnement économique du pôle économique.
Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels
Dans l'intérieur des terres, la culture de la canne à sucre (A & B) domine sauf à Port-Louis qui est la première région d'élevage de Guadeloupe. La pêche artisanale reste une activité très pratiquée. Bien que classé en Réserve Naturelle, le Grand Cul-de-sac marin autorise le développement d'un panel d'activités variées : pêche traditionnelle, balade sur les îlets (îlet Caret notamment), plaisance et activités balnéaires, plongée sous-marines et tous les commerces qui s'y rattachent (restauration et hôtellerie). La plage de Babin (Morne-à-l'Eau) est très fréquentée et le « bain de boue » est traditionnel. La région proche de l'Anse Bertrand est la moins touristique de l'île mais ne manque pas de charme avec l'impressionnante mangrove de Combret.
Menaces – pressions et sensibilité
Le Grand-Cul de Sac Marin est une zone de grande valeur écologique comme en témoigne le nombre d'outils de protection, labels internationaux... Des mesures de gestion ont été mises en place pour préserver cette zone et accompagner son développement. ▪ Ces littoraux de basses plaines sont soumis à divers types d'aléas : cyclonique, sismique (liquéfaction des sols) ou encore inondation. ▪ L'agriculture (canne à sucre et élevage) impactent les composantes écologiques et chimiques de la Baie du Grand cul-de-sac Marin. ▪ Une pression anthropique se fait ressentir au droit des communes de Sainte-Rose ou de l'Anse-Bertrand (rejets d'eau usée ou production de déchets) ▪ Sur fréquentation de l'îlet à Caret et du Grand Cul de Sac marin par la population locale et de passage.

Liste des Espaces Remarquables du Littoral (L. 146-6) :

UG7 : Le Grand Cul-de-Sac Marin		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
UG7A : L'Ouest du Grand Cul-de-sac		
278558	-	16,9
10341	rivière Lamentin	28,0
10340	Pointe St Vaast	361,7
10350	Grande Rivière à Goyaves	1522,6
278568	Grand Cul-de-Sac Marin	0,1
278574	Grand Cul-de-Sac Marin	0,1
278576	-	0,1
278570	Grand Cul-de-Sac Marin	0,3
278577	-	0,3
278559	-	13,6
278569	Grand Cul-de-Sac Marin	2,3
278583	-	0,7
278562	-	0,4
278565	Grand Cul-de-Sac Marin	0,6
278566	Grand Cul-de-Sac Marin	0,7
278573	Grand Cul-de-Sac Marin	0,1
278572	Grand Cul-de-Sac Marin	0,2
278580	-	1,2
278575	Grand Cul-de-Sac Marin	0,2
278581	-	0,7
278578	-	0,7
278567	Grand Cul-de-Sac Marin	0,4
278579	-	3,0
278571	Grand Cul-de-Sac Marin	0,4
278582	-	1,7
653819	Grand Cul-de-Sac Marin	2,3
653869	Grand Cul-de-Sac Marin	4,1
653885	Pointe Allègre	58,5
278560	Fajou	117,2
	Surface dans UG7A	2139,2
UG7B : L'Est du Grand Cul-de-sac		
15123	Ilet Duberran	5,9
15120	Pointe de Beautiran	200,8
15122	Ilet Macou	8,3
15121	Babin	246,9
278525	-	16,4
278527	mangrove Morne-à-l'Eau	1452,5
653836	marais Port-Louis	573,8
278528	Belle plaine	1405,8
15124	pointe Gris-Gris	307,7
	Surface dans UG7B	4218,1
	Surface totale	6357,3

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG 8 : Le littoral Atlantique de la Grande Terre

- A- Les falaises du Nord
- B- La ville du Moule
- C- La côte rocheuse

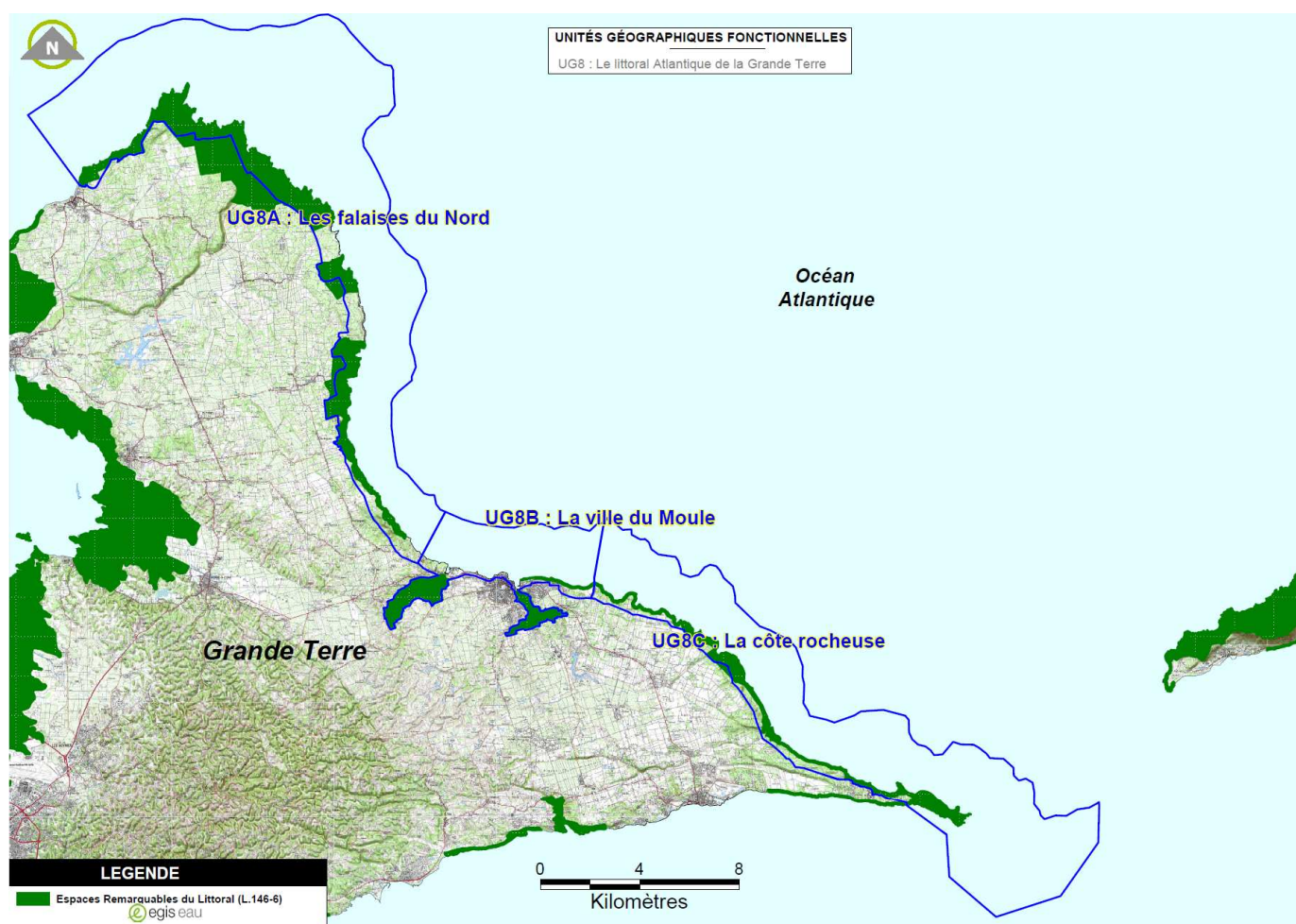


Illustration 11 : Unité géographique n°8, le littoral atlantique de la Grande Terre

Ce littoral qui s'étend de la pointe de la Grande Vigie à la Pointe des Châteaux correspond aux retombées atlantiques du plateau central de la Grande Terre. Ce littoral rocheux où le socle calcaire affleure est marqué par de hautes falaises, lentement entaillées sous l'action de l'Océan au Nord (A). Elles s'affaissent vers le Sud pour former une côte rocheuse (C). Au centre de cette unité, la ville du Moule (B)

Communes concernées : Anse-Bertrand, Petit-Canal, Le Moule, Saint-François

Superficie terrestre	Superficie	Superficie totale
----------------------	------------	-------------------

	(km ²)	maritime (km ²)	(km ²)
Le littoral atlantique de la Grande Terre	31	183,4	214,4
Les falaises du Nord	17,7	96,5	114,2
Le Moule	5,7	20,2	25,9
La côte rocheuse atlantique	7,6	66,7	74,3

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Le littoral Atlantique de la Grande Terre fait partie des zones sèches (précipitations faibles, réseau hydrographique peu développé). Dans ce Secteur exposé à la houle, les eaux sont brassées et globalement de bonne qualité.
Description écologique
La végétation est globalement homogène sur tout ce littoral en relation avec les caractéristiques pédo-climatique, l'exposition aux vents...On observe des différences au sein de la végétation selon les trois sous-unités. Sur le littoral accidenté des falaises du Nord (A) et la côte rocheuse entre la Pointe Morne (Moule) et la pointe à la Gourde (C), les habitats sont constitués d'une végétation xérophile de taillis arbustifs et de plantes grasses résistantes à la chaleur. Ces écosystèmes sont adaptés à l'exposition aux vents venant de l'Atlantique, à la géomorphologie et aux conditions climatiques. Les parties supérieures des falaises sont recouvertes d'un tapis herbeux parfois ponctué de quelques touffes buissonnantes avec dans les parties hautes des sites, plusieurs essences d'arbres. Au niveau de l'embouchure des ravines du Moule (B) et vers la Pointe des Châteaux (C), se sont développées des zones marécageuses de forêt littorale et de mangrove dans les secteurs protégés. Les biocénoses marines sont peu développées en raison des conditions hydrodynamiques, néanmoins, on trouve quelques récifs coralliens qui se sont construits le long de ce littoral où l'on observe plus souvent un développement algal sur socle rocheux.
Valeur paysagère
Le Nord de la Grande Terre forme un plateau dont la partie effondrée forme une saillie isolant l'extrémité septentrionale : la Pointe de la Grande Vigie. Ce plateau très peu marqué par la présence de l'Homme, tombe en hautes falaises calcaires dans la mer (A). Les zones d'érosion et d'affaissement engendrent vers le Sud (C) une côte rocheuse plus diversifiée de falaises et chaos rocheux, modelés par l'érosion marine. Au sein de cette côte et situés dans une zone basse, la ville du Moule (B) constitue un point d'urbanisation dense unique sur ce littoral fortement artificialisé. En arrière de la ville et dans d'autres zones basses de vastes étendues d'eau saumâtre colonisées par la végétation modifient nettement le paysage. Au Sud, le site classé, la Pointe des Châteaux est l'un des paysages naturels les plus spectaculaires et les plus pittoresques de l'île.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	ERL (L146-6)	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMS AR
UG 8 <i>Le littoral atlantique</i>	X		X	X	AOA			X	X	
<i>A Les falaises du Nord</i>			X	X	AOA				X	
<i>B La ville du Moule</i>			X	X					X	
<i>C La côte rocheuse</i>	X		X	X				X	X	

AOA : Aire Optimale d'Adhésion

Cette zone est classée sur une grande partie de son linéaire en forêt domaniale du littoral et en Espaces remarquables du littoral (L. 146-6 du CU) avec aux extrémités deux sites exceptionnels : la pointe de la Grande Vigie au Nord (ZNIEFF) et au Sud la Pointe des Châteaux (Site Classé, propriété du Conservatoire du littoral, ZNIEFF).

Habitat et occupations du sol
Sur ce littoral, l'urbanisation est très peu dense et les activités humaines peu développées. Deux exceptions à ce constat, la ville du Moule, pôle urbain dynamique où de nombreuses activités économiques se sont implantées et la Pointe des Châteaux où l'on a observé avec le développement du tourisme une colonisation soudaine et anarchique.
Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels :
Mise à part la zone du Moule, les activités sont très restreintes sur tout le littoral à l'exception de sentiers de marche et de découverte. Les sites exceptionnels de la Grande Vigie, de la Porte d'enfer et de la Pointe des Châteaux ont été aménagés pour l'accueil du public. Ils génèrent une fréquentation intense et attire ainsi des activités de vente ambulante et autres activités liées au tourisme. Autour du Moule, au-delà des activités commerciales et industrielles, la pêche et le tourisme (restauration, hôtellerie, bases nautiques, surf, plages...) sont des ressources importantes.
Menaces – pressions et sensibilité
▪ Surfréquentation du littoral (Pointe des Châteaux, Grande Vigie...) avec nuisances diverses dont le dérangement de la faune et le piétinement de la végétation ▪ Difficile maîtrise de l'urbanisation : constructions illégales et développement anarchiques en inadéquation avec le POS.

Liste des Espaces remarquables du littoral inclus dans cette unité :

UG 8 : Le littoral Atlantique de la Grande Terre		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
Les falaises du Nord		
15076	Anse Sainte Marguerite	59
15111	Pointe Boquet	12,4
15112	Anse Laborde	42,7
15117	Anse Maurice	75,9
15118	Anse de la Savane brûlée	138,4
15097	Anse à la Barque	71,5
15103	Pointe Montillon à Pointe Percée	14,9
15108	Anse Castalia	51,1
278521		80,1
278641		1180,6
278643		78,2
653911	Anse des Corps	66
Superficie 8A		1870,8
La ville du Moule		
15075	Ravine nord-ouest	232
15074	Rivière d'Audouin	138,3
15073		23,2
Superficie 8B		393,5
La côte rocheuse		
15059	Anse la Cuve	22,9
15068	Anse Salabouelle	15,2
15058	Anse à l'Eau	100,4
15057	Anse à la Baie	18,8
15056	Pointe des Châteaux	172,3
15063	Porte d'Enfer	18,6
278518		23,6
278517		71,6
278519		6,3
15061	Anse Gros Morne	15,4
Superficie 8C		465,1
Superficie totale		2729,4

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG 9 : Le littoral méridional de Grande Terre

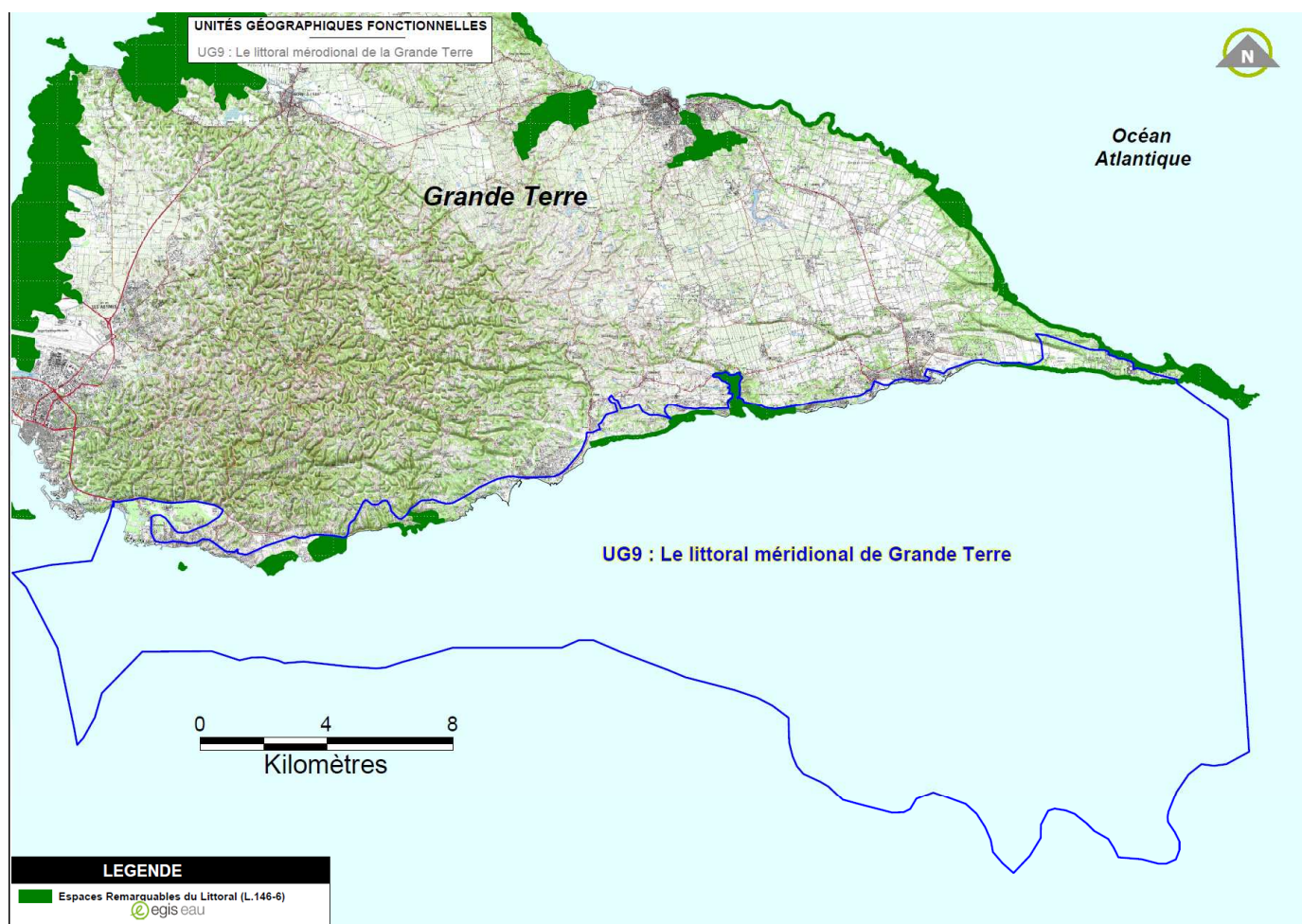


Illustration 12 : Unité géographique n°9, le littoral méridional de Grande Terre

Cette unité correspond au littoral situé entre le Fort Fleur d'Épée (Le Gosier) et la Petite Anse à Kahouanne (Pointe des Châteaux). Le littoral remonte en pente douce vers le Nord jusqu'au pied des Grands Fonds à l'Est et jusqu'à la limite du plateau central de la Grande-Terre à l'Ouest.

Dans cette région la côte est une alternance de zones rocheuses et de plages de sable blanc interrompues çà et là par quelques auréoles de mangroves imbriquées dans le littoral. La morphologie de la bande côtière est très modifiée par différents travaux d'enrochement, d'endiguement, ou d'aménagements portuaires.

Communes concernées : Le Gosier, Sainte-Anne, Saint-François

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Le littoral méridional de Grande Terre	17	321	338

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Le littoral Sud de la Grande Terre fait partie des zones sèches (précipitations faibles, réseau hydrographique peu développé). La qualité des eaux côtières est partiellement dégradée.
Description écologique
La végétation au sein de cette unité correspond à la série littorale avec des milieux de plages et d'arrière plages et de nombreuses mangroves captives associées à des marais et des salines. La frange pionnière est composée essentiellement de plantes rampantes comme les <i>Patates bord de mer</i> et les <i>Haricots bord de mer</i>, qui délimitent la limite de la montée des eaux. En arrière des plages, la forêt sèche se compose d'arbustes de type <i>Mancenillier</i> et <i>Raisiniers bord de mer</i>, associés à des arbres d'une quinzaine de mètres, tel l'<i>Amandier pays</i>, le <i>Tamarinier</i>, le <i>Catalpa</i>, le <i>Poirier</i> et le <i>Cocotier</i>. Ces forêts littorales sont plus ou moins étendues selon la topographie, l'exposition aux vents marins et l'influence humaine. Dans la partie marine, cette unité regorge d'herbiers et de récifs disposés parallèlement à la côte.
Valeur paysagère
Ce paysage littoral de faible altitude caractérisé par une succession de plages et d'anses est marqué par différentes influences. Dans la partie Ouest de l'unité, l'agglomération du Gosier est installée sur un plateau littoral au pied des Grands Fonds avec à l'Ouest du bourg une importante zone de marécages et de Salines. Entre le Gosier et Sainte-Anne, le littoral alterne entre des secteurs de mangroves, des îlots, des marécages et de nombreuses plages. Outre l'urbanisation concentrée près de Sainte-Anne, ce littoral est marqué par la pression de tourisme et des activités nautiques. Autour de Saint-François, la culture cannière domine le littoral et laisse place au Sud à une zone urbanisée, fortement influencée par les activités humaines et le trait de côte est artificialisé. Le site classé de la Pointe des Châteaux est un lieu remarquable de ce littoral.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	ERL (L146-6)	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>Le littoral méridional de Grande Terre</i>	X		X	X				X*	X	

Ce littoral marqué par le tourisme est faiblement protégé à l'exception du Bois Jolan (propriété du CELRL) ou d'espace inscrits à l'inventaire ZNIEFF. Le site classé de la Pointe des Châteaux est très partiellement inclus dans cette unité.

Habitat et occupations du sol
Au sein de cette unité, l'urbanisation est relativement dense. Outre l'habitat concentré dans les bourgs et étalé le long des routes, ce sont développées des infrastructures touristiques le long de la frange littorale appelée la "Riviera".

Activités, usages et mise en valeur des espaces naturels :

Les plages exceptionnelles ainsi que le climat de cette zone ont favorisé le développement de la zone touristique et nautique la plus importante de l'archipel avec des zones de résidences et de nombreux hôtels, ainsi qu'une offre de loisir importante autour du littoral et de la mer. Ces activités sont dans certaines zones organisées autour des marinas.

Les zones humides littorales sont relativement préservées. Elles jouent un rôle très important dans la rétention des apports terrigènes et la régulation des flux hydrauliques.

Menaces – pressions et sensibilité

- Le littoral est soumis à une forte érosion
- Artificialisation du trait de côte en relation avec la lutte contre les risques naturels et le développement des activités nautiques et touristique
- Pression hydro-sédimentaire liée aux eaux usées et aux activités touristiques et d'extraction
- Fréquentation très importante des espaces naturels littoraux (Bois Jolan par exemple)
- Pression agricole modérée

Liste des Espaces remarquables du littoral inclus dans cette unité :

UG9 : Le littoral méridional de Grande Terre		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
10480		13,7
10453	Pointe Canot	44,0
15053	Bois Jolan	17,0
10454	Pointe de la Saline	68,5
10481	Anse à Saint	29,5
15055	Anse à la Barque	64,6
278517		71,6
278532		7,5
278529		16,2
278530		29,4
278533	Ilet gosier	3,1
278531		20,8
Superficie totale		385,9

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG 10 : Le littoral de la Désirade

A- Le plateau septentrional et les îles de Petite Terre
B- La façade méridionale

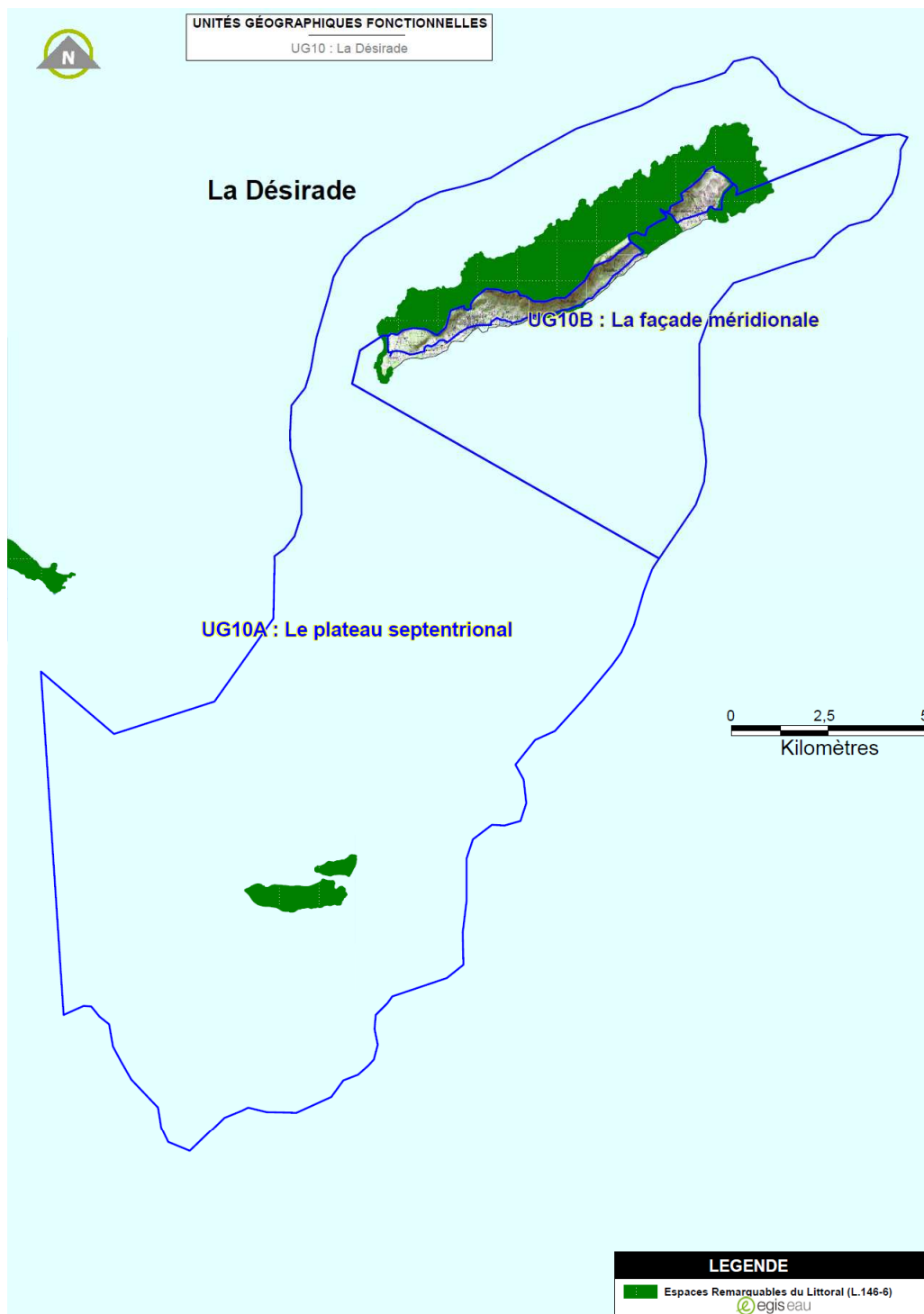


Illustration 13 : Unité géographique n°10, le littoral de la Désirade

Assise sur un socle très ancien, la Désirade est une île très différente des autres. En relation avec son histoire géologique mouvementée, elle présente une différenciation marquée entre le plateau calcaire au Nord et une zone plus basse au Sud où l'on trouve plages et zones de mangroves et salines.

Les îlets de la Petite Terre ont émergé d'un plateau corallien soulevé jadis par la poussée des volcans de Basse Terre.

Cette entité peut être subdivisée en deux unités géographiques fonctionnelles plus précises :

- A- Le plateau septentrional et les îles de Petite Terre
- B- La façade méridionale

Communes concernées : La Désirade

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
La Désirade	19,4	242,1	258,7
A- Le plateau septentrional et les îles de Petite Terre	2,8	49,2	52
La façade méridionale	13,8	192,9	206,7

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
La Désirade fait partie des îles sèche (précipitations faibles, réseau hydrographique peu développé) avec un milieu marin récepteur qui correspond au pourtour de l'île et qui inclut les îles de Petite Terre. Les masses d'eau y sont globalement de bonne qualité.
Description écologique
A- Le plateau septentrional et les îles de Petite Terre Cette unité longe le littoral Nord de la Désirade entre la Pointe Frégule à l'Ouest et l'Anse Petite Rivière au Sud-est. Les vastes plateaux sont colonisés par de la végétation xérophile : basses prairie, taillis arbustifs et plantes grasses. L'exposition à la houle de cette côte réduit la présence des écosystèmes marins patrimoniaux. Cette unité inclut également les îles de la Petite Terre dont la biodiversité et la richesse écologique ont pu être préservée par la mise en place de la Réserve naturelle en 1998 et l'inclusion à la réserve de biosphère. Pour des raisons historiques, l'importante forêt des îlets de la Petite Terre n'est aujourd'hui plus qu'un lambeau boisé, mais la mise en réserve des terres permet une régénérescence tranquille de la végétation. Les tortues marines (vertes et imbriquées) ont pris l'habitude de séjourner sur la « Ti Tè » à la saison des pontes. Les quatre lagunes en arrière littoral sont une halte appréciée des oiseaux migrateurs. B- La façade méridionale Cette unité concerne l'autre versant de la Désirade, la végétation littorale xérophile (taillis arbustifs) alterne avec les espèces halophiles retrouvées au sein des mangroves captives. En mer, les zones peu profondes ont permis le développement d'herbiers.

Valeur paysagère
A- Le plateau septentrional Le Nord de l'île est occupé par un plateau qui plonge en falaises dans la mer. Ce plateau est très peu anthropisé, il est marqué par une végétation sèche très exposé aux alizés. B- La façade méridionale L'inclinaison du plateau calcaire a générée une zone de plaines au Sud. Elle concentre l'urbanisation de l'île dans un paysage d'anses et de salines dominé par l'imposant plateau du Nord.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	ERL (L146-6)	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>La Désirade et Petite Terre</i>	X	X	X	X					X	

La totalité du plateau de l'île (A) a été classé en Espace remarquable du littoral (L. 146-6 du CU) alors que le Sud est moins protégée. Les îles de Petite Terre sont elles concernées par différents dispositifs qui assure la préservation du caractères exceptionnel de ces sites naturels.

Habitat et occupations du sol
L'habitat sur la Désirade est peu dense. Il est concentré en quelques bourgs : Baie Mahault à l'Ouest et Beauséjour. La forte dépendance de la Grande Terre pour les approvisionnements en électricité et en eau potable et son climat aride ont limité la progression de l'urbanisation.
Services rendus par les espaces naturels et ruraux :
Peu propice à l'agriculture, la Désirade a tourné son activité vers la pêche. Depuis quelques années, une activité touristique restreinte s'y développe. La Désirade a su profiter des richesses de ses espaces naturels et notamment sur les îlets de Petite Terre avec le développement de l'écotourisme et où le récif corallien est l'un des plus riche de la Guadeloupe.
Menaces – pressions et sensibilité
Pression urbaine et touristique modérée mais pression sur la ressource en eau (prélèvement et rejets). Les îles de Petite Terre accueillent la colonie d'iguanes délicats la plus importante au monde (plus de 10 000 individus). Ce reptile herbivore exerce une forte pression sur le milieu.

Liste des Espaces remarquables du littoral inclus dans cette unité :

UG10 : Le littoral méridional de Grande Terre		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
15157	Pointe Frégule	54,6
15163	ravine Cybèle	64,8

15168	Grand Abaque	147,0
15173	Phare et centre météo	44,5
15174	Grande savane - Cotonnerie	31,7
278584		9,2
278587		15,8
278588	Ilets de la Petite Terre	131,8
278589	Ilets de la Petite Terre	31,7
15162	falaises du nord	977,3
Superficie totale		

**UNITES
GEOGRAPHIQUES
FONCTIONNELLES**

UG 11 : Le littoral de Marie-Galante

A- La côte orientale

B- La côte occidentale

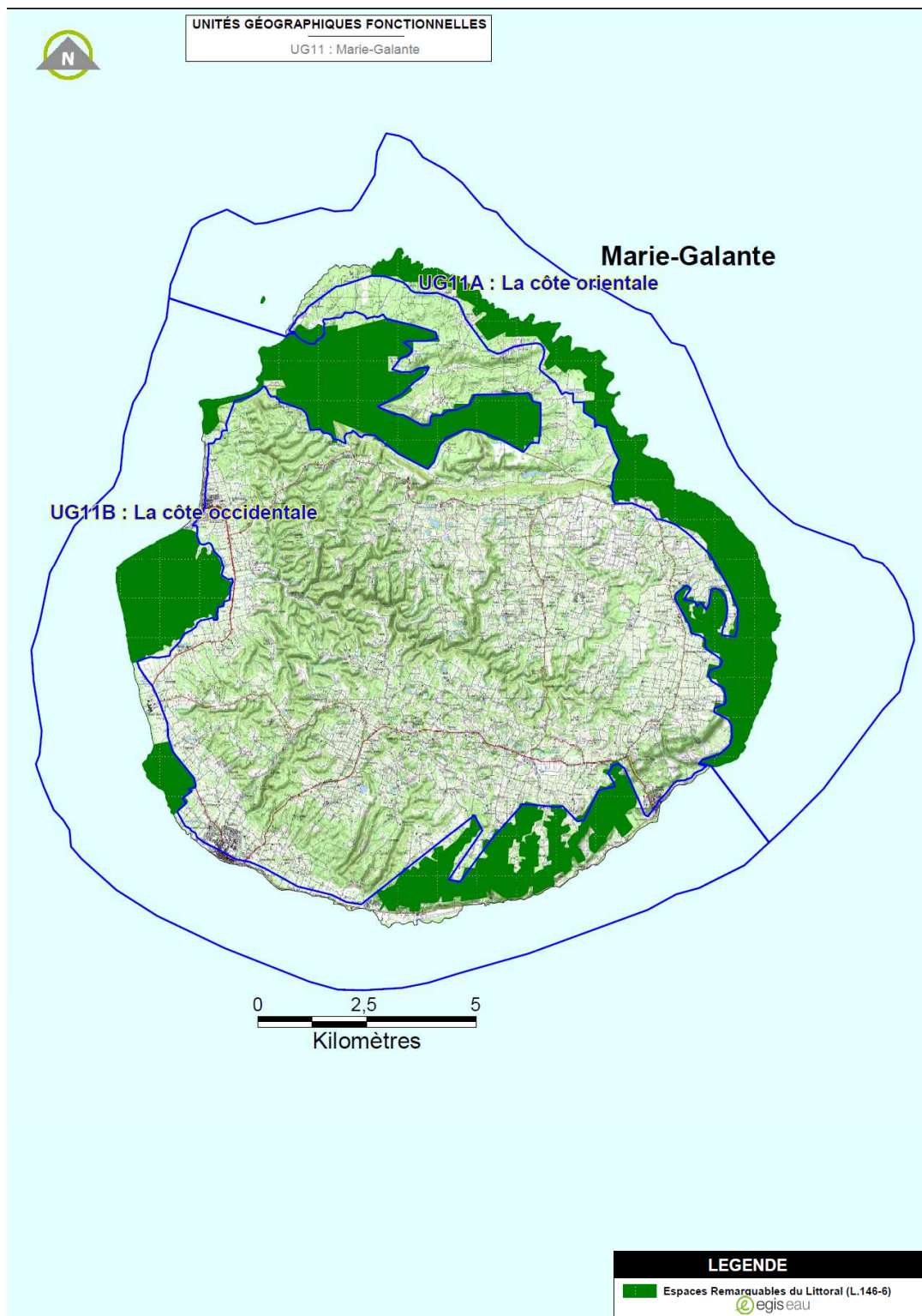


Illustration 14 : Unité géographique n°11, le littoral de Marie-Galante

Marie-Galante constitue naturellement une entité à part entière en raison de ses caractéristiques propres et de son éloignement à la Guadeloupe continentale.

Cette île au socle calcaire est structurée par un plateau central qui lui vaut son surnom de « Grande Galette ».

Afin de caractériser au mieux cette région, elle a été subdivisée en deux sous-unités :

- La côte orientale avec les falaises du Nord-Est qui se muent en côte rocheuse au Sud-Est.
- La côte occidentale, du Sud au Nord-Ouest, où le littoral est constitué de plages de sable blanc et de zones humides.

Communes concernées : Capesterre (A&B) Grand Bourg (B) et Saint-Louis (A&B)

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Marie Galante	43	101	144
A la côte orientale	14	46	60
B la côte occidental	29	55	84

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Marie-Galante est une île sèche (précipitations faibles, réseau hydrographique peu développé) avec un milieu marin récepteur qui correspond au pourtour de l'île dont la qualité est meilleure à l'Est (A) qu'à l'Ouest (B).
Description écologique
La végétation qui s'est développée sur Marie Galante correspond à une strate xérophile adaptée aux caractéristiques pédo-climatiques de l'île.
A- Le littoral oriental de Marie Galante La végétation xérophile de cette unité est très semblable à celle de la Grande Terre avec une frange pionnière sur les contreforts des falaises, une strate arbustive basse en arrière, puis une haute forêt sèche. B- Le littoral occidental de Marie Galante Ce secteur de Marie-Galante qui correspond aux zones basse accueille mangroves, marais et forêt littorale. Cette côte est abritée par un important récif barrière qui forme un lagon ayant permis l'épanouissement d'herbiers (MAR7).
Valeur paysagère
L'île de Marie-Galante dispose de paysages spécifiques et de grande valeur : A- La côte orientale La localité des « Hauts » correspond à la zone centrale de plateaux présentant de nombreuses dolines et vallées sèches qui se terminent dans la mer en terrasses marines. Les « Bas », eux réfèrent à un compartiment effondré au relief affaissé. Les falaises du Nord-est sont « site classé » et abritent des sites géologiques pittoresques : la Gueule Grand Gouffre et la Caye Plate. Tous ces paysages ont été mis en valeur par la culture cannière (agriculture, moulins... et l'élevage extensif. Le littoral Sud qui accueille l'urbanisation et les infrastructures touristiques est baigné par un lagon aux eaux d'une couleur transparence exceptionnelle.

B- La côte occidentale

Cette unité est délimitée au Nord par la Pointe du Cimetière et au Sud par la Pointe des Basses. Sur ce littoral, on retrouve des plages sableuses et rocheuses. La rivière Saint-Louis vient alimenter une vaste zone de marais au Sud de Saint-Louis.

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	ERL (L146-6)	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
<i>A- La côte orientale</i>	X		X	X				X	X	
<i>B- La côte occidentale</i>	X	X	X	X						

Habitat et occupations du sol

Sur Marie Galante, l'urbanisation est relativement peu dense, concentrée dans les bourgs des trois communes. On observe ainsi une différence nette entre la côte orientale qui est très peu urbanisée dans le périmètre du SMVM et la côte occidentale qui outre l'habitat concentre une grande partie des activités sur le littoral.

Services rendus par les espaces naturels et ruraux :

L'agriculture reste la ressource principale de l'île à travers l'élevage extensif (11A) et la culture de la canne à sucre (11B).

Le caractère exceptionnel des paysages, des plages et des fonds marins engendre une progression rapide du tourisme. Le littoral occidental, lieu de nombreuses activités récréatives, voit ainsi se développer restaurants, hôtels, centre d'activités nautiques... A l'Est sur un littoral plus sauvage, l'activité offerte par les espaces naturels est tournée vers la randonnée et la découverte de sites géologiques exceptionnels.

Notons que l'exposition aux alizés de ce littoral a permis le développement d'une des premières fermes éoliennes de la Guadeloupe qui est aujourd'hui en cours de modernisation.

Menaces – pressions et sensibilité

Les pressions concernent essentiellement le littoral occidental (**A**) qui est le secteur le plus urbanisé et subit :

- Activités industrielles du littoral Ouest : rejets et pressions
- (Sur) Fréquentation du littoral (dérangement faune, piétinement végétation, consommation et rejets eau...)
- Pression d'urbanisation dans la bande des 50 pas géométrique
- Gestion des déchets et décharge de Marie-Galante

Liste des Espaces remarquables du littoral inclus dans cette unité :

UG11 : Le littoral de Marie-Galante		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
<i>A- La côte orientale</i>		
15182	Falaises Est	353,6
15200	Les Galets	393
15195	Roches Noires	260,4
	Superficie 11A	1007
<i>B- La côte occidentale</i>		
15183	Le Talus sud	353,6
15184	Pointe Ballet	155,7
15185	Marais et Bois de Folle Anse	393,0
15190	Morne Parsonne	0,4
278591		36,1
278590		260,4
15175	Rivière du Vieux-Fort	985,7
	Superficie 11B	2184,9
Superficie totale		3191,9

UNITES GEOGRAPHIQUES FONCTIONNELLES

UG 12 : L'Archipel des Saintes

A- Terre-de-Haut

B- Terre-de-Bas

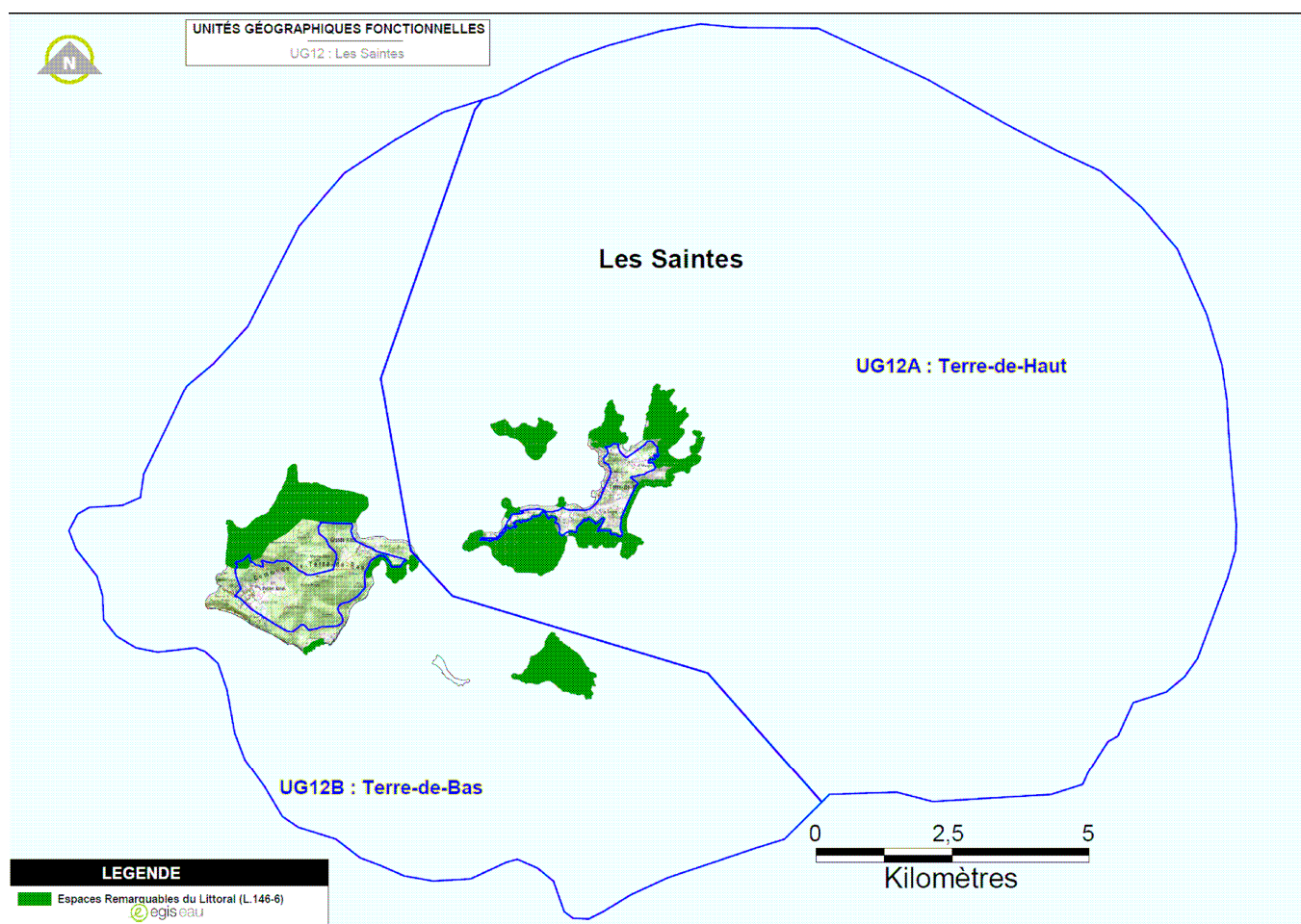


Illustration 15 : Unité géographique n°12, Les Saintes

Constitué principalement des deux îles de Terre de Haut et Terre de Bas, ce petit archipel volcanique présente un relief vigoureux avec près des deux tiers de son trait de côte constitué de falaise.

Une dichotomie apparaît nettement entre :

- A- Terre de Haut, au relief dentelé avec une partie centrale basse qui accueille l'aéroport
- B- Terre de Bas, à l'aspect plus massif qui a conservé un caractère sauvage

Communes concernées : Terre-de-Haut (**A**) et Terre-de-Bas (**B**)

	Superficie terrestre (km ²)	Superficie maritime (km ²)	Superficie totale (km ²)
Les Saintes	8	232	240
A- Terre-de-Haut	3,6	161,4	165
B- Terre-de-Bas	5	70	75

Caractéristiques de l'entité

Hydrologie
Les Saintes font partie des îles sèches (précipitations faibles, réseau hydrographique peu développé) avec un milieu marin récepteur qui correspond au pourtour des îles et qui est globalement de bonne qualité.
Description écologique
La végétation qui s'est développée sur les Saintes correspond aux conditions pédo-climatiques très rudes de ces îles (faible pluviométrie, sols minces, vent importants...) Qu'il s'agisse de Terre-de-Haut (A) ou de Terre-de-Bas, (B), la végétation est sèche et rase prenant la forme de taillis arbustifs. Terre-de-Bas se différencie de Terre-de-Haut avec sa forêt sèche centrale sur les hauteurs et sa zone littorale mieux représentée. Sur les falaises, <i>Succulentes</i>, <i>Cactacées</i>, <i>Agavacées</i>, <i>Poiriers</i> et <i>Gommiers</i> abondent. Les formations de mangrove dans les zones basses sont aujourd'hui en forte régression. Les côtes basses sont protégées par un récif qui encercle l'archipel.
Valeur paysagère
A- Terre-de-Haut La côte au vent est sauvage et peu habitée, contrairement à la côte Sous-le-Vent qui abrite la plupart des habitations. Le relief du littoral est marqué par des mornes et des falaises très découpées qui semblent surgir de la mer. La Baie de Pompière et celle du Pain de sucre font partie de la liste des sites classés de la Région. Cette île est aujourd'hui fortement marquée par le tourisme. B- Terre-de-Bas La majeure partie du littoral de Terre-de-Bas est constituée de falaises, avec seulement deux plages : Grande Anse et l'Anse à Dos. Cette île est plus arrosée et plus boisée que Terre-de-Haut avec une activité agricole qui reste un facteur marquant du paysage

Protections réglementaires, inventaires, conventions et labels internationaux

	Acqui- sitions CELRL	APB	Forêt Domaniale du littoral	ERL (L146-6)	Parc National	Réserve de Biosphère	Réserve Naturelle	Sites classés / inscrits	ZNIEFF	Zone RAMSAR
A- Terre-de-Haut	X	X	X	X				X		
B- Terre-de-Bas			X	X					X	

L'archipel des Saintes et en particulier Terre de Haut est très protégée par différents outils réglementaires : la totalité du littoral est concerné par au moins un des outils mentionné ci-dessus et 90% du périmètre du SMVM est classé en Espace remarquable du littoral (L. 146-6 du CU).

Activités occupations du sol
Si l'urbanisation est globalement peu denses sur les deux îles principales de l'archipel, on observe une opposition forte entre Terre-de-Haut (A) et Terre-de-Bas (B) : Terre de Haut est fortement marquée par le tourisme et l'on observe une pléiade d'activités et de commerce en relation avec l'accueil d'une population de passage sur la journée. Cette île porte en outre l'aérodrome de l'archipel. Terre-de-Bas a quant à elle gardé son aspect traditionnel et son activité est toujours tournée principalement vers la pêche et l'agriculture.
Services rendus par les espaces naturels et ruraux :
Traditionnellement les Saintes sont très tournées vers la mer et en particulier la pêche en relation avec la richesse des zones marines. On retrouve cet ancrage au niveau de Terre-de-Bas où les activités terrestres sont restreintes. Sur Terre-de-Haut, la qualité exceptionnelle des paysages, des plages (Pompière, anse du pain de sucre...) ainsi que la présence de bâtiments historiques comme le fort Napoléon a permis l'émergence d'un tourisme important.
Menaces – pressions et sensibilité
Les pressions concernent essentiellement Terre-de-Haut en relation avec la très forte fréquentation du littoral (dérangement faune, piétinement végétation, consommation et rejets eau...) coïncidant avec les horaires de débarquement des navettes maritimes. Il faut également mentionner la gestion des eaux usées qui est perfectible sur l'archipel en particulier sur Terre-de-Bas.

Liste des Espaces remarquables du littoral inclus dans cette unité :

UG12 : Les Saintes		
Identifiant	Intitulé (issu du SMVM)	Surface (ha)
A- Terre-de-Haut		
15126	Pain de Sucre	5
15127	Tête Rouge	1,5
15125	Bois Joli	8,9
15128	le Chameau	106,4
15129	Morne à Craie	42,6
15135	baie de Pont-Pierre	20,4
15137	la Roche	0,2
15140	Fort Napoléon	28,5
15138	la Roche	0,8
15136	la Roche	3,5
15134	Grande Anse - le Morne Rouge	20,4
15139	Morne Morel	45
15141	Ilet à Cabrit	39,2
	Superficie 12A	322,4

<i>B- Terre-de-Bas</i>		
15155	Pointe du Fer à Cheval	4,2
15156	Anse à Chaux	98,4
15154	Grand Baie - Poterie	14
15147	grottes marines	3,5
15142	Grand Ilet	82,8
278593		72,6
	Superficie 12B	275,5
	Superficie totale	3191,9

PRINCIPALES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Carte géologique de la Basse Terre, BRGM, 1/50 000)
- Carte géologique de la Grande Terre, BRGM, 1/50 000)
- Descriptif du littoral : Descriptif du littoral numérisé sur Orthophoto 2000, 2002, DDE SERAU, 1/2000.
- InfoTerre, Site du BRGM [En ligne]. <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> (Page consultée le 25 Mars 2010)
- ADUAG, Atlas communaux des Espaces Remarquables du littoral, 1993 - 1998
- Atlas du Parc national de Guadeloupe, Site de l'Atlas du Parc national de la Guadeloupe, [En ligne]. <http://atlas.parcsnationaux.org/guadeloupe/page.asp?page=22> (Page consultée le 25 Mars 2010)
- Bouchon C. Bouchon-Navaro Y., Brugneaux S., Mazéas F. 2002. L'état es récifs coralliens des Antilles françaises. Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, IFRECOR : 31p.
- BRGM, Inventaire des Sites Géologiques Remarquables de la Guadeloupe (ISGRG), 2003
- Cartothèque de l'IRD, cartes pédologiques de la Guadeloupe : http://www.cartographie.ird.fr/sphaera/liste_cartes.php?iso=GLP&nom=GUADELOUPE
- CLAUDE SASTRE et ANNE BUBREUIL, Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises. Parthénope Collection, 2007, 672 p.
- Comité de Bassin de la Guadeloupe, DIREN, SDAGE 2003.
- Comité de bassin de la Guadeloupe, DIREN Guadeloupe. Etat des Lieux de la Directive Cadre sur l'Eau, 2005.
- Comité de bassin de la Guadeloupe, Révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de Guadeloupe (SDAGE), 2009
- Commune, DDE, Plans de Prévention des risques des communes de Guadeloupe (1 document par commune)
- Conseil Régional Guadeloupe, DIREN Guadeloupe. L'Atlas des Paysages de l'Archipel Guadeloupe, 2009.
- DDE-SERAU, Gestion et développement équilibré du littoral de la Guadeloupe, Etat des lieux, BRLi, Phase 2 & 3, Septembre 2008.
- DDE-SERAU, Gestion et développement équilibré du littoral guadeloupéen. BRLi, Phase 1
- DE REYNAL DE SAINT MICHEL A., Carte géologique détaillée de la France (échelle 1/ 50 000) et notice explicative – Département de la Guadeloupe – Feuilles de Basse-Terre et des Saintes. Ministère de l'Industrie, 1966, 60p.
- DIREN Guadeloupe, Conseil Régional de la Guadeloupe. L'Atlas des Paysages de l'Archipel Guadeloupe, 2009.
- DIREN Guadeloupe, Impact paysager des carrières en Guadeloupe, 2000.
- DIREN Guadeloupe, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats, 2005

- DIREN Guadeloupe. Evaluation de la valeur paysagère des sites classés et inscrits de la région Guadeloupe.
- IFREMER, Les Fonds marins du plateau insulaire de la Guadeloupe et de la Martinique, carte des formations superficielles, échelle 1/100 000e
- MeteoFrance, Cartographie
- Parc National de la Guadeloupe, UAG, PLAN DE GESTION RESERVE NATURELLE DU GRAND CUL-DE-SAC MARIN, 2008
- ROUSTEAU A., Parc Naturel de Guadeloupe. Carte des Unités écologiques de la Guadeloupe. 2005.
- SAR, SMVM 2010 Région Guadeloupe
- Wasson J.G., Chandesris A., Pella H., Cemagref, Hydro-écorégions de la Guadeloupe : Propositions de régionalisation des écosystèmes aquatiques en vue de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, 2004

▪ **Principales données cartographiques utilisées :**

Titre	Description, couverture spatiale	Nom/format	Date	Projection	Echelle
Monuments historiques	Monuments historiques et périmètres de protection	L_MONUMENT_HISTO_971.TAB L_MONUMENT_HISTO_TAMPON_971.TAB	2007	WGS84 UTM 20 N	janv-00
Zones d'activités	Principales zones d'activités	L_ZONES_ACTIVITES_971.TAB	2008		1/12500
PPRN	Plans de préventions des risques naturels (17 ppr)	Reglement.TAB et les tables des aléas	variable		1/10000
Ports	Ports (géolocalisation ponctuelle+attributs)	L_PORTS_971.TAB	2007		janv-00
POS	Plans d'occupation des sols (sauf Baie Mahault et Trois Rivières)	L_POS_971.TAB, L_ER_971.TAB, L_EBC_971.TAB, L_ZAC_971.TAB	2006		janv-00
RHI	Périmètres des opérations de résorption de l'habitat insalubre	L_PERIMETRE_RHI_971.TAB	2007		janv-00
Descriptif du littoral	Descriptif du littoral numérisé sur orthophoto 2000	L_DESCRIPTIF_LITTORAL_971_2002.TAB	2002		janv-00
SAR 2001	Guadeloupe entière, format raster géoréférencé	L_SAR_RASTER_971_2001.TAB + L_SAR_RASTER_971_2001.jpg	2001		1/100000
SMVM 2001	Guadeloupe entière, format raster géoréférencé	L_SMVM_RASTER_971_2001.TAB + L_SMVM_RASTER_971_2001.jpg	2001		1/100000

SAR	SAR en cours d'élaboration (format mapinfo, version novembre 2009)	L'ensemble des fichiers remis par le prestataire de la Région Guadeloupe	2009		1/100000
SMVM	SMVM en cours d'élaboration (format mapinfo, version novembre 2009)	L'ensemble des fichiers remis par le prestataire de la Région Guadeloupe	2009		1/100000
Orthophoto 2000	Référentiel local OPSIA	L_[DALLES XY]_971_2000.TAB+ECW	2000		1/5000
Levés topo localisés	Semis de points, courbes de niveau et éléments singuliers du relief	courbes_[code insee].TAB lignes_[code insee].TAB points_[code insee].TAB 12 communes	2006		1/1000
Etude littoral	Etude pour une « gestion et un développement équilibré du littoral »	L'ensemble des fichiers remis par le prestataire BRLi	2008		1/400 000 1/45 000
BdCarthage	Référentiel hydrographique	Vérifier mise à jour sur le site du SANDRE	2006		1/25000
Scan25®	Guadeloupe continentale et dépendances (réédition 2006)	SC25_TOPO_[DALLES XY]_U20.TAB+TIF N_SC25_GRIIS_971.TAB+ECW N_SC25_COUL_971.TAB+ECW	2001	WGS84 UTM 20 N	1/15000
BdOrtho®	Guadeloupe continentale et dépendances (prises de vues mars 2004)	971-2004-[DALLES XY]-C10.TAB+ECW N_ORTHO_COUL_PVA2004_971.TAB+ECW	2005		1/5000
BdTopo® V2	Guadeloupe continentale et dépendances	Tous les thèmes	2005		1/5000
BdParcellaire®	Guadeloupe continentale et dépendances	N_PARCELLE_BDT_971.TAB	20072008		1/5000
Courbes de niveau issues du MNT BdTopo	Guadeloupe continentale et dépendances	L_COURBES_BDT_[équidistance 10, 25 et 50]_971.TAB	2005		1/5000